

**mini-loto** TIRAGE: VENDREDI, 4 JUIN 1971

**48634** 18 gagnants de \$5,000.

**8634** 144 gagnants de \$ 500.

**634** 1458 gagnants de \$ 100.

## Accord sur 94-A? Trudeau et Bourassa: mini-sommet dans les rues d'Outremont

par Michel Roy

A une semaine de la grande rencontre constitutionnelle de Victoria, et pour éviter que celle-ci ne tourne à l'échec, Pierre Trudeau et Robert Bourassa ont eu hier un nouvel entretien au sommet. Commencée dans le salon à peine meublé de la villa encore inhabitée du premier ministre du Québec, rue Maplewood, la conversation s'est poursuivie

dans les rues d'Outremont où les deux chefs de gouvernement, discrètement suivis à distance de leurs gardes du corps, marchaient nonchalamment comme des promeneurs du dimanche, à l'ombre des vieux arbres du mont Royal. Des piétons, des gens du voisinage et des enfants du quartier les ont vus. Ils n'en croyaient pas leurs

yeux. Les deux hommes ont souri à ceux qui les reconnaissent.

Le décor était champêtre: le soleil, presque brûlant, et l'atmosphère, fraternelle. Mais l'objet de ce nouveau mini-sommet était beaucoup plus grave: les pouvoirs que revendique le Québec en matière de politique sociale. Jusque-là, le bruit courait dans les deux capitales qu'aux demandes de M. Bourassa, Ottawa opposait presque une fin de non-recevoir. À Québec, on commençait à désespérer. Certains ministres se demandaient même ces jours derniers s'il valait seulement la peine d'aller à Victoria pour apprendre officiellement et publiquement que la province n'obtiendrait rien en retour de son éventuel consentement à la formule d'amendement.

La réalité est différente puisque le premier ministre du Canada s'efforce en réalité de trouver une formule qui serait de nature à répondre, du moins en grande partie, aux attentes du Québec.

Or, tout indique que le rendez-vous d'Outremont a permis de dégager les grandes lignes d'un accord général.

Cette fois, le gouvernement fédéral serait disposé à modifier un article de la constitution; mieux: à en rédiger un nouveau qui remplacerait l'article 94-A et reconnaîtrait aux législatures des provinces la priorité législative à l'égard de la sécurité sociale, plus précisément les allocations familiales, les pensions de vieillesse, les allocations aux infirmes, aux aveugles, à la jeunesse et autres prestations, de même qu'à l'égard de la formation professionnelle.

En retour, le gouvernement central serait amené à consentir aux provinces l'équivalence fiscale, c'est-à-dire une partie des impôts dont le produit permet de couvrir les frais des services qui passeraient d'un ordre de gouvernement à un autre. Quel serait le coût d'un tel transfert? Jusqu'où le gouvernement central voudra-t-il se départir de responsabilités auxquelles il attache non seulement une importance sociale mais aussi une importance économique? Quelles sont les provinces qui voudraient se prévaloir de cette priorité puisque rien ne doit être consenti au Québec qui ne serait pas également offert aux autres?

Ce sont là des questions complexes et difficiles sur lesquelles les spécialistes des deux gouvernements devront se pencher sans tarder. Il n'est pas certain que l'on puisse s'entendre jusque dans les détails avant la conférence de Victoria. Mais il est certain que le Québec demandera que le principe tout au moins soit reconnu la semaine prochaine.

Tels sont, du moins, les grands thèmes des échanges qui ont marqué hier ce

Voir page 2: Bourassa-Trudeau

## Castonguay ne boude pas la conférence...

M. Claude Castonguay doit participer aujourd'hui à la conférence des ministres du bien-être social qui se réunit à Ottawa.

Les informations selon lesquelles le ministre des affaires sociales du Québec, contrarié par la tournure des négociations fédérales-provinciales en matière de politique sociale, aurait décidé de s'abstenir, ont été démenties hier soir à Québec.

Il semble même que M. Castonguay pourra soulever, au cours de cette conférence, des questions qui n'avaient pas été prévues à l'ordre

du jour, à savoir les juridictions à l'égard de la sécurité sociale.

Les déclarations faites ces jours derniers par M. Castonguay, notamment celles qui publièrent "Le Soleil" de Québec jeudi, ont été fort mal accueillies à Ottawa où M. Trudeau y a vu des propos franchement hostiles à son gouvernement, comme s'ils émanaient, a-t-il dit, d'un groupe de l'Opposition.

Il est possible que M. Castonguay, lassé par d'interminables discussions sur la politique sociale, ait

Voir page 2: M. Castonguay

## Quelque 100 familles de Shipshaw seront également relocalisées

par François Barbeau

JONQUIÈRE — La terre instable de Saint-Jean-Vianney et de ses environs a motivé en fin de semaine la relocalisation d'une centaine d'autres familles, celles-ci de Shipshaw, une municipalité voisine de la zone sinistrée.

Ainsi, le désastre du 4 mai aura nécessité la relocalisation de près de 400 familles.

La municipalité de Shipshaw n'a pas été touchée physiquement par les glissements de terrain du 4 mai. C'est pour des motifs d'ordre social et psychologique que les autorités provinciales ont décidé, après consultation avec l'exécutif de l'Association des sinistrés, d'évacuer ces demeures.

Le soulagement des personnes affectées

par cette décision était presque palpable samedi, dans l'amphithéâtre du Cégep de Jonquière, quand la nouvelle a été annoncée au cours d'une réunion d'information convoquée pour les sinistrés de Saint-Jean-Vianney.

Le géologue Jean-Yves Chagnon, du ministère des richesses naturelles, avait tenté auparavant de rassurer les gens de Shipshaw sur la stabilité du sol qu'ils habitaient.

Les femmes surtout semblaient douter de ses paroles. Selon M. Chagnon, le solide Shipshaw sera stable au moins jusqu'au printemps prochain. D'ici là, il n'y a aucun danger, a-t-il affirmé: des sondages ont été effectués et nous assurent de la solidité du sous-sol à l'heure actuelle.

Pour plus de sécurité, des instruments de mesure ont été mis en place, instruments qui seront surveillés constamment par des techniciens.

Au premier signe de danger, nous donnerons le signal de l'évacuation, a promis M. Chagnon, mais le danger ne surviendra qu'au printemps, s'il survient, et j'en doute.

De toute façon, s'il est nécessaire de relocaliser ces familles avant mai 1972, tout sera mis en oeuvre pour assurer leur sécurité et leur bien-être.

Déjà, les divers services du gouvernement chargés de la relocalisation des évacués de Saint-Jean-Vianney sont débordés.

Samedi, un représentant de la Société d'habitation du Québec, M. Jean-Paul Arsenault, a fait connaître aux déracinés de Saint-Jean-Vianney (ils n'aiment pas le qualificatif de sinistrés) les plans du gouvernement quant à la procédure de relocalisation et de versement d'indemnités pour les maisons soit disparues dans la glaise soit recuperables.

C'est un organisme distinct, le Fonds de secours aux sinistrés de Saint-Jean-Vianney, qui s'occupera d'indemniser les évacués pour les pertes matérielles à des biens meubles (vêtements, mobilier, etc.).

La majorité (73%) des ex-résidents de Saint-Jean-Vianney ayant fait connaître leur choix de s'installer pour l'avenir sur les terrains qu'Arvida met à leur disposition, la SHQ a prévu toutes les hypothèses, après s'être portée acquiescente de toutes les maisons du secteur sinistré.

Des spécialistes détermineront d'abord quelles demeures sont transportables à Arvida, tenant compte des critères de la ville en matière d'urbanisme, de la solidité, de l'âge des maisons.

Quand une maison sera jugée apte à s'insérer dans le décor d'Arvida, et si son propriétaire désire qu'elle le soit, la SHQ la fera transporter à ses frais et paiera tous les coûts de réinstalla-

Voir page 2: Cent familles



Par dizaines de milliers, des réfugiés du Pakistan oriental tentent d'atteindre Calcutta pour échapper à l'épidémie de choléra. Selon diverses sources, l'épidémie qui prend des proportions alarmantes, aurait causé la mort de 4,000 à 10,000 personnes. (Téléphoto AP)

Près de 10,000 victimes?

## L'épidémie de choléra prend des proportions alarmantes à Calcutta

L'épidémie de choléra, qui sévit depuis quelque temps dans les régions indiennes limitrophes du Pakistan oriental, prend des proportions alarmantes et elle aurait jusqu'à maintenant entraîné la mort de 4,000 à 10,000 personnes. La plupart des victimes étant des réfugiés est-pakistansais.

L'épidémie est amplifiée par les pluies de la mousson d'été et par le manque de médicaments. Les dangers de contagion sont multipliés maintenant que l'épidémie a atteint les faubourgs de Calcutta après s'être concentrée, au cours des deux dernières semaines, dans les camps des réfugiés du Pakistan oriental.

Selon des sources officielles, dans le seul district de Nadia, dans la province du Bengale occidental, quelque 2,500 personnes auraient trouvé la mort dans cette épidémie. Cependant, les rapports de presse parlent de 5,000 morts et les journalistes ne voient pas comment l'épidémie, qui fait des ravages parmi les millions de réfugiés affamés venus du Pakistan oriental, pourrait être enrayée.

Les réfugiés fuyant le Pakistan oriental depuis l'intervention de l'armée fédérale pakistanaise contre les velléités autonomistes du "Bangla Desh" continuent

Voir page 2: L'épidémie

## H. Macquerrie fustige l'indifférence d'Ottawa

OTTAWA (CP) — Le député conservateur Heath Macquerrie, critique du parti pour les affaires étrangères, s'est élevé au cours d'une entrevue à l'émission Question Period, contre "l'indifférence" du gouvernement Trudeau devant la crise qui secoue le Pakistan oriental.

Il a soutenu que le Canada est "terriblement froid et insensible" devant ce qui, selon lui, constitue l'une des plus grandes tragédies de notre époque.

Le Pakistan oriental (appelé Bangla Desh par les forces sécessionnistes) est en pleine crise depuis

plus d'un mois, c'est-à-dire depuis l'intervention de l'armée fédérale pour contrer le mouvement indépendantiste est-pakistanaise.

Depuis, des millions de Pakistanais orientaux se sont réfugiés en Inde où ils vivent dans le dénuement le plus complet et aux prises avec une grave épidémie de choléra.

M. Macquerrie a insisté pour que le Canada tente de pousser le Commonwealth ou les Nations unies à agir en vue de résoudre ce problème qui, selon lui, constitue une menace pour la paix mondiale.

## L'OCDE tente d'éviter une 'guerre commerciale'

PARIS (AFP) — Tenter d'éviter une guerre commerciale: le monde industrialisé occidental en est arrivé là à la veille de la réunion des ministres des 23 pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) qui se tiendra ce matin et demain à Paris sous la présidence de M. William Rogers, secrétaire d'Etat américain.

La guerre n'est pas déclarée, mais les escarmouches et les menaces se succèdent depuis des mois et le ton est monté depuis la dernière crise monétaire.

En tout cas, le tournant dangereux est amorcé. L'offensive américaine contre la politique commerciale du Japon et l'organisation agricole du Marché commun se développe avec

constance et Washington ne peut trouver dans la possible adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun que de nouvelles raisons de l'accélérer. La formation d'un bloc commercial d'une telle importance ne peut en effet que provoquer des craintes aux Etats-Unis et donc, une réaction de défense.

Mais si Washington se plaint des pratiques commerciales de ses partenaires, ces derniers critiquent de plus en plus brutalement le déficit américain des paiements qui déséquilibre complètement le système monétaire. A cela vient encore s'ajouter l'effet perturbateur des mouvements de capitaux à court terme.

Dans un tel faisceau de plaintes et de critiques, les rancœurs et les incompréhensions s'accroissent. Le problème est monétaire, disent les Européens, non, il est commercial, rétorquent les Américains.

L'OCDE en a tiré la conclusion que les problèmes commerciaux, ceux des balances des paiements, ceux des capitaux à court terme et même celui de l'inflation étaient liés. Son secrétaire général devrait proposer aujourd'hui la création d'un comité restreint qui étudierait en même temps ces différents points et leurs interférences réciproques.

Il ne serait pas question pour ce comité de négocier ou de superposer ses travaux à ceux du Fonds monétaire international ou à ceux du GATT, mais d'aborder les problèmes économiques et monétaires mondiaux dans une vue d'ensemble.

Voir page 2: L'OCDE

## Des citoyens de Hull réclament le retrait du projet de loi 96

La campagne entreprise par des citoyens de Hull pour mettre un terme aux pratiques de patronage imputées au député-ministre Oswald Parent connaît cette semaine de nouveaux rebondissement sur le parquet de l'Assemblée nationale. L'Association des propriétaires des Jardins Taché vient, en effet, d'informer le ministre Jérôme Choquet qu'elle s'oppose vigoureusement à l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi 96 déposé il y a une semaine par le député Mark Assad, de Papi-neau, et portant sur la délimitation des zones du secteur Jardins Taché.

Suivant le projet 96, l'Assemblée nationale est invitée à trancher dans un sens favorable aux intérêts d'un M. Pierre Bourque un litige portant sur l'interprétation d'un règlement de zonage relatif à la construction en hauteur dans le secteur Jardins Taché. Or, l'intervention de l'Assemblée nationale aurait

été conçue afin de rendre illusoire un recours à la Cour suprême de l'Association des propriétaires des Jardins Taché. La ville de Hull ayant accordé en septembre 1970 des permis de construction en hauteur à une firme qui aurait acquis de M. Pierre Bourque (celui-ci est secrétaire-trésorier de l'Association libérale de Hull et ami intime du ministre Parent), l'Association des propriétaires des Jardins Taché décida de contester la validité de ce permis devant les tribunaux, vu que le secteur des Jardins Taché avait déjà été réservé par un règlement de la ville à la construction unifamiliale. Un jugement de la Cour supérieure, rendu en décembre 1970, donna raison aux requérants et ordonna la révocation des permis de construction. En mars 1971, la Cour d'appel annula cependant cette décision pour divers motifs techniques.

Voir page 2: Des citoyens

Près de Los Angeles

## Collision F4-DC9: 48 morts

LOS ANGELES (Californie) (AFP) — Un chasseur bombardier Phantom F4 de la marine américaine et un appareil commercial DC-9 sont entrés en collision hier soir à une vingtaine de milles à l'est de Los Angeles, a annoncé un communiqué de l'administration fédérale de l'aéronautique (FAA).

Les deux avions sont tombés en flammes dans une région montagneuse d'accès difficile. Selon des témoins, un des membres de l'équipage du F4 a sauté en parachute. 43 passagers et 5 hommes d'équipage se trouvaient à bord du DC-9 qui appartient à la compagnie Air West.

La collision n'a laissé aucun survivant parmi les occupants de l'avion commercial. Le pilote du Phantom recueilli par les pompiers arrivés en hélicoptère, a été immédiatement hospitalisé et son état est considéré "satisfaisant".

Le DC-9 venait de décoller de l'aéroport international de Los Angeles pour Salt Lake City. La collision dont les causes n'ont pas encore été établies a eu lieu 5 minutes après le décollage du DC-9.

Le Phantom appartenait à la base aéronavale d'El Toro.

## Une collision en Méditerranée: neuf marins trouvent la mort

PARIS (AFP) — Neuf marins français ont péri et un dixième a été grièvement blessé dans une collision qui s'est produite hier matin, vers 4 heures, entre l'escorte d'escadre française Surcouf et le pétrolier soviétique Boucharov en Méditerranée occidentale, à 60 milles nautiques de Carthagène (Espagne).

Le choc, précise un communiqué du ministère d'Etat français chargé de la défense nationale, a produit une brèche dans le bâtiment français à hauteur de la chaudière avant. La partie avant s'est détachée puis a coulé, la partie arrière flotta et est remorquée par l'escorteur

Voir page 2: Une collision

## L'URSS lance un autre Soyouz

MOSCOU (AFP) — L'URSS a lancé hier matin à 1h55 un nouveau vaisseau spatial habité, le Soyouz 11, qui a été placé sur orbite terrestre neuf minutes après, annonce l'agence Tass, qui précise que l'engin comporte un équipage de trois hommes: le lieutenant-colonel Gheorghui Dobrovolski, commandant de bord, le pilote cosmonaute Vladislav Volkov, ingénieur de vol, et Viktor Patsaiev, ingénieur d'essais.

Le lancement de Soyouz-11 a pour but de poursuivre un programme d'études scientifiques dans un vol conjoint avec la station scientifique orbitale Saliout.

Une liaison permanente est entretenue par radio et télévision avec l'équipage. Les appareils à bord fonctionnent normalement et tout va bien à bord.

Les trois cosmonautes ont commencé la réalisation de leur programme de vol.

L'expérience Saliout - Soyouz, reprise avec, semble-t-il, trois semaines de retard sur le programme initial, laisse la plupart des observateurs perplexes sur son véritable but, bien qu'en principe celui-ci soit de créer une station orbitale commandée par un équipage de cosmonautes.

Si certains observateurs n'ont pas été

Voir page 2: L'URSS

**suites  
de la première  
page**

**L'ÉPIDÉMIE**

d'affluer aux frontières de l'Inde au rythme de plus de 100.000 par jour. Ces nouveaux venus vont s'entasser dans les quelque 500 camps de réfugiés ou s'ajoutent aux quelque deux millions d'autres réfugiés qui errent sur les routes.

Des équipes médicales, aidées par des militaires, travaillent nuit et jour pour vacciner le plus grand nombre de personnes. Un million de réfugiés ont déjà reçu du vaccin anti-cholérique, précisément de source officielle.

Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, s'est rendue hier à Calcutta, capitale du Bengale occidental, pour discuter des mesures à prendre avec les autorités gouvernementales de cette province. Des milliers de réfugiés se pressent aux abords de Calcutta et Mme Gandhi a dû utiliser un hélicoptère pour atteindre la ville.

Mme Gandhi a déclaré, à son arrivée, que les discussions porteront entre autres sur la possibilité de déplacer les masses de réfugiés vers d'autres régions.

Le gouvernement indien a fait appel à l'Organisation mondiale de la santé pour obtenir des secours immédiats, notamment l'expédition de vaccin anticholérique, de sérums et de liquide de réhydratation. Le tonnage des secours demandés fournit une indication assez claire sur la gravité de la situation, puisque, d'ici la fin de la semaine prochaine, l'OMS expédiera en Inde par avion 250 tonnes de liquide de réhydratation.

Pour sa part, la ligue des sociétés de la Croix-Rouge a déjà reçu des offres de secours des sociétés nationales de Croix-Rouge de la Norvège et du Canada et a délégué au Bengale occidental un représentant médical.

Des agences de secours britanniques ont expédié, pour leur part 500.000 unités de vaccin anti-cholérique.

Selon le ministre de la santé du Bengale occidental, M. Abedin, quatre millions de réfugiés ont déjà franchi la frontière. Sur ce nombre, plus de la moitié erre à l'aventure. En plus, des réfugiés continuent d'arriver, par colonnes entières, du Pakistan oriental.

Depuis que la mousson s'est installée, tous se ruent vers les villes et beaucoup meurent en route, la plupart victimes d'épuisement, mais beaucoup aussi atteints de gastroentérite ou du choléra. Selon des reporters, quand quelqu'un tombe, on le met sur le bord de la route. Il n'y a d'aide à attendre de nulle part. On assiste à des scènes déchirantes. Une femme, une famille s'attarde autour d'un corps qu'ils devront bientôt abandonner après l'avoir enterré ou brûlé. Mais bien souvent, les morts n'ont pas de sépulture et parfois ils flottent au fil des cours d'eau. L'eau potable faisant complètement défaut, les réfugiés boivent n'importe où.

Les services médicaux, le long de la frontière, sont complètement débordés. Des photographes et des journalistes venus sur place aident dans certains cas médecins et infirmiers à vacciner le plus de monde possible.

**CENT FAMILLES**

tion sur des fondations nouvelles, de reconnection des services essentiels, d'aménagement du terrain, puis remettra la maison aux mains de son ancien propriétaire, qui continuera, à partir de cette nouvelle prise de possession, à payer l'hypothèque en cours.

Si un propriétaire refuse d'être relocalisé à Arvida et si les spécialistes jugent, pour une raison ou pour une autre, que sa maison n'est pas transportable, il recevra en compensation une somme qui ne pourra être inférieure au coût moyen de la relocalisation à Arvida.

Aux propriétaires de maisons détruites dans le sinistre, la SHQ s'engage à verser une indemnité égale au coût de construction de leur maison, calculé d'après les barèmes de 1971 et le solde de l'hypothèque. La valeur du terrain occupé par la maison au moment du sinistre sera ajoutée à cette indemnité.

Si le propriétaire d'une maison détruite le préfère, la SHQ s'engage à lui bâtir à Arvida, sur le terrain réservé à cette fin aux rescapés de Saint-Jean-Vianney, une maison comparable à celle qu'il a perdue.

Le terrain leur sera cédé gratuitement, tout comme à ceux qui auront fait déménager leurs maisons.

Tous ces travaux de déménagement et de construction seront complétés, affirment les représentants du gouvernement, d'ici le 15 décembre. Les propriétaires pourront toutefois occuper leurs maisons à Arvida à partir du 15 septembre.

On ignore encore si les maisons qui se trouvent à proximité du gouffre de Saint-Jean-Vianney pourront être déménagées, vu l'énorme poids des camions nécessaires à cette tâche — 45 tonnes — et la fragilité du terrain.

En attendant, les déracinés s'installent temporairement dans les trois villages de roulettes qui ont été mis à leur disposition.

Nombre d'entre eux ont pris le sort de la collectivité entre leurs mains et, par l'entremise de l'association qu'ils ont formée, l'Association des propriétaires et locataires (APEL) de Saint-Jean-Vianney, assurent la liaison entre les sinistrés et les divers organismes provinciaux qui s'occupent d'eux.

Quant au Fonds de secours pour les sinistrés, il compte près de trois quarts de million de dollars et ses organisateurs sont confiants de recueillir un million.

De part et d'autre, on souhaite que les sinistrés, après la relocalisation, retrouvent des conditions de vie semblables à celles qu'ils ont perdues.

**DES CITOYENS**

Alors même que la Cour suprême du Canada vient, par une ordonnance rendue le 17 mai, d'accueillir favorablement une requête en appel de l'Association des propriétaires de Jardins Taché, ceux-ci s'étonnent que l'Assemblée nationale soit invitée à approuver un projet de loi dont l'effet viserait à enlever toute signification à leur recours devant le plus haut tribunal du pays. Ils allèguent de plus que la motion adressée à cette fin aux autorités québécoises par les dirigeants municipaux de Hull est entachée d'irrégularité.

Dans la déclaration dont copie a été remise à M. Choquette le 5 juin, les propriétaires de Jardins Taché allèguent enfin que le maire de Hull, M. Marcel D'Amours, devrait à M. Pierre Bourque, principal intéressé dans la transaction de terrain qui a donné naissance au litige actuel, la somme de \$12.000, et qu'il ne serait pas libre, en conséquence, de prendre vis-à-vis de ce dernier les décisions dictées par l'intérêt véritable de la ville et des citoyens.

**BOURASSA-TRUDEAU**

tête-à-tête d'Outremont.

L'entretien a duré environ deux heures. On ne sait pas si M. Trudeau et Bourassa ont eu le temps d'examiner les autres questions dont seront saisis les premiers ministres au cours de la conférence. Si l'a évoqué le chapitre des droits linguistiques, M. Bourassa n'aura pu que rappeler à son interlocuteur les raisons pour lesquelles son gouvernement ne peut consentir à l'inscription de ces droits dans le texte de la nouvelle constitution. Il s'en est ouvert au public au cours d'une interview à CKAC en fin de semaine; aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas clairement défini une politique de la langue au Québec, il ne peut souscrire à une formule qui, à toutes fins utiles, mettrait l'anglais et le français sur le même pied dans la province. Or, pour concevoir cette politique, il attend le rapport de la Commission Gendron; il attend les études qu'il a commandées; il attend les conclusions de ses spécialistes; il attend les conclusions de l'analyse qu'effectue présentement le ministère de l'éducation et qui porte sur les effets du bill 63 depuis son adoption; il attend aussi d'être lui-même fixé sur la politique scolaire qu'il adoptera dans la région montréalaise.

Il appartiendra à M. Bourassa de soumettre au conseil des ministres un rapport circonstancié de sa rencontre avec M. Trudeau et d'indiquer par quels moyens concrets il compte rapporter de Victoria des avantages au moins égaux à ceux qu'il se propose de consentir.

D'autre part, les premiers ministres des quatre provinces de l'Atlantique ont fait connaître en fin de semaine les sentiments qui les animent à quelques jours de la conférence de Victoria.

M. Regan, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, a déclaré qu'il favorise toujours la formule d'amendement proposée, parce qu'il estime que c'est "la meilleure que nous puissions trouver". Mais il souhaiterait qu'elle fût moins rigide, que le droit de veto fût moins rigoureux. Il voudrait en outre que le mécanisme fût plus souple; par exemple: tout groupe de six provinces suffirait pour procéder à une modification, au lieu que la formule proposée prévoit la régionalisation.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Hatfield, a rappelé que son gouvernement favorise cette formule et qu'il n'a pas changé d'avis. Il ne croit pas cependant que, faute d'un accord à Victoria, on puisse sérieusement parler d'échec historique. Il n'estime pas que cette rencontre soit, comme d'aucuns l'ont prétendu, la "réunion de la dernière chance".

M. Campbell, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, ne partage pas

l'avis de M. Hatfield. A son avis, si des progrès notables ne sont pas réalisés à Victoria, c'est l'ensemble du processus de la révision constitutionnelle qui est remis en cause.

M. Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve, s'il reconnaît le caractère prioritairement constitutionnel de cette conférence, voudrait toutefois que les premiers ministres puissent aborder la difficile question des droits miniers sous-marins songeant au Québec. M. Smallwood répugne à l'idée d'un marché par lequel une province consentirait à la formule d'amendement en retour de pouvoirs plus étendus. Il faut, selon lui, distinguer les problèmes.

**L'URSS**

surpris d'apprendre le lancement de Soyouz-11 — les rumeurs traditionnelles précédant les lancements avaient circulé samedi encore — ils demeurent prudents en ce qui concerne les pronostics. D'une part, parce qu'il est difficile, un dimanche, de contacter les milieux scientifiques, et d'autre part, parce que les exemples des lancements précédents, et notamment, ceux de la station orbitale Saliout et du vaisseau cosmique Soyouz-10 ont prouvé que des impondérables peuvent empêcher la réalisation du programme.

Selon l'observatoire de Bochum, en Allemagne, il est possible qu'un nouveau Soyouz soit lancé ce matin.

Les spécialistes de l'observatoire ont en effet calculé qu'un "créneau" de lancement existait vers 4h40 GMT. Ils n'excluent pas en outre que d'autres vaisseaux soient mis sur orbite dans les prochains jours.

Quoi qu'il en soit, on suppose que la mission essentielle de Soyouz-11 est de s'arrimer à la station scientifique expérimentale Saliout afin de faire passer à l'intérieur des cosmonautes, probablement les ingénieurs Vladislav Volkov et Viktor Datsaev.

Le colonel Gueorgui Dobrovolski, le seul militaire de carrière, a souligné que Soyouz-10 avait "ouvert le chemin à Soyouz-11 pour le travail avec la station orbitale, Saliout".

Selon plusieurs sources, ce travail avec la station orbitale, dont on est d'ailleurs sans nouvelles depuis le 7 mai, a été prévu pour une longue durée: un mois environ.

Le programme de l'ensemble de l'expérience prévoit également le lancement d'un deuxième vaisseau, Soyouz-12, avec un seul cosmonaute à bord dont la mission sera de faire la navette entre la terre et l'espace pour récupérer les deux cosmonautes se trouvant à l'intérieur de la station Saliout.

Il n'est qu'après être certain que tout s'est bien passé et que Soyouz-12 répond à toutes les manoeuvres et est donc capable de ramener sur terre l'équipage de Saliout, que le vaisseau Soyouz-11 regagnera le cosmodrome.

**M. CASTONGUAY**

fectivement eu la tentation de ne pas prendre part à la conférence qui s'ouvre ce matin, sous la présidence de M. Munro, ministre fédéral du bien-être. Mais, en fin de soirée, on indiquait que le ministre avait pris toutes les dispositions utiles pour gagner Ottawa en début de matinée.

**UNE COLLISION**

d'escadre Tartu en direction de Carthagène.

Le Tartu voyageait de conserve avec le Sourouf, ainsi que l'escorteur du Chayla, le ravitailleur La Saône et le porte-avions Arromanches d'où le vice-amiral d'escadre Daille a commandé les opérations de secours.

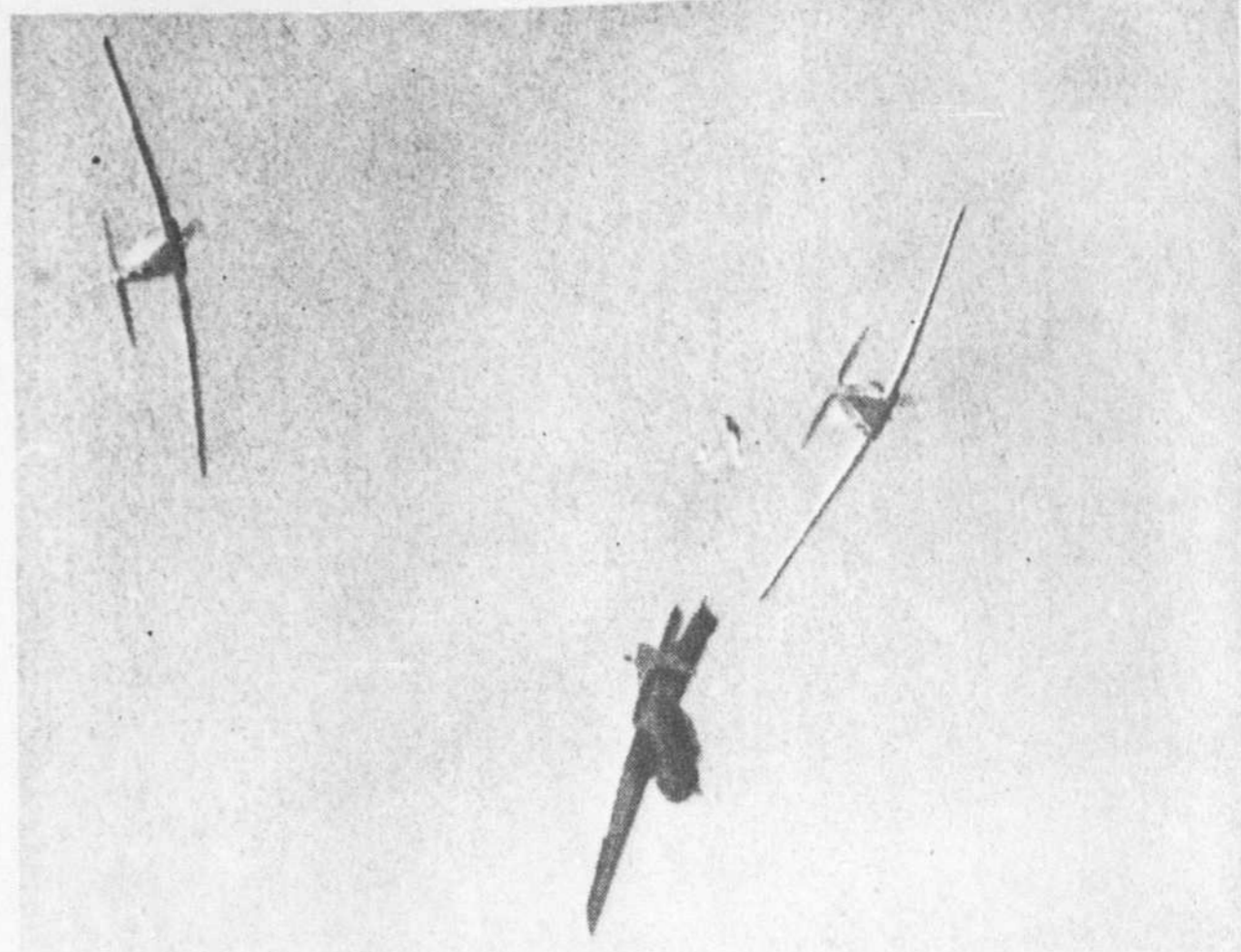
Le Sourouf, lancé en octobre 1953, est le premier bâtiment vraiment important construit dans les arsenaux français depuis la libération. Conçu notamment comme escorteur anti-aérien, ce navire d'un déplacement de 2.750 tonnes, est destiné à la protection des convois. Son armement le rend propre tant à la défense anti-aérienne qu'à la défense sous-marine. Il peut atteindre une vitesse de 34 nœuds.

**L'OCDE**

Son champ d'investigation serait ainsi très vaste.

En tout cas, ses travaux ne devraient empêcher en rien d'autres initiatives comme l'ouverture d'éventuelles négociations commerciales, comme le demandent les américains.

Si on déclare de source informée qu'il ne faut pas attendre de la réunion de la semaine prochaine de quelconques indications sur la date possible de telles négociations, ni sur la forme qu'elles pourraient prendre, les observateurs sont toutefois frappés par l'importance de la délégation américaine. Outre M. William Rogers, qui préside la réunion, elle comprend une trentaine de membres, dont MM. Nathaniel Samuels, sous-secrétaire adjoint aux affaires économiques, et Carl J. Gilbert, représentant spécial pour les négociations commerciales, et



Quatre pilotes ont perdu la vie, samedi, durant les courses d'avions de Cape May. Une première collision (illustrée par notre document) entre deux anciens avions militaires T-6 a causé la mort de Richard Minges, 34 ans, de Fayetteville, N.C. Le pilote de l'autre appareil s'en est tiré indemne. Une autre collision, impliquant trois avions, a causé la mort de trois pilotes. (Téléphoto AP)

**ENGAGEMENT**

Suite de la page 3

tawa. Les congressistes s'opposent vigoureusement à ce que la compagnie E. B. Eddy soit expropriée par un gouvernement quel qu'il soit "car cette compagnie est essentielle à l'économie et à l'équilibre social de la région de Hull".

La Fédération propose "que le gouvernement québécois, par son ministère du tourisme, permette l'accès des clubs privés de chasse et pêche à tous les citoyens et établisse une politique précise d'utilisation de ces territoires".

La Fédération recommande d'appuyer le gouvernement du Québec dans la réalisation du projet Multi-Media et demande à ce dernier d'étendre ce projet à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui a fait l'expérience pilote de Tevec et au plus grand nombre possible de régions du Québec.

La Fédération propose "que le Québec exerce sa pleine souveraineté dans le domaine des communications et légifère tant sur le contenu que sur le contenu. Selon cette résolution, le Québec doit aussi exercer sa pleine souveraineté dans le domaine des satellites de télécommunications." En conséquence, la Fédération appuie entièrement le ministre des communications dans toutes les démarches et les moyens qui lui prendra pour atteindre son objectif, à savoir une politique globale des communications au Québec tant sur le plan interne que sur le plan externe.

La Fédération "demande au gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de l'Assemblée nationale, de légiférer, conformément à ses intentions

mantes fois exprimées, dans tout le domaine de la politique de main-d'oeuvre, et que tous les centres de main-d'oeuvre, situés dans la province, soient sous la juridiction exclusive du Québec".

La Fédération prie aussi le gouvernement du Québec de créer sans délai son propre Conseil national de la recherche scientifique, de récupérer d'Ottawa les sommes allouées à la recherche scientifique au pro-rata de la population québécoise et d'adopter des mesures législatives afin de planifier les budgets dévolus à la recherche en fonction des besoins de la société québécoise en grande majorité francophone.

La Fédération demande enfin au gouvernement de convoquer une "constituante" pour donner suite aux desirs du peuple au sujet des institutions et règles fondamentales de sa vie politique.

**LA FORMULE**

Suite de la page 3

teindre par le mouvement (qui compte à ce jour 175.000 membres répartis dans 14 unités régionales). Ces buts sont:

une plus grande unité d'action entre les sociétés régionales afin d'en arriver à un équilibre entre les problèmes nationaux et les problèmes régionaux et locaux;

l'adhésion d'un grand nombre de jeunes à la Fédération afin d'en assurer la pérennité;

la réunification du mouvement ou, tout au moins, un rapprochement entre la fédération des SSJB et les sept sociétés régionales qui s'en sont séparées. Il s'agit, entre autres, de Québec, Sherbrooke, Valleyfield, Amos et La Pocatière.

**Des détenus dans les mines du N.-E. du Québec?**

BAIE-COMEAU (PC) — Le Conseil du travail de Baie-Comeau croit que l'exploitation des richesses minières du nord-est québécois pourrait être faite avantageusement grâce à des camps de travaux forcés où seraient conduits les prisonniers purgeant une peine d'assez longue durée.

Dans une résolution que le Conseil vient de faire parvenir aux gouvernements provincial et fédéral, on note que dans ces camps de travail, les détenus pourraient recevoir une rémunération pour les travaux effectués.

Ainsi, dit la résolution, "au lieu d'être un fardeau financier pour la société, les détenus deviendraient un apport à cette même société et, à leur sortie, ils pourraient mener une vie normale en préservant leur liberté, grâce aux économies faites pendant leur période de travail".

Le Conseil du travail, dans ce système de détention, voit principalement un moyen d'éviter certains inconvénients du pénitencier en réhabilitant les prisonniers.

**Dix morts dans six tragédies de la route**

Une dizaine de personnes ont perdu la vie dans six accidents de la route au Québec, entre 16h30 vendredi et 18h00 hier. L'un de ces accidents a fait trois morts et deux autres deux chacun.

Quatre automobiles sont entrées en collision, vers 17h10, vendredi, sur la route 45, entre La Sarre et Macamic. René-Louis Servant, 31 ans, de Villebois, et Paul Quessy, 19 ans, de Champneuf, ont perdu la vie.

Samedi, vers 10h05, à Rock Forest, une collision frontale entre deux voitures a coûté la vie à Jean-Guy Morin, de Sherbrooke, Yves Mallette, 29 ans, de Lachine, et Richard Phaneuf, 17 ans, de Magog.

Samedi également, à 18h00, sur la route 23, à Notre-Dame-des-Pins, comté

de Beauce, une automobile a capoté et Paul-Émile Veilleux, âgé de 25 ans, de Notre-Dame-des-Pins, a perdu la vie.

Une autre collision frontale, survenue samedi, vers 20h45, à Saint-Pamphile de l'Islet, a causé la mort d'une femme dans la quarantaine, Mme Roland Miville, de Sainte-Perpette de l'Islet.

Hier, vers 06h00, une auto a capoté dans le rang 9 de Saint-Edmond-des-Plaines, comté de Roberval, et deux jeunes gens de 19 ans, Yvon Bernard et Claude Bouchard, ont perdu la vie.

Samedi, vers 21h40, à Prevel, comté de Gaspé-Sud, un piéton de 49 ans, du nom de Raul Collin, a été tué par une automobile.

nous payons

d'intérêt sur les dépôts de 5 ans

la plus importante société de fiducie canadienne-française

909 ouest, boul. dorchester, montréal — 866.9641

**TRUST GÉNÉRAL DU CANADA**

**Vous pouvez utiliser ce coupon et le poster avec votre chèque à l'un de nos bureaux.**

Ci-inclus mon chèque au montant de \$..... (minimum \$500.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

Nom de \_\_\_\_\_

No. \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**ÉCOLE FRANÇAISE D'ÉTÉ  
UNIVERSITÉ MCGILL**

28 juin au 13 août 1971

- Préparation de la **Maîtrise en Français** (avec ou sans thèse), reconnue par le Ministère de l'Éducation du Québec pour deux (2) ans de scolarité. Condition d'admission B.A. ou B.Ped.
- Recyclage des enseignants.
- Programme "Connaissance du Québec".
- 60 cours différents de Langue, Littérature et Civilisation québécoises et françaises, complétés par un programme spécial d'activités culturelles et sociales.

Stylistique structurale, Linguistique, Sémantique et Sémiologie avec **Georges Mounin** - Ethno-linguistique - Le Français en Amérique avec **Jean-Claude Corbeil** - Phonétique avancée avec **Jean Lemyze** - Traduction littéraire avancée avec **Marie-Thérèse Reverchon** - Littérature française avec **Maurice Descotes, Pierre Fortis, Roger Mercier** et **Raphaël Molho** - Littérature québécoise avec **Robert Vigneault** - Histoire et politique québécoises avec **Gérard Bergeron** - Poétique française avec **Jean-Claude Beau** - La France contemporaine avec **Richard Leclercq** - Problèmes de l'Afrique francophone et du Tiers-Monde avec **René Dumont** - Histoire de l'art et art contemporain avec **Henri Barras** - Musique contemporaine avec **Serge Garant** - Jeunesse et contre-culture avec **Edgar Marin**.

3460, rue McTavish,  
Montréal 112,  
Tél.: 392-4678-9

## La formule Trudeau-Turner gèlerait toute évolution favorable au Québec

par Jean-Pierre Charbonneau

La conférence constitutionnelle de Victoria menace l'avenir du Québec d'une façon plus précise et plus grave qu'il ne l'a jamais été par Londres. L'acceptation de la formule d'amendement constitutionnelle Turner-Trudeau aurait pour effet de geler toute évolution qui pourrait être favorable au Québec.

Tel est l'avertissement qu'a lancé, samedi, le nouveau président de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, Me Jacques-Yvan Morin. S'adressant aux membres de la Fédération réunis à Montréal dans le cadre du 25<sup>ème</sup> congrès général de l'organisme, Me Morin a rappelé que toutes les constitutions qui ont été octroyées au Québec par l'Empire (1791, 1840 et 1867) l'ont été avant tout en fonction des intérêts de la métropole et de ses colons.

"Qui va décider, cette fois, de notre avenir?", a demandé M. Morin. "Se pourrait-il que onze hommes politiques, dont un seul représentant le gouvernement québécois, réunis à l'autre bout du continent, s'entendent, à huis clos, pour nous imposer un nouveau mode de modification constitutionnelle dont l'effet serait de geler toute évolution qui pourrait nous être favorable?"

M. Morin s'est dit inquiet de l'attitude des dirigeants politiques qui gardent secrète toute l'affaire et qui refusent de renseigner les partis d'opposition. "On espérait aller à Victoria sur la pointe des pieds mais, heureusement, ça n'a pas marché."

Le nouveau président des SSJB, qui est professeur de droit international à l'université de Montréal, a souligné les pressions énormes dont le premier mi-

nistre du Québec est l'objet depuis quelques mois de la part d'Ottawa et des provinces anglophones.

"Il faut espérer, a dit M. Morin, que le premier ministre du Québec ne cédera pas à ce chantage", faisant allusion à la rumeur selon laquelle trois premiers ministres de l'Ouest quitteraient la conférence si le Québec n'acceptait pas la formule proposée lors de la dernière conférence constitutionnelle.

Cependant, M. Morin croit malgré tout que certaines déclarations et attitudes des dirigeants québécois montrent que M. Bourassa n'est pas entièrement dupe des manœuvres dont il est l'objet. "On ne peut pas prendre pour acquis, a dit M. Morin, que M. Bourassa dira 'oui' à la formule Turner-Trudeau. Il n'est pas sans savoir le danger que représente cette conférence. Personnellement, je crois qu'il dira non. Ou plutôt, et c'est dans un certain style politique, il dira: peut-être bien que oui, peut-être bien que non."

"Cependant, a-t-il poursuivi, les Québécois doivent continuer d'exercer une extrême vigilance. M. Bourassa s'inclinera du côté du vent dominant et, si les pressions se font trop fortes, il risque de devenir une sorte de 'prisonnier politique' d'Ottawa."

Commentant cette hypothèse au cours de la conférence de presse, le professeur Morin a déclaré: "Il faut souhaiter que si M. Bourassa n'est pas vraiment décidé à tenir son bout, qu'il n'aille pas à Victoria. C'est trop dangereux."

Au cours de cette rencontre, M. Morin a fait remarquer que la Fédération libérale du Canada, section Québec, avait été le seul organisme à se prononcer en faveur de la formule Turner-Trudeau. Dans l'hypothèse d'une attitude de soumission de la part de M. Bourassa à Victoria, M. Morin n'a pas écarté la possibilité d'un autre automne chaud au Québec ni celle de la participation de la Fédération des SSJB à des manifestations publiques du genre de celles qu'a connues le Québec lors de la présentation du fameux bill 63. "Advenant cette éventualité, il y aurait certes lieu de faire savoir au gouvernement notre désapprobation", a déclaré M. Morin.

Mais, pour l'instant, M. Morin croit que le jeu démocratique commande la confiance au gouvernement. "Une confiance limitée, certes, mais confiance quand même."

En conclusion de son allocution, Me Jacques-Yvan Morin a présenté aux délégués des Sociétés Saint-Jean-Baptiste les objectifs qu'il veut voir at-

Suite à la page 2

## 'Aucun engagement sans référendum...'

L'Assemblée générale de la Fédération des SSJB du Québec a adopté à l'unanimité une résolution demandant au premier ministre du Québec de rejeter la formule Turner-Trudeau à la Conférence de Victoria et "de ne prendre aucun engagement direct ou indirect envers une formule quelconque d'amendement sans avoir au préalable consulté la population du Québec par voie de référendum".

Au cours de l'assemblée plénière de samedi après-midi, qui faisait suite à l'étude en atelier de douze résolutions présentées par le comité des vœux et

résolutions de la Fédération, les délégués des différentes sociétés régionales se sont prononcés sur différents problèmes de l'actualité québécoise.

Voici les résolutions qui ont été adoptées par les congressistes.

● La Fédération demande que la langue française soit la seule et véritable langue officielle du Québec. En conséquence le gouvernement québécois doit révoquer, dans les plus brefs délais, la loi 63 et établir une politique générale en matière linguistique qui rende le français indispensable dans tous les secteurs de la vie économique et sociale du Québec.

● La Fédération s'oppose à toute loi d'exception restreignant les libertés civiles et désapprouve la demande d'une nouvelle loi d'exception faite par le premier ministre du Québec et le maire de Montréal.

● La Fédération demande une refonte complète du système électoral québécois. A ce chapitre, plusieurs propositions ont été faites et elles seront transmises, ainsi que toutes les résolutions, au premier ministre du Québec. Signalement cependant que l'on recommande "que l'Assemblée nationale adopte un mode de scrutin qui incluerait des éléments de proportionnelle calculée sur une base régionale".

● La Fédération adresse une motion de blâme au gouvernement du Québec, aux députés et aux dirigeants de la ville de Hull pour ne pas avoir développé la région de l'Outaouais comme une entité propre et de s'être contentés de laisser la région s'annexer de plus en plus à Ot-

Suite à la page 2

## Nouveau président: Jacques-Yvan Morin

Me Jacques-Yvan Morin a été élu sans opposition, samedi, à la présidence de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec. Il succède à ce poste à Me Gilles Noisoux. M. Morin, qui est professeur de droit international à l'université de Montréal, était le président des états généraux du Canada français et, lors des dernières élections provinciales d'avril 1970, il a été candidat du Parti québécois dans le comté de Bourassa.

Outre Me Jacques-Yvan Morin, le bureau de direction de la Fédération des SSJB comprend maintenant, aux deux postes de vice-président, MM. Jacques Mondor et Jean-Paul Crépeau, au poste de secrétaire, M. Germain Jutras, et au poste de trésorier, M. Georges Meyers.



Deux chalutiers d'une capacité de 400.000 livres de poisson chacun ont été baptisés samedi au chantier de la Marine Industrielle, à Sorel, où ils furent construits pour le compte de Canapro Limitée des îles de la Madeleine, dont la compagnie-mère est Gorton Paw Limitée. Ces deux navires, dotés d'équipement électronique, sont le "Cap-aux-Meules" et le "Havre-Aubert". Ils sont destinés à la pêche à la morue, à la plie et au rouget dans le golfe Saint-Laurent.

## ■ aujourd'hui

La commission permanente de la coopération franco-québécoise tient sa 9<sup>ème</sup> session à Québec, du 7 au 10 juin, sous la présidence conjointe de MM. Paul Fouchet (France) et Yves Michaud (Québec). Cette réunion a pour but de faire le point sur les échanges réalisés au cours des derniers six mois entre la France et le Québec, notamment sur les programmes de coopération linguistique, culturelle et pédagogique et sur ceux de coopération scientifique et technique.

Sous le thème "L'avenir, c'est aujourd'hui", l'Association des manufacturiers canadiens tient son assemblée annuelle aujourd'hui et demain à l'hôtel Royal York de Toronto. L'allocution inaugurale sera prononcée par M. R. Bucklerster Fuller, ingénieur, poète et futuriste. M. M. N.R. Crump, président du Canadien Pacifique, prendra la parole au dîner. Demain, le conférencier invité est M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada.

Un atelier d'étude en thérapie comportementale débute aujourd'hui à l'hôpital Saint-Jean-Dieu de Montréal et se déroulera jusqu'au 12 juin. Cet atelier est organisé par l'Association pour l'avancement de la thérapie comportementale en milieu francophone. Trois psychologues américains y prononceront des conférences: les Drs Sydney W. Bijou, Robert Koegel et Théodore Ayllon.

Me Benoit Poupart, vice-président de la Régie des services publics, et M. Charles Bernier, régisseur, président les séances publiques de la Régie à Montréal du 7 au 10 juin.

Radio-Canada (canal 2) diffusera cet après-midi, entre 3 heures et 4 heures, une émission intitulée "La femme et la Pauvreté". Cette émission comprendra, entre autres, une entrevue avec M. Claude Castonguay, ministre québécois des affaires sociales.

M. Gérard D. Lévesque, ministre de l'industrie et du commerce, prononcera une allocution, à 14 heures, lors de l'ouverture du 7<sup>ème</sup> congrès de l'Association internationale des ports et havres, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

A l'occasion du passage à Montréal d'une mission commerciale espagnole de la Chambre de Commerce de Madrid entre le 7 et le 11 juin, le consul général d'Espagne et le conseiller commercial donnent une réception, entre 17h.30 et 19h.30, dans les locaux du bureau commercial d'Espagne à Montréal.

A 17h.30, une réception marque l'ouverture du Centre médical et dentaire Pakar, 1 Place du Commerce, Ile des Soeurs.

M. Claude Simard, ministre d'Etat à l'industrialisme et du commerce, est conférencier au dîner des Chevaliers de Pythias, à l'hôtel Bonaventure de Montréal, à 18h.30.

L'Association des Femmes diplômées des universités (Montréal), tient sa 22<sup>ème</sup> assemblée générale annuelle, ce soir, à 19 heures, au restaurant Bill Wong.

L'Association pour la planification familiale de Montréal reçoit à 21 heures le ministre Victor C. Goldbloom qui traitera des "Problèmes d'écologie et de population". La réunion a lieu à l'amphithéâtre du Montréal Childrens Hospital (rue Tupper, en face du terminus Atwater) et débute à 19h.45.

## L'assurance-bétail

### Vers un front commun à l'appui des vétérinaires?

Si le ministère de l'agriculture refuse de négocier avec les médecins vétérinaires leur participation collective au programme d'assurance-maladie animale, le gouvernement québécois devra faire face à un front commun des professionnels vétérinaires.

Cet avertissement a été transmis, dans une lettre datée du 3 juin, au ministre québécois de l'agriculture, M. Normand Toupin, par l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec (AMVPQ), dont les membres traitent les grands animaux.

Au cours d'une assemblée tenue le même jour à Drummondville, 97 médecins vétérinaires ont confié une fois de plus à l'exécutif de leur association le mandat d'entamer des négociations avec le gouvernement, comme l'ont fait dans le passé les spécialistes et les omnipraticiens.

Si le ministère de l'agriculture n'exprime pas d'ici le 8 juin son intention de négocier, préviennent les auteurs de la lettre, l'AMVPQ n'aura d'autre recours que de s'adresser directement au premier ministre, M. Robert Bourassa, pour l'informer de la situation.

Les médecins vétérinaires font valoir que le droit d'association et de représentation d'une catégorie de professionnels est au jeu et que dans leur démarche

après du premier ministre "d'autres organismes représentatifs" les avaient assurés d'un appui.

A la réunion du 3 juin, conclut la lettre, le docteur Gérard Hamel, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, a soutenu la lutte de l'AMVPQ qui ne peut "laisser indifférents les organismes représentatifs de professionnels autonomes".

## Disparue jeudi, Johanne Wagner est revenue de son plein gré

La fille de seize ans du juge Claude Wagner, ancien ministre de la justice du Québec, est rentrée chez ses parents samedi soir, après une disparition de plus de deux jours.

Le juge Wagner a déclaré que sa fille Johanne est revenue à la maison de son plein gré, alors même que la police faisait enquête auprès de parents et d'amis de la famille dans l'espoir de la retrouver.

"Elle est revenue d'elle-même et tout va bien maintenant, a dit le juge Wagner. Nous sommes très soulagés et très heureux."

Ni le juge ni la police n'ont voulu dire où la jeune fille se trouvait depuis sa disparition, jeudi à midi. Et rien ne permet de présumer ce qui a pu inciter Johanne à quitter le pensionnat Marie-Rose, rue Rachel, près de Saint-Denis.

Dans la journée de samedi, le juge Wagner avait déclaré qu'il n'avait aucune idée de ce qui avait pu arriver à sa fille. Avant sa disparition, elle lui avait téléphoné pour qu'il vienne la chercher à trois heures, le jeudi après-midi, au magasin du coin.

"Elle a dit: Viens me chercher, papa. Elle est allée au magasin du coin. Les autres filles l'ont vue partir. Après cela, on n'a pu la retracer."

Elle était vêtue légèrement d'une jupe et d'une blouse quand elle est partie pour le magasin.

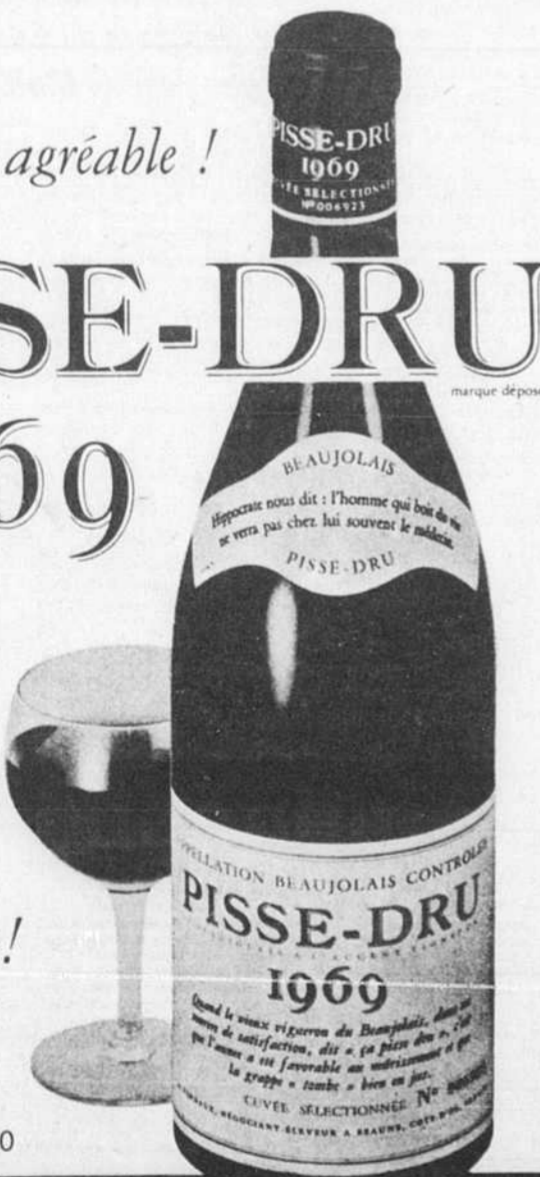
Le juge Wagner affirme que Johanne n'a pas de problèmes à l'école et il refuse de se livrer à des conjectures quant aux motifs de sa disparition. En plus de Johanne, le juge Wagner et sa femme Gisèle ont deux fils: Richard, âgé de 14 ans, et Christian, âgé de dix ans.

frais, fruité, agréable!

# PISSE-DRU

1969

Pour ceux qui aiment le Beaujolais!



R.A.Q. no 435-D - \$2.50

Distribuée au Québec par: les Distributions Clément Inc. - Montréal - 272-1144

VIENT DE PARAÎTRE...

# CORRIDORS

ROMAN de GILBERT LA ROCQUE

- S'orienter vers l'action, vers l'accomplissement d'un destin, vers cette forme suprême de liberté qu'est l'oubli de soi
- Un héros aux prises avec le terrorisme
- Un grand roman par l'auteur du "Nombril"

En vente partout à \$3.00

AUX ÉDITIONS DU JOUR



ÉDITIONS DU JOUR...  
Président et directeur général Jacques Hébert

JUSQU'AU  
**12**  
RÉDUCTION DE  
**40%**  
SUR \$5.

TOUS NOS LIVRES SANS EXCEPTIONS

LIBRAIRIE TRANQUILLE

67, Ste-Catherine ouest  
844-6571

## ASSURANCE-MOTO

467-9311  
861-5395

Au printemps l'eau dégoutte...

Faites installer les

**GOUTTIÈRES HO-DO**

Galvanisé • Cuivre • Aluminium

Émaille

ESTIMATION GRATUITE  
MONTREAL 322-4160  
QUÉBEC 872-9244

PRIMEAU MÉTAL INC.

# éditorial

## La réforme fiscale préconisée par Eric Kierans

Elu député fédéral de Duvernay en juin 1966, nommé ministre des Communications quelques jours plus tard, Eric Kierans entreprenait de convaincre le gouvernement Trudeau que la stratégie de développement économique du Canada avait grand besoin d'une révision aussi déchirante que fondamentale. Trois ans plus tard, jugeant que ses efforts n'avaient pas donné les résultats attendus par lui, estimant que les rajustements intervenus depuis son accession au cabinet étaient insuffisants et même pernicieux, Eric Kierans remettait sa démission au premier ministre Trudeau et se désolidarisait ainsi de la politique économique du gouvernement de celui-ci, y compris, présument, la réforme fiscale que M. Edgar Benson présentera aux Communes le 18 juin.

C'est en préparant une communication sur l'apport du système fiscal à l'aggravation du chômage et à l'extension de la propriété étrangère au Canada que M. Kierans en est venu à la conclusion qu'il ne pouvait plus demeurer solidaire du gouvernement Trudeau, Jeudi dernier, le ministre démissionnaire soumettait enfin cette communication à ses collègues de l'Association canadienne des économistes, réunis en congrès à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Somme toute, M. Kierans voudrait que le gouvernement abolisse tous les avantages fiscaux qu'il a consentis depuis vingt ans aux entreprises pour les inciter à investir plus ou plus tôt qu'elles ne l'auraient fait de leur propre initiative. Toute son analyse vise à démontrer le bien-fondé de cette réforme: elle y parvient en démontrant les effets pernicieux du régime fiscal en vigueur à l'heure actuelle.

Rappelons, d'abord, l'importance des avantages fiscaux dont peuvent se prévaloir les entreprises qui œuvrent dans le secteur minier et pétrolier ou celles qui rajoutent à leur capacité de production. De 1965 à 1968 selon les chiffres fournis par M. Kierans, ces avantages ont permis aux entreprises de soustraire au fisc plus de quatre milliards de dollars de profits, réduisant ainsi à 32 pour cent (de 52 pour cent qu'il est en théorie) le taux moyen de l'impôt sur les profits. Toutefois, les entreprises n'ont pu se prévaloir également de ces avantages. Ainsi, le taux moyen d'imposition n'a été que de trois pour cent pour les entreprises pétrolières — les plus privilégiées —, de sept pour cent pour les sociétés exploitant des minerais métalliques et de 17 pour cent pour les autres sociétés minières. En revanche, les entreprises manufacturières ont dû verser au fisc environ 33 pour cent de leurs profits et les entreprises commerciales quelque 45 pour cent des leurs. Le régime fiscal favorise donc les branches industrielles utilisant le plus d'équipement et le moins de main-d'œuvre, de même que celles dont les procédés de production permettent de substituer le plus aisément l'équipement à la main-d'œuvre.

En outre, l'actuel régime fiscal favorise indubitablement les grandes entreprises, soit celles qui sont en mesure d'investir régulièrement des sommes importantes, ce qui leur permet de réclamer des

allocations d'amortissement accéléré et de réduire ainsi leur revenu imposable. C'est ainsi qu'en 1968, selon M. Kierans, les entreprises dont l'actif était inférieur à un million de dollars ont dû verser à l'Etat l'équivalent de 39 pour cent de leurs profits; par contre, le taux d'imposition s'appliquant aux profits des entreprises valant plus de \$25 millions était légèrement inférieur à 25 pour cent!

M. Kierans soutient que ces avantages fiscaux introduisent des distorsions dans l'économie canadienne qui sont source d'instabilité, d'inefficacité et de gaspillage: ces distorsions ont en outre contribué puissamment, selon lui, à maintenir le chômage à un niveau élevé et à accélérer la mainmise du capital étranger sur l'industrie canadienne, qui est particulièrement importante dans les branches les plus favorisées par le système fiscal: mines, pétrole et manufactures.

Le député de Duvernay rappelle que, dans l'après-guerre, le gouvernement fédéral a eu tendance à manipuler indûment l'investissement industriel pour relancer la conjoncture. A trois reprises — soit en 1949, au milieu des années cinquante et au début des années soixante — Ottawa a accordé aux entreprises des dégrèvements fiscaux pour stimuler l'investissement et tirer ainsi l'économie d'une récession. Il en est résulté, selon M. Kierans, une alternance de période de "boom" et de stagnation, dans ce secteur de l'économie, dont l'impact sur l'évolution de la conjoncture a été nettement déstabilisateur. De toute évidence, l'expansion des investissements déclenchée par Ottawa — environ 17% par année en 1954-57 et 20% par année en 1963-66 — était insoutenable en longue période et taxait excessivement à la fois les industries canadiennes de biens de production et la balance des paiements, puisqu'il fallait importer une bonne partie des équipements requis.

En conséquence, des pressions inflationnistes commençaient à se manifester, même si le chômage demeurait élevé et qu'une capacité excédentaire de production subsistait dans maints secteurs de l'économie. Le gouvernement était alors forcé de recourir à diverses mesures d'austérité — contraction de la masse monétaire et du crédit, réduction des dépenses publiques, ralentissement de la construction domiciliaire, compression de la consommation privée par des hausses d'impôt — avec le résultat que les entreprises n'étaient pas en mesure d'utiliser pleinement les nouveaux équipements qu'elles venaient d'installer, grâce aux subventions déguisées du gouvernement!

Ainsi, l'économie s'est trouvée régulièrement frustrée des gains de productivité qui doivent résulter, en principe, de nouveaux investissements. Le coût de ces investissements ayant été réduit environ du tiers, les entreprises ont sur-investi et se sont retrouvées avec des échelles de production trop courtes pour être rentables et, partant, des coûts de production aussi élevés ou plus élevés qu'auparavant. Leurs coûts fixes étant désormais plus élevés, les entreprises ne pouvaient s'adapter aussi facilement aux variations de la demande et se retrouvaient fréquemment avec du bois mort, c'est-à-dire des équipements non-rentables. Pour maintenir leurs marges de profit, les en-

treprises devaient alors se résoudre à hausser leurs prix et à fermer leurs usines plus anciennes, aggravant ainsi simultanément l'inflation et le chômage.

Ainsi, l'Etat s'est trouvé, selon M. Kierans, à subventionner l'inefficacité par l'entremise du système fiscal; car "une capacité de production excédentaire n'est pas plus capable de satisfaire les besoins individuels ou collectifs que des avions qu'on laisse dans les boules à mites". Le député de Duvernay parle même plaisamment d'une "Banque de l'impôt différé des sociétés" qui aurait consenti aux entreprises, en 1968, des prêts sans intérêts d'une valeur globale de \$2.8 milliards. Les entreprises ont été ainsi affranchies d'une dépendance normale du marché financier, ce qui a réduit l'efficacité de la politique monétaire; le rendement de l'impôt sur les profits a été sensiblement moindre, obligeant l'Etat à réduire les investissements publics ou à accroître, pour les financer, les taxes indirectes ou l'impôt sur le revenu des particuliers. A leur tour, les consommateurs ont dû réduire leurs achats de biens et de services, de sorte que les entreprises n'ont pu utiliser pleinement les nouveaux équipements productifs dont l'Etat, trois ans auparavant, avait favorisé la mise en place! Pendant ce temps, les entreprises privilégiées — sociétés minières et pétrolières, grandes sociétés étrangères — utilisaient les "prêts" sans intérêt du fisc pour acquérir de nouvelles filiales ou accroître leur portefeuille de placement...

Certains jugeront radicaux, voire saugrenus, les conclusions que M. Kierans tire de son analyse; aussi n'est-il pas inutile de rappeler que ces conclusions n'ont rien de très original, puisqu'elles procèdent toutes du libéralisme fonctionnel qui constitue le postulat fondamental de la théorie économique orthodoxe. Mais nombre d'économistes — et la plupart des hommes d'affaires — tout en continuant de clamer bien haut leurs convictions libérales, cessent d'en tenir compte dès qu'ils délaissent la théorie pour la pratique de l'économie, au sein des entreprises comme à l'intérieur des ministères de l'Etat. La grande originalité d'Eric Kierans, c'est donc de s'être ressouvenu de ses convictions libérales, même après être passé de l'économie aux affaires, même après avoir adhéré au Parti libéral du Canada!

Fournissant leurs dogmes éculés, les gauchistes de salon prendront prétexte de ce libéralisme pour faire la moue devant la réforme fiscale préconisée par le député de Duvernay. Pourtant, avant d'instaurer le socialisme pour les pauvres, il faudra bien se résoudre à abolir ce socialisme pour les riches qu'incarnent, à maints égards, notre système fiscal et la plupart des mesures d'assistance que l'Etat met à la disposition des entreprises. "Seuls les socialistes croient encore au vertus du mécanisme des marchés", ironisait récemment un économiste; tant il est vrai que l'intervention de l'Etat dans l'économie, loin de venir en aide aux défavorisés de l'intelligence, de la géographie ou de la fortune, loin d'être "neutre", c'est-à-dire de garantir au moins l'égalité des chances entre citoyens de diverses et inégales conditions, pèse encore du côté du plus fort.

Claude LEMELIN

### Point de vue

## Ce que j'entends faire comme bâtonnier

par YVON JASMIN

Je m'efforcerai de maintenir un Barreau indépendant et fort et je combattrai toute attaque dirigée contre lui ou ses membres par qui que ce soit.

Je suis persuadé que les droits et les libertés individuels et collectifs ne peuvent être entièrement protégés, à moins d'être défendus par des avocats absolument libres, lorsqu'ils sont attaqués même par l'Etat.

Un Barreau indépendant constitue le dernier rempart susceptible de protéger la liberté de la société.

Bien sûr, l'évolution rapide de cette société et des besoins nouveaux de ses membres exigent des modifications aux structures mêmes de notre Loi, et je suis parfaitement d'accord pour appuyer toute réforme qui s'avérerait profitable au public.

Pour préserver à notre Ordre les droits acquis dont nos membres peuvent justement revendiquer la propriété exclusive, pour les avoir acquittés par de nombreux services souvent gratuits et rendus dans l'ombre depuis plus de 100 ans à nos concitoyens, nous avons besoin de l'appui du public et de ses corps intermédiaires.

Ces corps ont, de toute nécessité et dans le meilleur intérêt de ce public, à présenter favorablement la véritable image de l'avocat.

Pour y parvenir effectivement, nous devons, à mon

● A l'occasion de son élection, le 3 mai dernier, au poste de bâtonnier du Barreau de Montréal, Me Yvon Jasmin prononçait une allocution définissant ses projets d'action pour la prochaine année. Voici de larges extraits de cette allocution.

humble avis, procéder de deux façons:

En premier lieu, il nous faudra maintenir envers nos membres une politique de fermeté absolue, tout en faisant preuve de la plus grande humanité. A cet effet nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour que la Loi et les Règlements du Barreau soient intégralement respectés.

Il n'est pas inopportun de redire que ce sont les avocats qui ont instauré un système d'assistance judiciaire et que durant les dix premières années, les avocats du Barreau de Montréal ont donné non seulement leurs honoraires mais ils ont aussi payé les déboursés des clients du bureau en s'imposant une cotisation spéciale ajoutée à leur contribution annuelle.

Malheureusement le résultat des efforts constants de la majorité est souvent détruit par les actes anti-professionnels et même malhonnêtes d'une très faible minorité d'avocats con-

tre qui nous allons sévir sans délai.

Nous ferons des pressions pour que le Conseil du Barreau du Québec augmente le personnel du bureau du Syndic, afin que les comptes en fidéicommis soient examinés régulièrement.

Dans un cas de fraude et de défalcaction, j'ai recommandé à la dernière assemblée de l'exécutif du Barreau du Québec que le syndic signe lui-même des plaintes criminelles contre un confrère et cette proposition a été adoptée unanimement.

J'ai l'intention de demander au syndic de porter des plaintes contre certains membres de l'Ordre, exploitateurs sans scrupule et communément surnommés des "manufacturiers de frais".

S'ils se croient à l'abri de toute atteinte parce qu'il n'y aurait pas d'article spécial de la Loi qui pourrait prévoir leurs tactiques malhonnêtes, je me permets de leur rappeler les articles 29 à 101 du Règlement numéro 1 de la Loi du Barreau.

Je vous rappelle que chaque avocat a le devoir d'attirer l'attention du syndic lorsqu'il est témoin d'un acte dérogatoire à un des confrères.

Si tout le monde faisait son devoir, on contribuerait peut-être à alléger le fardeau de nos membres en réduisant les augmentations nécessaires de contribution.

## lettres au DEVOIR

### Le rôle capital du nombre en histoire

Vous rapportiez dans votre édition du mardi 25 mai les propos du docteur Albert Guilbeault, pédiatre, sur la dénatalité québécoise. L'inquietude qu'il ressent vis-à-vis de la baisse de notre taux d'accroissement naturel me semble en grande partie justifiée.

En effet, il me semble que le nombre a eu de tout temps un grand rôle à jouer dans l'histoire des collectivités. N'a-t-on pas écrit au sujet de la chute de Rome que ce n'est pas l'empire qui avait manqué aux hommes, mais les hommes qui ont manqué à l'empire...

Il suffit de lire quelques publications historiques pour constater combien notre faible équipée de la "revanche des bereaux" a pu influencer sur notre destinée. Déjà vers 1776, Carleton n'écrivait-il pas: "Les Canadiens détiennent une écrasante supériorité numérique... Il n'est pas du tout probable que cette supériorité diminuerait à l'avenir... Au contraire elle s'affirmerait chaque jour... Les émigrants ne préféraient jamais les longs hivers inhospitaliers du Canada au climat plus doux des colonies du sud." De telles réflexions ont amené l'Angleterre à pactiser jusqu'à un certain point avec nous.

Mais lorsque nous n'aurons plus le nombre, qu'arrivera-t-il? Substituer la revanche des cerveaux à celle des bereaux, c'est un beau programme, mais quand nous ne comptons plus que pour un faible pourcentage dans l'Amérique anglaise qu'arrivera-t-il?

Loïn de moi l'idée de vouloir par ces propos relancer les femmes dans un bébéthon. Je ne crois pas que cela soit possible dans les conditions actuelles. Les femmes ne veulent plus avoir pour seuls emblèmes le tablier et la cuillère de bois, et pour seule ambition celle de sauver le race.

Lorsqu'on a demandé récemment à Boumediène en Algérie s'il prévoyait instaurer un programme de planification des naissances il a répondu à peu près ceci: "Je préfère être capable de nourrir toutes les bouches." Cher Boumediène! Moi, je trouve cette réponse très bien. Ici, au Québec, nous n'avons aucun système municipal, ou étatique, ou je ne sais quoi de garderies; nous n'avons aucune déduction pour les aides familiales des mères qui travaillent, aucune déduction pour les frais de scolarité des mères qui étudient; encore beaucoup de préjugés vis-à-vis les femmes qui travaillent (ce qu'a démontré une récente étude soumise à la Commission Bird); et la litanie pourrait s'allonger.

Comme ce sont encore les femmes qui portent et mettent au monde les enfants, faudrait leur donner un "péloris" de main! En effet, la scolarisation et le développement industriel amènent une baisse de la natalité dans un pays. Dans une publication du gouvernement québécois on peut lire: "Mais en remontant plus en arrière, on enregistre de même une tendance très nette vers les familles moins nombreuses au fur et à mesure que les revenus des familles augmentent, ce qui s'élève

la proportion des employés de bureau et que progresse l'éducation féminine. Ces différents éléments caractérisent très nettement aujourd'hui la structure sociale du Québec." (Horizons 1960, page 18). Il semble que ce soit donc là une vapeur difficile à renverser! Surtout, quand on connaît tout le contexte idéologique charrié ici par cette vocation de la mère québécoise.

Comme disait l'autre: "Peut-être que je m'énerve pour rien. Qui mais quand même, ça me fatigue un peu que le gouvernement verse cette année un million de moins en allocations familiales du Québec. Est-ce là vraiment une économie intéressante ou une espèce de cheval de Troie? Enfin, on peut aussi se dire bêtement que moins on sera, moins on aura de problèmes à se laisser dans nos trois pièces, dans nos beaux appartements pour adultes seulement."

Entre tous les "cris d'alarme" que nous lançons depuis 1763, celui-ci voudrait s'ajouter aux nombreuses avenues sans issue qui nous entourent à l'heure actuelle. Si nous pouvions une seule fois essayer de sortir de nos "politiques" à tiroir" et de voir que les problèmes se recourent tous, peut-être que... Quand on me dit que dans les cliniques d'hygiène ce sont à l'heure actuelle les anglophones qui ont trois et quatre enfants...

J'ai eu un professeur en Histoire qui disait: "Il y a toujours, premierement le nombre, deuxièmeement le nombre, et troisièmeement le nombre." Cela me est resté en tête et les propos du docteur Guilbeault m'ont remémoré cette phrase. Mais il est peut-être utopique de défendre une cause sur laquelle se greffent tant d'autres questions presque insolubles.

Michèle S. JEAN

Montréal, le 31 mai 1971.

### Les professeurs du Centre Arcand n'ont pas peur de Multi-Média

Sous le titre de "Des professeurs pour adultes craignent de perdre leur emploi" un journaliste écrivait dans le Devoir du 22 mai: "... un certain nombre de ces professeurs du Centre Arcand (C.E.C.M.) ont délibérément torpillé la dernière assemblée populaire convoquée en vue de désigner les représentants de la population à la direction du programme Multi-Média."

Cette affirmation a profondément choqué et humilié les membres de l'Association des professeurs pour adultes du Centre Arcand.

Il serait peut-être bon de rappeler à ce journaliste:

a) que le Centre Arcand collabore pleinement avec les animateurs du projet Multi-Média depuis déjà un mois.

b) qu'un fascicule publicitaire émanant de "Carrefour d'éducation populaire" fut distribué à chacun des 1.000 étudiants du Centre.

c) que les représentants de chacune des classes du Centre ont eu l'autorisation d'aller passer une demi-journée à l'ICEA afin de recevoir les informations nécessaires concernant ce projet.

d) qu'un animateur de l'ICEA a déjà rencontré tous les représentants de nos classes au Centre Arcand même en vue de bien informer nos étudiants sur ce projet.

e) que les étudiants des cours "présecondaire (7e année) et base (3e année) du Centre Arcand étaient à peu près les seuls représentants des centres de pré-emploi de Montréal à la réunion du jeudi le 20 mai (où étaient donc les étudiants des autres centres de préemploi?)

f) qu'après enquête, il appert qu'un seul professeur, sur un personnel comptant 125 enseignants, aurait exprimé certaines craintes quant aux répercussions du projet Multi-Média.

g) qu'à l'automne prochain, le Centre Arcand entend mener une vigoureuse campagne en vue d'amener nos étudiants à participer activement aux activités du projet Multi-Média.

Nous croyons vraiment au projet Multi-Média et nous ne craignons nullement pour nos postes, convaincus que les cours à plein temps pour les adultes seront toujours un heureux prolongement du projet Multi-Média.

Pour l'Association des Professeurs aux adultes du Centre Arcand Robert GAGNON, secrétaire

Montréal, le 27 mai 1971.

### Les embûches de la critique

M. Gilles Constantineau,

Dans votre chronique radiotélévisive du 2 juin dernier, traitant de reportage de Raymond Grenier sur la Chine (la vraie), vous vous êtes permis une perle digne des plus grands cancris.

"Mais en remontant plus en arrière, on enregistre de même une tendance très nette vers les familles moins nombreuses au fur et à mesure que les revenus des familles augmentent, ce qui s'élève

Que je vous le dise, M. Constantineau, ce titre insignifiant, c'est celui de l'hymne national chinois, ni plus, ni moins. Donc l'insignifiance...

C'est comme si vous disiez de "La Marseillaise" de M. Renou qui le titre est... insignifiant.

Jacques GAUTHIER  
Montréal, le 2 juin 1971.

## bloc-notes

### L'autoroute Spadina au rancart

On dit parfois qu'un gouvernement, une fois engagé dans une voie, ne doit jamais reculer. Une vieille mythologie veut que le souverain ne se trompe jamais et que, s'il lui arrive d'errer, il ne le fasse surtout point voir.

Quand l'on pense à cet entêtement que le pouvoir confond trop souvent avec la force, comment ne pas s'étonner agréablement du revirement spectaculaire qui vient de se produire à Toronto au sujet de l'autoroute Spadina?

A la suite de polémiques acrimonieuses, le gouvernement ontarien, agissant sur les instances des autorités métropolitaines de Toronto, décidait, il y a quelques mois, de donner le feu vert au projet. Les travaux étaient déjà engagés. Rien n'indiquait que l'on reviendrait en arrière.

Or, jeudi dernier, coup de théâtre à la législature ontarienne. M. William Davis annonce que son gouvernement "n'entend pas pousser plus loin sa participation au projet d'autoroute Spadina".

La décision est extraordinaire. Les motifs qui la justifient le sont tout autant. Car ils sont d'une simplicité et d'une netteté qu'on n'est pas habitué de trouver dans des communications de cette nature.

Il fallait choisir, explique M. Davis, entre un système de transport axé sur le service de l'automobile et un système axé sur le service des citoyens. "Si l'on opte pour l'automobile, l'autoroute Spadina est un bon point de départ. Si l'on opte, au contraire, pour le citoyen, on ne saurait trouver de meilleur point d'arrêt que Spadina. Nous avons résolu d'opter pour le citoyen".

Voilà un excellent exemple de jugement politique marqué au coin d'une logique accessible aux esprits les plus simples et chargé de conséquences à long terme lucidement

entrevues et acceptées. Le gouvernement ontarien avait d'abord opté pour une autoroute installée en plein cœur de la cité. Après avoir étudié davantage une abondante documentation et l'expérience des autres villes nord-américaines, il conclut à "la futilité" des programmes visant à accorder la priorité à l'automobile. Il renonce tout simplement à son projet.

M. Lucien Saulnier, au temps où il présidait encore le comité exécutif de la ville de Montréal, avait énoncé des principes très proches de ceux dont s'est inspiré M. Davis. Il a semblé toutefois que ces principes s'étaient perdus quelque part dans la brume à l'occasion du débat sur l'autoroute ouest-est. L'exemple de Toronto devrait inciter les autorités québécoises à au moins réviser leur décision à la lumière des facteurs qui ont paru influencer le gouvernement ontarien. Elles ne manqueraient pas de noter, si elles consentent à cet examen, que l'un des principaux arguments invoqués par le premier ministre ontarien porte précisément sur la valeur économique très douteuse d'un projet comme celui qui vient d'être abandonné à Toronto.

### Bientôt une politique des loisirs?

Invité, vendredi soir, du Service des loisirs de Montréal qui clôturait au Jardin botanique un enseignement réussi sur "la municipalité et les loisirs", M. Gilles Houde, député de Fabre à l'Assemblée nationale et adjoint parlementaire du ministre de l'éducation pour les questions relatives à la jeunesse, aux loisirs et au sport, a tenu des propos dont le contenu permet d'espérer que le Québec aura peut-être

bientôt une véritable politique des loisirs.

Le gouvernement québécois s'intéresse depuis longtemps à ce domaine. Les subventions versées pour la construction de centres de loisirs et le fonctionnement d'associations de loisirs de toute sorte ont toujours été une industrie de prédilection pour les députés à l'Assemblée nationale. Le gouvernement n'avait pas de politique d'ensemble. Mais il accueillait avec sympathie dès le temps de Maurice Duplessis (et il a continué de le faire) les requêtes en assistance qui lui provenaient de députés, organisateurs, vicaires et promoteurs ayant chacun leur petite oeuvre à mettre de l'avant.

Ces subventions n'étaient pas inutiles. Loïn de moi l'idée de suggérer, sous prétexte de planisme hautain et abstrait, qu'il faudrait les abolir. Souvent, une subvention de quelques centaines de dollars à une association méritante permet à celle-ci de mettre en oeuvre un programme utile à des centaines de personnes et entraînant à lui seul des déboursés d'une valeur bien supérieure à la somme reçue du gouvernement. Il y aurait lieu de répartir ces subventions suivant des critères plus objectifs (il convient de noter à cet égard le rôle actif que le gouvernement actuel a voulu confier au député de chaque comté, indépendamment de son allégeance politique), et probablement d'en confier la gestion à un organisme métropolitain ou régional. Le principe même d'une aide gouvernementale aux organismes bénévoles qui accomplissent dans le domaine des loisirs un travail souvent colossal doit cependant être retenu. C'est pas l'addition de quelques douzaines de fonctionnaires de plus qui pourra jamais compenser la perte que ferait le milieu s'il décidait

bêtement de se priver du concours des organismes bénévoles dans le domaine des loisirs.

On est néanmoins encore fort loin, avec ce genre de subventions, d'une véritable politique des loisirs. On n'a pas semblé devoir s'en rapprocher tellement plus avec le déclenchement spectaculaire de quelques projets conçus sans référence à un plan d'ensemble.

Ce que M. Houde a dit vendredi soir n'était pas, non plus, la politique attendue en vain depuis vingt ans par ceux qui œuvrent dans le secteur des loisirs. Le député de Fabre a défini une priorité qui est clairement définie dans son esprit: le plein-air. Pour le reste, il s'est plutôt appliqué à poser des problèmes.

Mais il y avait précisément, dans la façon dont M. Houde exposait les problèmes, un accent nouveau qui permet d'espérer qu'on débouchera bientôt sur une véritable politique. De tous les hommes politiques québécois que j'ai entendus pénétrer sur les loisirs depuis vingt ans, M. Houde m'est apparu comme le premier qui ait probablement le genre de connaissances, d'expérience et de contacts capable de le conduire à l'élaboration d'une politique qui tiendra compte de tous les aspects du réel.

M. Houde a annoncé vendredi que le gouvernement publierait probablement d'ici trois ou quatre semaines un document de politique sur les loisirs. Pour peu que ce document annonce des plans concrets et non seulement des intentions abstraites, il suscitera un intérêt très vif dans ce milieu (les salles éditoriales des journaux) auxquelles M. Houde reprochait l'autre soir leur trop grande indifférence, ou à tout le moins leur silence trop habituel, au sujet des loisirs.

Claude RYAN

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dans les ateliers situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22. Édition du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

La réforme électorale au Québec

1) Expériences canadiennes en matière de vote proportionnel

par GILLES LALANDE

Le professeur Gilles Lalonde, du département de science politique de l'université de Montréal, était appelé à témoigner, le 27 mai dernier, devant la commission parlementaire qui étudie la réforme du mode de scrutin en vigueur au Québec.

Au Manitoba, il faut remonter en 1916 pour connaître les débuts du débat concernant la représentation proportionnelle. Cette année-là, la proportionnelle figurait en bonne place parmi les articles du programme du Canadian Council of Agriculture qui, comme tous les mouvements réformistes de cette époque, visait à l'instauration d'une société démocratique se rapprochant de l'idéal égalitaire.

définition un élément de risque inévitable ou de chance au niveau de chacune des circonscriptions électorales, et à fortiori parfois, par effet cumulatif au niveau de l'ensemble des circonscriptions électorales.

franchir le barrage technique qui lui est ainsi opposé. (5) Or il est bien évident que notre mode actuel de scrutin n'a pas été adopté pour arrêter nommément le Parti Québécois.

Dans la meilleure des hypothèses, il sera toujours difficile de s'entendre sur la responsabilité à attribuer à l'une et à l'autre de ces deux variables de toute consultation électorale. La carte électorale et le mode de scrutin ou la formule électorale. De la première, on sait habituellement avec quelque précision qu'elle avait dans la plupart sinon tous les pays de démocratie libérale, les circonscriptions rurales par rapport aux circonscriptions urbaines.

En Alberta, la formule Hare du vote unique transférable fut en vigueur de 1926 à 1959. Contrairement à l'expérience manitoibaine, les résultats des élections obtenus sous ce système permettent d'en évaluer de façon précise les conséquences qui ont été minimales de façon générale.

Personne ne nierait cependant que le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour rend plus particulièrement difficile à un parti nouveau la voie au moment d'une élection.

1) Journal des Débats, Commission permanente de l'Assemblée nationale (réforme électorale), séance du 25 mars 1971, p. B-774. 2) Douglas Rae, The Political Consequences of Electoral Laws, New Haven et London, Yale University Press, 1967, 173 p.

L'expérience canadienne

Il est assez ironique de constater que c'est apparemment pour avoir modifié la formule électorale en Colombie britannique que le Crédit Social, second parti d'opposition à l'époque, s'est retrouvé au pouvoir à l'issue des élections tenues en 1952 dans cette province.

Une responsabilité pour le moins partagée

Il n'est pas certain que ceux qui soutiennent, sans pouvoir le prouver, que le mode actuel de scrutin au Québec est cause d'injustice grave acceptent notre formule électorale pour ce qu'elle est, à savoir une formule à la pluralité des voix.

propos d'actualité

Le déclin de la natalité

Si l'augmentation de la population du Québec a été continue, elle n'a cependant pas toujours été régulière. Une des caractéristiques principales des dernières années '40 et des années '50 a été l'accroissement très fort du nombre des naissances en contraste avec le taux très réduit de natalité pendant la grande dépression et la deuxième guerre mondiale.

La population du Québec à la fin de 1968 avait atteint le seuil de 6 millions comparativement aux 3,6 millions de 1946. La population a donc augmenté à un taux de 2,3 pour cent par année, soit un taux d'augmentation plus élevé que celui de la plupart des pays industrialisés.

"Horizon 1980", Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Québec, p. 10.

lettres au Devoir

Une émission tendancieuse sur l'avortement

En marge de l'émission Femmes d'Aujourd'hui du 24 mai dernier j'aimerais livrer quelques réflexions. Notre réseau d'Etat semble se complaire depuis quelque temps à nous présenter sous prétexte d'information des émissions à caractère tendancieux sur l'avortement.

Un médecin entre autres nous a exposé sa thèse sur le "projet humain" qui est le fœtus. Il oublie de dire que ce blue-print, terme employé avant lui par d'autres et à meilleur escient, a sa dynamique propre, que c'est un plan vivant puisqu'il se réalise, et se paracheve lui-même si on n'y met pas obstacle.

Demain: Pour le mode de scrutin, une assurance-accident

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

COURS DU SOIR - SESSION D'ÉTÉ

Niveaux offerts: Secondaire III-IV-V

Inscription: Centre Georges-Vanier, 1415 est, rue Jarry. Centre Lionel-Groulx, 1001 est, rue Sherbrooke

7-8-9-10-11 juin 1971 9 h à 11 h 30 a.m., 2 h à 4 h 30 p.m., 7 h à 9 h p.m.

Début des cours: 21 juin 1971

Durée des cours: 5 semaines

Frais d'inscription: \$2,00 par crédit

Renseignements supplémentaires: 525-2531

Ecole de Conversation Anglaise

367 est BOUL. HENRI-BOURASSA (coin St-Denis) TEL: 384-8610

SESSION ÉTÉ 1971

POUR ENSEIGNANTS ET ÉTUDIANTS

60 HEURES DE COURS \$150.00 (5 élèves)

1ère session: 5 au 30 juillet

2ième session: 2 au 27 août

Cours accélérés et intensifs pour ceux et celles qui désirent améliorer leurs connaissances pratiques de la langue anglaise parlée.

COURS RÉGULIER

Cours à tous les niveaux d'une durée de deux mois et demi

COÛT DES COURS: COURS EN GROUPE (5 élèves) \$150.00 COURS PRIVÉ (1 élève) \$250.00

AUCUN CONTRAT À SIGNER NOUS N'AVONS PAS DE REPRÉSENTANT

QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE CAPILLAIRE ET QUE DEVEZ-VOUS EN CONNAÎTRE?

Le Centre capillaire PIERRE se spécialise depuis plus de quinze ans dans les problèmes du cuir chevelu dont certains sont très complexes. Nous savons mieux que quiconque que les produits chimiques ou les teintures mises au point après des soldants années de recherche, ne font pas pousser les cheveux perdus, pas plus qu'une diète restrictive ne peut repousser.

Faire repousser des cheveux sur un crâne déjà dégarni, lorsque la papille pileuse est atrophiée, ne laissant qu'un duvet, n'est pas réalisable et y croire serait faire preuve d'une incroyable crédulité.

Le Centre capillaire PIERRE, aidé par des chimistes québécois, développe d'année en année des formules plus efficaces, brevetées et déposées, ensuite uniquement au nom du Centre et à son usage exclusif.

Toute représentation faite en province par des délégués utilisant le nom du Centre capillaire PIERRE s'avère frauduleuse. Nous savons que des gens non avertis et parfois trop confiants se sont fait exploiter par ce genre de personnes n'ayant pas de conscience et ne faisant pas la distinction entre leur nom et celui d'un bureau établi depuis plus d'une décennie et ne prononçant pas la repousse des cheveux.

Il est important que le sujet passant un examen capillaire soit averti sur plusieurs points que nous croyons importants:

- 1) Depuis combien de temps le spécialiste exerce-t-il sa fonction et où a-t-il acquis son expérience? 2) Comment se présente-t-il? Nom et prénom devrait être déclinés. 3) Si le spécialiste se réfère à des formules, demandez le nom du laboratoire et de la manufacture. En cas de doute,

renseignez-vous par divers organismes sur l'existence du laboratoire et si ce dernier fabrique réellement ces produits pour le bureau capillaire auquel vous vous êtes adressés.

4) Évitez tout genre de traitements capillaires proposés par des représentants se déplaçant dans les hôtels ou motels.

5) Un spécialiste sérieux ne court pas plusieurs métiers à la fois, soit dans les salons de coiffure ou des magasins de postiches et perruques.

6) Avant de déboursier quoi que ce soit, ne signez rien, sous aucun prétexte, qui vous engage financièrement.

7) Aucun service professionnel ne peut vous garantir une repousse de cheveux, sauf dans certains cas de pelade.

8) Si le spécialiste consulté se réclame d'un tel ou tel bureau, assurez-vous de la validité de ses dires, prouvez à l'appui. En cas de doute, veuillez téléphoner ou écrire au bureau auquel le spécialiste se déclare attaché.

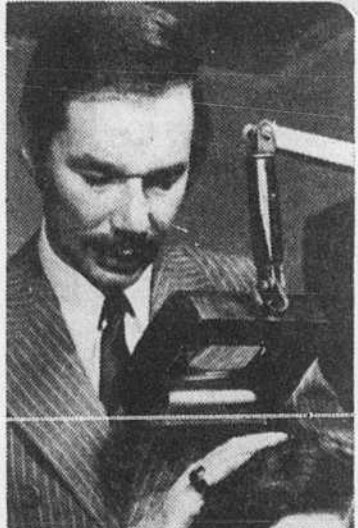
9) Il est reconnu inexact que des traitements de c'est puissent assurer une stabilité de votre chevelure en 10, 40 ou 90 jours.

10) Il vous incombe, à vous client, de rester réaliste dans ce qui peut être fait ou non.

11) Une étude capillaire dure de 45 à 60 minutes.

12) Après avoir été mis au courant de votre cas, ne perdez pas de vue les récives possibles, et qu'après avoir suivi des traitements une hygiène adéquate s'avère toujours indispensable mais non onéreux.

Avant de penser à un substitut de votre chevelure, ne serait-ce pas plus sage de chercher à sauver les cheveux qui vous restent.



C'est à vous d'en décider. L'artifice ne vaut jamais le naturel; à la longue il peut être la cause de sensations désagréables avant physiques que psychologiques.

Il serait avantageux pour vous que vous rendiez compte journalièrement d'une diminution de vos cheveux, de passer un examen au Centre capillaire PIERRE. Nous vous dirons après étude ce qui peut être fait ou pas.

Quoique vous demeuriez, nous croyons qu'une visite d'une heure sur rendez-vous à nos bureaux, vous sera profitable en ce que, comme ce problème qui vous torse intérieurement et vous vexe dans votre apparence.

Merci de votre bienveillante attention.

PAR TRICHOLOGUE TRICHOLOGUE

Centre Capillaire Pierre

EDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie de métro Sherbrooke-Berri - Heures: 11h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

### radio / télévision

# Quand on a le Gala qu'on mérite

par Gilles Constantineau

M. Réal Giguère, qui aimait samedi soir le 10e gala des artistes, n'aime pas les journalistes et ne se gêne pas pour le dire; il explique souvent qu'il ne fait ainsi que leur rendre les bons sentiments qu'ils lui manifestent. L'attitude des journalistes, pourtant, n'est pas entièrement injustifiée à l'égard de l'animateur No 1 de Télé-Métropole.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur le palmarès de l'année pour se convaincre d'une chose: c'est qu'on a donné une fois de plus des trophées à des comédiens, à des émissions ou à des entreprises de spectacle qui n'en semblaient guère mériter, mais qu'on n'avait, par ailleurs, aucune solution de rechange.

Dans les circonstances, souhaitons donc à monsieur Giguère de devenir récipiendaire de la Société des animateurs de télévision déçus par cause de prétentieuse incompétence; alors peut-être consentira-t-il à comprendre.

De même, si honnêtement que soit dans l'ensemble, l'émission "Le 10 vous informe," qui est le Téléjournal de Télé-Métropole, il conviendrait d'en reconnaître les insuffisances tout autant que les qualités: d'illustration de technique, d'illustration, d'analyse (sur ce dernier point, les gens de Télé-Métropole y gagneraient à se pénétrer de la récente instruction pastorale sur les moyens de communication sociale). On en fait la meilleure émission d'information télévisée, pourtant. Mais quoi d'au-

tre? Quand, avec des moyens économiques et techniques extrêmement plus poussés et des effectifs incomparablement plus nombreux, le Téléjournal de Radio-Canada se laisse régulièrement damer le pion par son concurrent?

Et ainsi de suite. Le Donald Lauret Chaud reçoit le titre d'émission-jeunesse par excellence au moment même où il semble près de mourir de sa belle mort; mais il n'y a pas mieux. On donne aux Cyniques le titre de fantasistes de l'année; mais où se sont-ils vraiment signalés à l'attention populaire? Et qui prétendra qu'ils ont fait rire la population?

Mais le fait est qu'on rit peu à la télévision du Québec, depuis un an, et qu'on grince plutôt des dents depuis octobre dernier. La population québécoise a eu, depuis le Gala précédent, une télévision conforme à son climat politique, peureuse, lâche, sans audace, sans risques, à peu d'exceptions près que le succès n'a malheureusement pas couronnées. A Radio-Canada, l'année a été marquée, de façon plutôt excessive, par quelques échecs d'autant plus graves qu'ils consommaient l'avilissement de la réputation de la Société. A Télé-Métropole, on s'est pendant ce temps confit dans la sécurité la plus amortissante.

Berger", de Télé-Métropole. La meilleure émission radiophonique: "Studio 11", de Radio-Canada.

La personnalité radiophonique de l'année: Jean-Pierre Coallier; Les fantasistes de l'année: Les Cyniques;

Le "western" de l'année: Willie Lamothe;

Le meilleur acteur de soutien: Roland Chenail;

La meilleure comédienne de soutien: Gisèle Dufour;

Le meilleur film de l'année: "Les Mâles", de Gilles Carle;

La personnalité masculine de l'année, au cinéma: Donald Pilon;

La personnalité féminine de l'année, au cinéma: Chantal Renaud;

La meilleure chanson-thème de film: "Le Temps est bon" du film "Les Mâles", créée par Stéphane Venne et interprétée par Isabelle Pierre;

La meilleure pièce de théâtre: "L'effet des rayons Gamma sur les vieux garçons" telle qu'adaptée par Michel Tremblay, de la pièce de l'auteur américain Paul Zindel;

La trophée Rolande-Desormeaux: le comédien Henri Poitras;

Le disque de l'année: "Chu d'bonne humeur", de Claude Blanchard.

On comprend mieux, à la lumière des circonstances, le choix de Rita Bibeau comme Miss Radio-Télévision. Ce n'est pas une jeune comédienne (la présence de ses filles, qui ont 17 et 18 ans, l'eût à elle seule établi, s'il l'avait fallu); ce n'est pas non plus une comédienne de haut calibre, enfin, l'émission qui l'a mise en vedette (Les Berger) n'a rien de spéciale-ment étincelant.

Mais qui d'autre? Quand on sait que la plupart des gens de spectacle présents au Gala de samedi n'avaient pas cru opportun de se livrer cette fois à de fortes dépenses vestimentaires? Quand on pouvait entendre, au cours du bal qui avait succédé au Gala, des gens de tous les milieux se plaindre que ça ne "swignât" pas?

Grâces soient donc rendues aux producteurs de l'émission de samedi soir, qui s'étaient résolus à beaucoup plus de réserve et de dignité qu'auparavant: les circonstances n'en permettaient pas moins.

Les spectateurs ont vu un autre géant de l'air, l'hélicoptère soviétique 12, à la silhouette insolite, dont la nacelle ressemble au fuselage d'une Caravelle. Cet appareil peut soulever 40 tonnes.

La société française Dassault a présenté treize appareils civils et militaires et notamment le nouvel avion français à géométrie variable le Mirage G-8, qui a effectué son premier vol il y a moins d'un mois. Le court courrier Mercure, fabriqué par la même société, a décollé pour la première fois en public.

Enfin, les pilotes des neuf Fouga-Magister de la patrouille de France et des cinq Phantoms de l'aéro-navale américaine ont effectué des acrobaties.

Des dizaines de milliers de spectateurs et plusieurs centaines de personnalités étrangères et françaises.

Les deux appareils ont paru très maniables, notamment à basse vitesse et à faible altitude (500 pieds). Le géant américain Galaxy, le plus gros avion du monde, a fait une démonstration spectaculaire, en décollant et en atterrissant sur de très courtes distances. En vol, il évolue dans un espace serré à des vitesses réduites, mais dégage des nuages de fumée plus épais encore que ceux du Concorde. Les présentations des deux avions géants américains Tristar et D C 10, en cours de mise au point, ont été plus classiques. Le Tristar a paru peu bruyant.

# Le syndicat des postiers étend son action à l'ensemble des communications

CALGARY (CP) — Le Syndicat canadien des postiers (CTC) a terminé vendredi à Calgary son congrès de cinq jours par l'élection d'un nouveau président et l'adoption d'une nouvelle constitution dont un article étend le champ d'action du syndicat à l'ensemble de l'industrie des communications.

M. Jim McCall, président de la section locale de Vancouver, succède à M. William Houle, d'Ottawa, à la tête de l'association. Les quelque 460 délégués lui ont accordé 220 voix contre 161 à M. Houle, élu en 1968, et 47 à un troisième candidat, M. Jerry Murphy, de Hamilton.

C'est la déléguée de Montréal qui a proposé vendredi, après avoir quitté l'assemblée avec fracas la veille, d'inclure dans la constitution une disposition de nature à permettre l'union de tous les employés canadiens des postes, du téléphone et du télégraphe dans une sorte de syndicat général des PTT.

Cette politique d'expansion sera réalisée sans maraudage, d'expliquer M. Houle au cours d'une entrevue. Le syndicat s'attaquera à des secteurs relativement nouveaux comme celui des télécommunications, "qui se développe rapidement". Une série de fusions pourrait être également envisagée, notamment avec le Syndicat des facteurs (CTC). L'assemblée a néanmoins rejeté un projet d'affiliation au Syndicat canadien de la fonction publique (CTC), qui comprend 150.000 membres.

Les autres amendements à la constitution du syndicat tendent à concentrer le pouvoir de décision entre les cinq membres de l'exécutif national afin d'harmoniser l'orientation des 328 sections à travers le pays.

Le congrès a cependant décidé de mettre sur pied un système de bureaux régionaux qui corresponde aux nouvelles structures du ministère des postes.

# Les salariés de la CSN approuvent le projet de convention, mais la division s'introduit

par Gisèle Tremblay

Les quelque 300 salariés de la CSN ont approuvé vendredi à Québec, dans une proportion de 75%, les offres de la centrale et de ses fédérations constituantes, mais et l'employeur et le syndicat se sont fractonnés.

On apprend en effet de source informée que les dix employés du Syndicat de la construction de Montréal (SCM) ont aussitôt démissionné du syndicat et songeraient à former une association séparée qui pourrait même s'affilier éventuellement à une centrale concurrente.

Ils protestaient ainsi contre l'absence du SCM à la table de négociations alors que ce syndicat était pourtant parmi les corps signataires de la convention collective précédente, échue le 31 mars 1970.

D'autre part, trois fédérations récalcitrantes ne sont toujours pas parties à l'entente et le Syndicat des permanents et des employés de bureau (SPEB) a assorti son accord d'une exigence, que le contrat ne soit parachevé après le ralliement de toutes les fédérations au texte de l'entente.

### La Canada en terres neuves sénégalaises

DAKAR (AFP) — La Canada est disposé à participer à l'aménagement des "terres neuves" au Sénégal. Cette nouvelle a été annoncée par M. Abdou Diouf, premier ministre sénégalais, au cours de la réunion du comité de développement pour la région du Sénégal oriental, qu'il a présidée jeudi à Tambacounda.

Le premier ministre, qui évoquait ainsi le voyage qu'il vient de faire au Canada, a fait cette déclaration au cours d'un exposé sur les "terres neuves" qui doivent être mises en valeur dans cette région et où doivent être étroitement associées agriculture et élevage.

### Ralph Collins arrive à Pékin

PEKIN (AFP) — M. Ralph Collins, premier ambassadeur du Canada en Chine populaire, est arrivé samedi à Pékin, annonce l'agence "Chine nouvelle".

D'autre part l'agence chinoise annonce que le premier ambassadeur de la Chine populaire au Chili, M. Lin Ping, a quitté samedi Pékin, pour rejoindre son poste à Santiago.

Les représentants du SPEB, qui réclamaient depuis le début une convention collective unique, avaient conclu lundi dernier une entente de principe avec la CSN et neuf de ses douze fédérations.

En ratifiant cet accord, a déclaré le président du SPEB, M. Paul Yergeau, les syndicats se sont engagés à ne pas débrayer si leurs confrères des douze fédérations restantes se mettaient en grève pour appuyer leurs revendications. Ils contribueront plutôt au fonds de grève en prélevant des cotisations spéciales.

Outre la plupart des fédérations, huit syndicats — dont le SCM — ainsi que le Conseil central de Montréal avaient signé la convention collective précédente au profit

de leurs 27 employés. Le président du Syndicat de la construction de Montréal, M. Roger Beaucage, a adressé vendredi à M. Yergeau un télégramme dans lequel il se déclare disposé à signer la nouvelle entente afin de maintenir les droits acquis de ses dix employés.

"On parlait d'aller en grève pour faire respecter le principe d'une seule table patronale, de dire à ce sujet un informateur, et on exclut sans discussion les corps affiliés à la CSN qui avaient participé aux négociations antérieures."

Les dix salariés du SCM qui ont démissionné de leur syndicat ont jugé que celui-ci ne les protégeait plus quand leur sécurité d'emploi était menacée. Ils craignent en effet de perdre leurs droits d'ancienneté auprès des fédérations de la CSN.

La Fédération du bâtiment et du bois, qui a expulsé le SCM de ses rangs l'an dernier, a fait approuver en annexe à la présente convention une disposition précisant que les salariés de la CSN couverts par la précédente mais non cette fois conservaient le droit de postuler un emploi auprès des parties contractantes mais

arrivent en dernier dans l'ordre de préférence. De même source, on affirme que la CSN et la Fédération du bâtiment et du bois harçèlent le SCM. Sur le chantier de Sainte-Scholastique, par exemple, qui relèverait normalement de la juridiction du SCM, ils auraient formé un autre syndicat pour représenter quelques centaines de travailleurs et ce sont d'autres permanents que ceux du SCM qui y travaillent.

Le SCM compte autant d'employés que cinq des fédérations affiliées à la centrale, et presque autant que celle qui l'a retranché de ses rangs.

### Des Canadiens errants sont rapatriés de Hong Kong

VANCOUVER — Le gouvernement canadien a autorisé CP Air à transporter au Canada, à un tarif spécial, les Canadiens retenus à Hong Kong par suite du défaut de Lloyd International de les ramener au point de départ. Lloyd International est un transporteur aérien spécialisé dans les vols noisés.

Les passagers pourront voyager, selon la disponibilité des sièges, sur les vols réguliers de CP Air au tarif réduit d'environ \$300 de Hong Kong à Vancouver. Des amis ou parents au Canada peuvent payer le billet à l'avance à tout bureau de CP Air.

### Nominations au conseil de l'université de Montréal

MM. Yves-Aubert Côté et Laurent Picard ont été nommés membres du conseil de l'université de Montréal, le premier à la suggestion de l'archevêque de Montréal, modérateur des facultés ecclésiastiques, le second à la suggestion des diplômés.

M. Côté, qui est directeur du département des sciences comptables de l'École des HEC remplace Me Jules Deschênes, avocat, tandis que M. Picard, vice-président de Radio-Canada, remplace le juge Guy Guérin. Ce dernier et Me Deschênes continueront à siéger au conseil comme membres cooptés.

On annonce en outre que M. Lucien Piché, qui a exercé pendant 10 ans la charge de vice-recteur au développement, re-

prend sa place dans le corps professoral et donnera des cours au département de chimie de la faculté des sciences.

**VOTRE MEILLEUR INVESTISSEMENT**  
**COURS INTENSIF - ANGLAIS**  
 Inscrivez-vous maintenant • Cours déductibles des Impôts

**COURS INTENSIF D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS**  
 Cours de conversation tous les jours - 4 semaines.  
 Les 5 juillet et 2 août 9:30 - 12:30 ou 1:30 - 4:30  
 3 - 6 par groupe \$185.00

**COURS INTENSIF: L'ANGLAIS DES AFFAIRES**  
 ou 8 leçons semi-privées chaque jour par semaine \$275.00  
 ou 8 leçons semi-privées chaque jour par semaine \$175.00  
 ou 1 1/2 heure tous les jours pour 3-6 personnes par mois \$99.00

**GROUPES DE CONVERSION SEMI-INTENSIF**  
 2 soirs par semaine 6 - 9 p.m. par mois \$73.00

866-9731 **globe** école de langues SUITE 1538  
 1 PLACE VILLE MARIE  
 • FRANÇAIS • ESPAGNOL • ITALIEN • ALLEMAND • JAPONAIS

# Malgré le brouillard Un ballet des plus gros avions du monde au-dessus du Bourget

PARIS (AFP) — Le brouillard et un plafond de nuages ont contrarié les présentations en vol du salon du Bourget, destinées aux missions officielles étrangères.

Paul HAMÉL S.J. invite chaque jour, des témoins du monde chrétien, à l'émission **Témoignage** du 7 au 12 juin 1971

**LUNDI:** Réal Haque: Une voyageuse nouvelle l'empare des rehaltes paraboliques.  
**MARDI:** Réal Haque: Le secret d'une résistante: vie d'équipe dans l'ombre.  
**MERCREDI:** Jacques Paquette: Les émissions religieuses d'ici et d'ailleurs.  
**JEUDI:** Jacques Paquette: Pourquoi une Commission de radio-télévision?  
**VENDREDI:** Léandre Poirier: Faut-il regretter les processions d'anton?  
**SAMEDI:** Chan, de Loch: Être optimiste malgré l'échec de tout foyer.

À 50 postes au Canada  
 À Montréal: **CJ50 Sorel** 8 h 40 (au cadran: 1320kc)  
 syndoniser: **CKB5 St-Hyacinthe** 14 h 05 (au cadran 1240kc)

**AUX 10 - 15**  
 Ronde de distribution de journaux  
**LE DEVOIR**  
 QUOTIDIEN DU MATIN  
 Les agents-distributeurs du journal Le Devoir offrent actuellement des rondes dans les 3 territoires suivants:  
**MONTRÉAL - LAVAL - RIVE SUD**  
 Mlle Larochelle, 9 à 5 p.m., 844-3361

**ARCHITECTES**  
**LOUIS CARRIER**  
 ARCHITECTE  
 2785 boul. LAURIER QUÉBEC 10 - P.Q.  
 TÉL.: 651-0982

**DAVID & BOULVA**  
 ARCHITECTES  
 3 Place Ville-Marie  
 MONTRÉAL - 866-9854

Les architectes LONGPRÉ MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART BOURKE

**DÉCORATEURS ENSEMBLIERS**  
**LAURENT BÉRUBÉ**  
 DÉCORATEUR - ENSEMBLIER  
 8240 AIMÉ-RENAUD ST-LÉONARD Mt. 38 3 2 4 - 2 5 8 0

**LAURENT LAMY**  
 DÉCORATEUR - ENSEMBLIER  
 788, Wilder  
 Montréal 8 - 737-1953

**\$2,000 à l'UCC**  
 pour un voyage d'étude

QUEBEC (PC) — Une subvention de \$2,000 accordée par le ministère des affaires intergouvernementales permettra à un groupe de 15 spécialistes québécois intéressés aux questions laitières d'effectuer un voyage d'étude au Danemark et en Angleterre.

La subvention a été accordée à l'Union catholique des cultivateurs (UCC), à l'origine de ce projet, et l'organisme fera rapport au ministère au retour de la mission.

FAITES COMME MOI...  
 ACHÉTEZ CETTE 504 TOUTE ÉQUIPÉE POUR SEULEMENT \$134 PAR MOIS VOYEZ MES AMIS AUX G.G.Q.

**LA PEUGEOT "504" 1971, SEDAN**  
 PAIEMENT MENSUEL  
 équipée avec transmission automatique, radio am., dégivreur électrique, pneus à flancs blancs.  
 Taxes provinciales et licences sont inclus dans notre prix. **\$134.**

Tél.: 273-9105  
**LES GRANDS GARAGES du Québec**  
 306 est, St-Zotique (un bloc à l'ouest de St-Denis)

# Les écrivains dénoncent le hold-up de la photocopie

par Gérald Leblanc

Mal protégé par une loi qui était déjà inadéquate lors de sa promulgation en 1924, l'écrivain canadien voit les moyens mécaniques de reproduction et de diffusion lui voler impunément sa propriété. "La situation actuelle du droit d'auteur c'est un hold-up en plein midi sans gâche sur la tête. Tout le monde en profite sauf les auteurs."

C'est en ces termes que M. Claude Lacombe a ouvert samedi une table ronde sur l'écrivain et le droit d'auteur du Canada. Ce colloque se tenait à l'hôtel Sheraton Mont-Royal dans le cadre de la rencontre annuelle de la Société des écrivains canadiens (SEC). Une association culturelle groupant près de 300 écrivains francophones du Canada.

Selon l'éditeur québécois Pierre Tisseyre, c'est "par millions qu'il faut compter les pages photocopiées illégalement" dans nos universités, collèges et écoles secondaires.

La reproduction des œuvres par les procédés de photocopie empêche l'éditeur de procéder à un second ou un troisième tirage. Des centaines d'étudiants se servent d'un texte pour lequel l'écrivain et son éditeur n'ont reçu que le prix d'un seul exemplaire.

Un professeur de l'U. de M. M. Bernard Beugnot, croit que le problème ira grandissant. La baisse rapide du coût des photocopies et la hausse continue du prix des livres ne peuvent, selon lui, qu'accroître ce processus de remplace-

ment du texte imprimé par la photocopie. Il n'existe pas au Québec, comme en France et dans plusieurs autres pays d'Europe, de société de perception fédérale et la législation actuelle n'accorde à peu près aucun recours à l'écrivain qui ne touche aucune rémunération pour les nombreuses photocopies que l'on fait de ses textes.

La situation pourrait cependant changer. La Société canadienne-française de protection du droit d'auteur (SCFPDA), constituée en juillet 1969, compte en effet remédier à ces injustices.

M. Pierre Tisseyre a déclaré samedi que des ententes avaient déjà été signées avec Radio-Canada qui verserait à la SCFPDA les droits (minimum de \$10) pour les textes utilisés au réseau français de la société. Ces sommes seront ensuite distribuées aux éditeurs et aux écrivains selon les contrats les liant entre eux.

Des négociations sont également en cours entre la SCFPDA et les maisons d'enseignement du Québec. M. Tisseyre est confiant qu'on arrivera sous peu à des ententes satisfaisantes sur les sommes à verser pour les photocopies d'ouvrages protégés par le droit d'auteur.

Il a ajouté que la SCFPDA compte ensuite faire porter son action auprès du gouvernement pour l'obtention d'une nouvelle législation. La loi actuelle en matière de droit d'auteur date de 1921

(promulguée en 1924) et le gouvernement fédéral a confié au Conseil économique du Canada le soin de préparer un rapport permettant l'émission d'une nouvelle législation.

Le Conseil a fait paraître en janvier son troisième rapport sur la propriété intellectuelle et industrielle. M. Tisseyre a réitéré samedi les critiques très sévères de la SCFPDA à l'égard de ce rapport conçu, selon lui, "par des anglophones et pour des anglophones" manifestant "un mépris total des intérêts québécois".

En plus d'ignorer le caractère bicultural du Canada, le Conseil économique du Canada n'est pas, selon l'éditeur québécois, allé au fond des choses et n'a pas fourni les bases nécessaires à une refonte véritable de la loi.

"Il faut évidemment, a-t-il conclu, oublier le plus rapidement possible ce texte dont, en d'autres temps, on aurait dit qu'il était déconcertant d'ânerie."

La rencontre annuelle de la Société des écrivains canadiens comportait une seconde table ronde, celle-ci sur l'écrivain et la langue d'aujourd'hui. A part certains propos de Suzanne Paradis qui a réclamé pour l'écrivain le droit d'employer la langue qui lui est la plus familière, on y a entendu des propos aussi dénués que stériles sur le "joual" versus le "bon français".

Une participante, il y en avait une quarantaine avec surreprésentation de l'âge d'or et du sexe faible, a résumé l'indignation de plusieurs en qualifiant le joual de "signe d'une race dépossédée jusqu'au fond des entrailles".

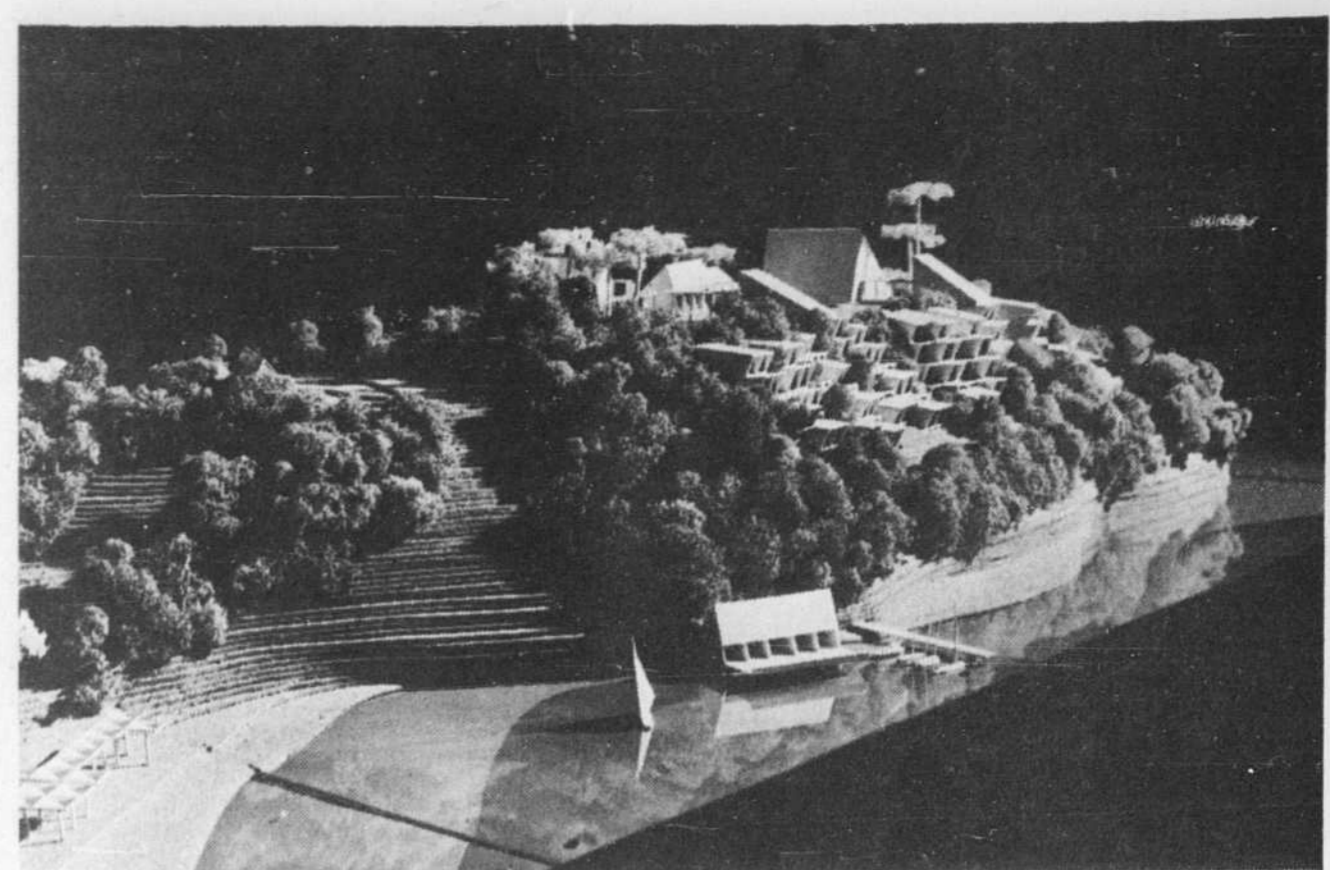
Les Miron, Pilon, Ouellet, Aquin, Godin, etc., n'étaient pas de la partie. Le nom de Victor Lévy-Beaulieu figurait au programme mais il ne s'est pas présenté. On se trouvait en présence d'un tout autre monde, dans tous les sens du mot, que celui représenté à la 9e rencontre des écrivains québécois réunis à Sainte-Adèle une semaine plus tôt.

Prononçant vendredi soir la conférence d'ouverture, le ministre des affaires culturelles, le Dr François Cloutier, a dit aux écrivains que l'incertitude de la langue française n'est pas limitée au Québec mais qu'elle s'étend à toute la planète.

Le Dr Cloutier a cité à cet effet un texte paru récemment dans le Figaro littéraire: "Il y a beaucoup de similitude, entre les situations de la francophonie à l'échelle du Québec et à celle de la planète. Dans la province canadienne, le français a quelques années pour s'imposer, sinon il sera submergé par l'anglais qui ne cesse par l'intermédiaire des immigrants, de progresser. Si sa pratique ne s'étend pas dans le monde, il deviendra une langue secondaire vouée à l'appauvrissement, curiosité réservée à une minorité de plus en plus restreinte."

Le ministre a également déclaré que le gouvernement étudiait si, outre la subvention traditionnelle, il n'existait pas d'autres façons de s'intéresser au sort matériel. "Certaines formules, a-t-il ajouté, ont été essayées à l'étranger, qu'il s'agisse des pensions de l'Etat, des caisses de secours, de bénéfices liés aux droits de reproduction par photocopie ou même aux emprunts de volumes dans les bibliothèques publiques." Il s'est dit ouvert à toutes les recommandations que la Société des écrivains voudrait lui faire dans ce domaine.

La Société des écrivains s'est donné un nouvel exécutif pour les deux prochaines années. M. Robert Choquette succède à M. Jean Ménard à la présidence, et MM. Philippe Ferland et Gérald Belle-Isle accèdent aux postes de premier et deuxième vice-présidents.



Aux flancs d'une presqu'île martiniquaise

Une association d'éducation populaire, reconnue par le haut commissariat français à la jeunesse et aux sports, vient de créer à la Martinique un Centre international de rencontre et d'accueil (CIRA) pour les jeunes désireux de participer aux échanges entre pays francophones. Accroché aux flancs d'une presqu'île, dans la municipalité de Trinité, le centre est conçu comme un village dont les éléments peuvent se modifier. L'hébergement dispose de seize dortoirs de huit lits, trente chambres de deux lits, quinze chambres à un lit type universitaire, quinze chambres à un lit type hôtelier. Le prix actuel prévu ne devrait pas dépasser \$4 par jour pour tous les jeunes. La réalisation d'un tel centre pouvant être un élément de rapprochement entre les jeunes du Canada et ceux des Antilles, des pourparlers sont en cours en vue d'une participation canadienne, à l'échelon des associations de jeunesse, de l'Office franco-québécois de la jeunesse, ou de l'Association France-Canada. Pour tous renseignements prendre contact à Montréal avec le 738-5473, ou à la Martinique avec le CIRA - Trinité, Martinique. (Photo Jean Biauveau)

## Le bill 27

# Un projet 'timide et insuffisant' (la CEQ)

Le président de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ), M. Yvon Charbonneau, a qualifié, au cours d'une conférence de presse, le bill 27, projet de loi sur le regroupement et la gestion scolaires, de "timide et insuffisant" et a proposé plusieurs amendements.

M. Charbonneau a, toutefois, reconnu que le projet de loi apporte plusieurs améliorations, tels la réduction sensible du nombre de commissions scolaires à l'extérieur de l'île de Montréal, la démocratisation de l'élection des commissions scolaires, l'accroissement de la participation des parents.

Selon le président de la CEQ, le projet de loi 27 devrait inclure l'intégration complète des niveaux élémentaire et secondaire dans une seule structure administrative. Tout au moins, a soutenu M. Charbonneau, le gouvernement devrait faire l'expérience de cette intégration, au moins dans les cas où il ne subsistera sur le territoire d'une commission scolaire régionale qu'une seule commission scolaire locale (niveau élémentaire).

Une intégration administrative des deux niveaux d'enseignement permettrait, selon la CEQ, une meilleure coordination de l'ensemble des services, une utilisation plus appropriée de ceux-ci et une économie substantielle dans les sommes affectées aux cadres administratifs et aux services auxiliaires aux étudiants.

Toujours selon le président de la CEQ, le bill 27 devrait consacrer la neu-

tralité administrative des commissions scolaires, laissant l'application de la professionnalité aux écoles selon les catégories des élèves qui s'y inscrivent.

La CEQ soutient, de plus, que le projet de loi devrait obliger les commissions scolaires à assurer la diffusion des cours reliés à "l'éducation permanente", selon la corporation, l'éducation permanente doit recevoir la même attention que les niveaux d'enseignement élémentaire et secondaire.

Tout en se réjouissant de l'accessibilité plus grande aux postes de commissaires qui sera assurée par cette loi, la CEQ s'inquiète de l'imprécision du projet quant à la nature et à l'étendue de la délégation des pouvoirs que le conseil des commissaires pourra opérer au profit des comités exécutifs et des hauts fonctionnaires.

Soulignant les difficultés qui peuvent entourer l'intégration des personnes présentes à l'emploi des commissions scolaires, M. Charbonneau demande au gouvernement d'explicitier dans le projet de loi des mécanismes de protection et de transfert des droits individuels et collectifs découlant des contrats de travail et des conventions collectives présentement en vigueur.

Enfin, le président de la CEQ a réclamé que la commission parlementaire sur l'éducation se réunisse pour étudier le projet de loi et pour entendre tous les groupes intéressés.

## Planification

# Le CDE invite la FTQ à ne pas quitter le Conseil

Le Centre des dirigeants d'entreprises (CDE) partage les réticences de la FTQ quant à la composition du Conseil de planification et de développement du Québec (CPDQ), mais invite la centrale à demeurer au sein de l'organisme et à faire pression de l'intérieur pour en modifier la constitution.

C'est ainsi que M. Jean Brunelle, directeur du CDE, commentait ce week-end les critiques formulées jeudi dernier par le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust.

Celui-ci estime que les travailleurs sont sous-représentés à ce conseil consultatif et craint que la prédominance écrasante des milieux d'affaires n'infléchisse les politiques économiques du gouvernement dans le sens de leurs intérêts. La FTQ songe donc à s'en retirer.

Le CDE, qui a renoncé pour sa part à toute représentation directe au profit du Conseil du patronat, n'ignore pas toutefois que des "associations importantes et très représentatives s'en

trouvent exclues", a précisé M. Brunelle.

Le CDE émet en outre des réserves à propos du mandat attribué au président du CPDQ et de la "surreprésentation des éléments régionaux". Les dix conseils de développement régionaux (CDR) ainsi que les villes de Montréal et de Québec comptent près de trois tiers des représentants.

Le CDE, qui selon M. Brunelle a été le premier organisme avec la FTQ à exiger la création du CPDQ, juge néanmoins celui-ci trop précieux pour qu'on puisse se permettre de le boudier.

"Il est préférable à notre avis de s'accommoder pendant quelques mois d'un organisme imparfait, a affirmé le président du CDE, quitte ensuite à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour l'adapter au rôle très important qui lui a été dévolu."

M. Brunelle propose donc à la FTQ de se rallier aux associations qui, comme le CDE, cherchent à modifier la constitution du conseil en participant à ses travaux.

## Stanfield tentera d'autres démarches auprès de Robarts

LONDON Ont. (PC) - M. Robert Stanfield, chef du parti progressiste-conservateur, a déclaré hier qu'il tenterait à nouveau de convaincre l'ancien premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, d'entrer sur la scène politique fédérale.

"Je serai enchanté de l'avoir" a dit M. Stanfield à une conférence de presse.

Il a ajouté qu'il avait déjà fait plusieurs tentatives dans ce sens mais que M. Robarts lui avait dit qu'il n'entendait pas se lancer sur la scène fédérale.

"Pour être tout à fait franc avec vous, dit-il, je lui ai parlé tout récemment encore, mais M. Robarts a dit qu'il ne reviendrait pas sur sa décision."

Toutefois, M. Stanfield a dit qu'il reviendrait à la charge. "Je ne sais pas si je le verrai, aujourd'hui, mais si je le voyais je lui en reparlerais très probablement" a précisé M. Stanfield.

Le chef du PC fédéral se trouve à London pour assister à un rassemblement conservateur plus tard dans la journée.

# VENTE DE DISQUES

## À la demande générale la GRANDE VENTE PRÉ-INVENTAIRE sur tous les disques classiques est retenue jusqu'au 12 juin

• ANGEL CLASSIQUES  
• COLUMBIA  
• PHILIPS  
• LONDON LE DISQUE

**499**

PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER \$6.29

LONDON

OS 25701 - OTELLO DE VERDI  
OS 25886 - LA TRAVIATA  
OS 25912 - TEB ALDI  
OS 26085 - DIE WALKÜRE  
OS 25951 - RENATA TEBALDI  
OS 6511 - DVORAK  
OS 26146 - NICOLAI CHIAUROV  
OS 6163 - PAGANINI  
OS 6509 - ALEXANDER GLAZUNOV  
OS 6584 - BEETHOVEN  
OS 6588 - BEETHOVEN  
OS 6609 - STRAUSS  
OS 6659 - MOZART  
OS 6539 - BRAHMS  
OS 6573 - PROKOFIEV  
OS 6579 - MOZART  
OS 6584 - BEETHOVEN  
OS 6588 - STRAUSS  
OS 6609 - STRAUSS  
OS 6659 - MOZART

DEUTSCHE GRAMMOPHON SERIE PRIVILEGE

MS 7504 - MOZART  
MS 7512 - LES PLUS GRANDS DE RAVEL  
MS 7514 - LES PLUS GRANDS SUCCES DE BACH  
MS 7523 - LES PLUS GRANDS SUCCES DE DEBUSSY  
M 30079 - BEETHOVEN  
M 30085 - BEETHOVEN  
M 30294 - ERIK SATIE  
M 30405 - ALEXANDER KIPNIS  
MG 30072 - BACH  
MG 30269 - STRAVINSKY  
MS 8005 - LE CÉLEBRE CANON DE PACHELBEL  
EFM 8006 - L'ADAGIO D'ALBINONI ET VENISE  
EFM 8008 - J.S. BACH  
EFM 8038 - J.P. RAMPAL L. LASKINE  
COLUMBIA

ERRATO

STU 70161 - J. HAYDN  
STU 70175 - W.A. MOZART  
STU 70208 - G.F. HANDEL  
STU 70299 - M. ANDRE MARIE-CLAIRE ALAIN  
STU 70330 - MOZART  
STU 70347 - J.S. BACH  
STU 70375 - JEAN-PIERRE RAMPAL  
STU 70450 - MAURICE ANDRE  
STU 70519 - M. ANDRE MARIE-CLAIRE ALAIN  
STU 70545 - VIVALDI  
STU 70558 - LES VAISES DE CHODURA  
STU 70129/130 J.S. BACH  
STU 70121/122 J.S. BACH  
STU 70121/122 J.S. BACH  
STU 70121/122 J.S. BACH

ERRATO

136 236 - BEETHOVEN  
136 457 - CHEROUX DES COSAQUES  
136 470 - ADOLPH SCHERBAUM  
136 483 - ADOLPH SCHERBAUM  
136 485 - CHOPIN  
136 517 - MAURICE ANDRE  
136 816 - BOILDIEU ET RODRIGO  
139 004 - MOZART  
139 028 - TCHAIKOVSKY  
139 166 - SIEGFRIED BEHREND  
139 362 - CARMINA BURANA  
439 366 - NARCISO YEPES  
139 405 - KARL BOHM  
139 417 MUSICI  
2530 094 - VIVALDI  
2530 096 - NARCISO YEPES

Elles rapportent 7% d'intérêt dès la première année

achetons des obligations d'épargne du Québec

Moi, j'en achète.

Le magasin est ouvert du lundi au mercredi jusqu'à 6 h, jeudi et vendredi jusqu'à 9 h, samedi jusqu'à 5 h.

GARANTIE 1ère QUALITÉ • SCÉLLÉ

CENTRE DU DISQUE

# MONTROSE

3162 est. Bélanger Montréal 408 RA. 9-2833

# arts

## CINÉMA

### 'L'Alliance' de Christian de Chalonge

par Jean-Pierre Tadros

Si je parlais vendredi dernier du marasme dans lequel semble se complaire un certain cinéma français, celui qui justement semble faire les plus grosses recettes et les sélections officielles des festivals internationaux, il ne faudrait quand même pas se laisser aller à une généralisation heureusement trompeuse. Il reste néanmoins que l'audace du cinéma français se réfugie trop souvent dans un esthétisme et un intellectuelisme qui ne sont pas d'une approche toujours aisée. Comment alors expliquer sinon, en partie, par l'intolérance d'une censure dont la vigilance ne s'arrête pas uniquement à traquer l'obscénité — elle serait presque disposée à faire preuve de largesse en la matière — mais surtout à proscrire tout ce qui pourrait porter atteinte au bon ordre social. Qu'on se rappelle des réactions passionnées provoquées par des films com-

me "La religieuse". "Le souffle au cœur". "Elise ou la vraie vie" ou alors de la prise de position souvent haineuse que certains affichèrent face au film "Mektoub" qui n'avait que le défaut de décrire la vie des Algériens dans les bidonvilles de la périphérie parisienne. Non, en France, à moins de s'appeler Godard, il n'est guère facile de faire des films "politiques", ou tout au moins sociaux. Que des films comme "Camarades" de Marin Karmitz voient alors le jour, et on se mettra à le démolir ("déconstruire" diront certains) au nom de je ne sais quelle orthodoxie. Inconscience ou insouciance? Je ne sais.

Tous ceci pour dire que le cinéma français finit par ne plus soulever beaucoup d'intérêt, à quelques exceptions près naturellement. Et je voudrais classer parmi elles "L'Alliance" de Christian de

Chalonge (à la Comédie canadienne). Car c'est un beau film, qui a le mérite d'être simple et qui sait plaire. En une période de l'année où la tendance est aux redites ou aux films insignifiants, on s'en voudrait de ne pas le signaler.

Ce n'est pourtant pas que "L'Alliance" soit de la catégorie des chefs-d'œuvre. En fait, ce film, d'une facture impeccable, a le mérite de surprendre. C'est que parti d'un fait divers tout à fait banal il arrive à atteindre une dimension que de prime abord rien ne pouvait laisser prévoir.

Le film, au départ, plonge ses racines dans la plus triste des réalités. On se retrouve, en effet, dans l'une de ces agences matrimoniales qui font la joie de tous les caricaturistes. Mais on s'aperçoit bien vite que l'agence n'est qu'un prétexte, et que le problème est de beaucoup plus grave.

car le monsieur en question n'est pas tant à la recherche de l'âme sœur que d'un appartement (spacieux) qui lui permettrait de lancer sa clinique vétérinaire. Mais si les moyens pour résoudre la crise du logement relèvent le plus souvent de l'imagination, les problèmes qui en résultent n'en sont finalement que plus graves.

Et c'est donc ce couple singulier (fort bien interprété d'ailleurs par Anna Karina et Jean-Claude Carrière) issu des aviateurs de la vie moderne que nous découvrons. Et à travers eux, le drame de l'incommunicabilité des êtres: le début fondée sur une série de malentendus que chacun essaiera à résoudre à sa manière. Et c'est précisément à ce niveau que le film prend tout son intérêt, car il démonte avec une surprenante justesse les multiples mécanismes qui, inexorablement, éloignent l'un de l'autre ces deux êtres qui ne demandent pourtant qu'à se rapprocher.

Le film prendra par moments des accents hitchcockiens qui tirent le film de la simple chronique d'un mariage. La place envahissante que finit par prendre les animaux (le mari est vétérinaire) fera alors basculer le film dans un fantastique que l'auteur aimerait nous présenter comme anticipation d'un avenir très proche. Mais si on ne le suit pas jusqu'à la limite de sa démonstration (car c'est le ton que le film prendra vers la fin), si on regrette surtout le dernier plan, il n'en reste pas moins que notre adhésion au film s'était déjà faite entière. C'est avec plaisir, donc, que nous saluons le dernier film de Christian de Chalonge.

# spectacles



Anna Karina dans "L'Alliance" ou l'ère des soupçons.

### L'Actuelle-Jeunesse: une nouvelle collection

par Germain Beauchamp

Il y avait fête vendredi dernier à l'école Saint-Luc, angle Décarie et Côte-Saint-Luc. Jamais, je crois, le monde de l'édition n'avait attiré autant de jeunes et jamais la chose littéraire ne s'était vue proposée avec autant de joie. C'est qu'on y lançait le premier roman d'une jeune étudiante de quinze ans, Michèle Jacob: "Feuilles de thym et fleurs d'amour." Par la même occasion, le directeur de l'Actuelle annonçait la création d'un prix Actuelle-Jeunesse. Ce prix sera décerné en septembre prochain.

Si l'Actuelle peut penser à une telle collection, c'est grâce surtout à M. Jacques Dubois, professeur de français à l'école Saint-Luc, qui a pris l'initiative de remplacer les classiques compositions littéraires par la création d'un roman que chaque étudiant invente et rédige chapitre par chapitre. Les débutants furent difficiles, peu à peu, l'enthousiasme gagna chacun et la fin de l'année vit une trentaine de romans terminés. Celui de Michèle Jacob fut choisi pour inaugurer la série.

C'est pour elle surtout que tous ses camarades étaient

présents. Elle leur dédicaca son roman sans relâche et plus d'un arrivait avec trois ou quatre exemplaires; nul doute qu'elle se souviendra avec joie de cette fête. Elle songe d'ailleurs à écrire autre chose. "Je voudrais écrire pour moi, cette fois." Elle ne semblait pas trop en faire et c'est avec simplicité qu'elle acceptait les hommages et l'admiration de ses camarades. Son roman est une histoire toute simple de lapins.

Dans une dédicace charmante, elle précise ses buts: "Je dédie ce livre à tous les jeunes citadins qui ne connaissent du soleil que la chaleur du macadam, du ciel bleu que le petit coin que les hauts buildings et les poussières de la ville veulent bien leur consentir, et de la liberté, que celle de s'ennuyer. J'ai voulu... leur faire goûter la sérénité d'un décor champêtre où tout est vrai, où tout est pur."

Les jeunes lecteurs y trouveront un récit simple et pur où dans ce rêve de jeune citadine, d'innocents lapins promènent leurs tendresses et leur naïveté.

### Au Revue Théâtre

### Deux productions underground

par Michel Béclair

Pour toutes sortes de raisons, l'on s'acharne un peu partout à essayer de définir "l'underground". Pour mieux le réprimer peut-être, ou encore pour mieux cerner le phénomène ainsi qu'on a l'habitude de le dire dans les milieux "spécialisés". L'underground est le sujet de multiples enquêtes visant à définir ce qui le caractérise. Officiellement pourtant la réaction à la mode est de se méfier. De prendre garde. C'est sans doute la une des raisons pour lesquelles la majorité des Montréalais ignore que la métropole compte un théâtre underground.

### Un anonymat "poli"

Dirigé par Arleigh Peterson, le Revue Theatre est en effet une des seules salles de spectacle de la région métropolitaine à présenter ce qu'il est convenu d'appeler du théâtre underground. Montant des textes originant habituellement des Etats-Unis et plus précisément de la région new-yorkaise, le Revue Theatre fonctionne pourtant dans un pseudo-anonymat depuis sa fondation. Peut-être parce que cette compagnie s'inspire globalement d'une philosophie du théâtre profondément engagée dans la réalité, la presse officielle a pris l'habitude de se montrer "polie", tout juste à chacune des productions du Revue. La compagnie dirigée par Arleigh Peterson mérite toutefois beaucoup plus qu'un succès d'estime accom-

pagné d'oeillades "un tantinet déferentes"... Les quatre ou cinq pièces que j'ai pu voir au Revue cette année n'ont pas toutes l'envergure de chefs-d'œuvre; elles n'en dénotaient pas moins sans exception aucune, une préoccupation fondamentale. Celle de transcrire les principaux temps de l'univers qui nous entoure. Nous ne vivons plus dans les salons de Balzac et les pièces présentes au Revue en font certes foi. Le monde qui y est décrit est à la fois un monde où les situations politiques se font de plus en plus ambiguës et où les réalités sociales ne sont plus les mêmes qu'il y a dix ans. Incarnant en cela une définition active de l'acte théâtral, le théâtre underground devient une illustration concrète de la réalité; de cette réalité telle qu'elle est en contradiction avec les schémas d'explication que l'on tente de lui appliquer, qu'elle est devenue underground.

Même si elles s'inspirent de deux approches tout à fait différentes, "Noon" de Terence McNally et "Graveyard" un collage sur la musique de "Messe pour un temps présent", illustrent bien ce type de préoccupations dont je parle plus haut. Nous situant d'emblée dans un univers où toutes les réponses ne se trouvent pas à la portée de la main, ces deux pièces frappent d'abord par leur aspect d'étrangeté. "Graveyard" par exemple, malgré certaines pirotettes un peu faciles, se développe comme une variation sur le thème de la mort.

On y retrouve, pêle-mêle, tous les travers d'une société et les hantises qu'elle s'est créées. Hantises et mythes qui se retrouvent d'ailleurs encore dans "Noon" mais abordées cette fois par le biais de la comédie et de la satire. Fixations sexuelles, drogue, fétichisme, homosexualité... toutes ces voies parallèles qu'une société troublée s'est inventées sont abordées ici avec aisance et sans traumatisme préalable. C'est avec plaisir, donc, que nous saluons le dernier film de Christian de Chalonge.

Mises en scène toutes deux par Arleigh Peterson, "Noon" et "Graveyard" sont deux pièces qui font également appel au fantastique. Simplemment au niveau des éclairages et des mouvements d'ensemble, la mise en scène réussit en effet à créer une impression de double référence qui force le spectateur à prendre position à un moment où à un autre. Ne serait-ce qu'à ce seul titre, les deux productions de Revue méritent d'être vues. Elles font du moins la preuve qu'il est possible de tout dire... au théâtre.

### à l'affiche! CE SOIR!

"Le spectateur serre les bras de son fauteuil pour échapper à un enlèvement... "Avec donc un ton étrange et amusant, poétique et inquiet... vous saurez..."

Vous en êtes les plus étranges et les plus attachants que j'ai jamais vus. Une extraordinaire réussite..."

...Une remarquable réussite..."

...Une remarquable réussite..."

...Une remarquable réussite..."

...Une remarquable réussite..."

...Une remarquable réussite..."

...Une remarquable réussite..."

**ANNA KARINA**  
JEAN-CLAUDE CARRIÈRE  
dans son premier grand film international

**L'ALLIANCE**  
d'après le roman de JEAN-CLAUDE CARRIÈRE  
Réalisé par CHRISTIAN DE CHALONGE  
version originale française  
pour les salles à 7h30, 9h30, 11h30, 13h30, 15h30, 17h30, 19h30 et 21h30  
le dimanche à 11h30, 13h30, 15h30, 17h30 et 19h30

**LE ROUGE AUX LÈVRES**  
L'Amour Vampire à sa couleur  
REPRÉSENTATION à 12.30  
2.35, 4.40, 7.00 et 9.15 P.M.

**LE GENOU DE CLAIRE**  
d'après le roman de JEAN-CLAUDE CARRIÈRE  
réalisé par ERIC POMMER

**L'EDEN & APRÈS**  
Catherine JOURDAN  
Lorraine RAINER  
EASTMAN-COLOR  
Avec ALAIN ROBBE-GRIFFIT

**LE BOUCHER**  
UN FILM DE CLAUDE CHABROL  
avec STEPHANE AUDRAN  
JEAN YANNE

**VENDOME**  
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

**more**  
18 ANS  
Fanny Hill  
LUN. A VEN. \$1.00  
SAM. et DIM. \$1.50  
MONTROSE  
3180 Bélanger E. Tel. 722-5788

à l'affiche au cinéma Verdi  
après "Men Dicks" et "Les Vacances de M. Hulot"  
voici le nouveau film de Jacques Tati

**PAY TIME**  
Le chef d'œuvre du rire  
Le génie à l'état pur  
Trois fois a prix populaires

un film de jacques tati  
CE SOIR!  
**verdi**  
7:30 et 9:45 277-5380  
5380 St-Laurent

**DANIELLE OUIMET**  
dans son premier grand film international

**LE ROUGE AUX LÈVRES**  
L'Amour Vampire à sa couleur  
REPRÉSENTATION à 12.30  
2.35, 4.40, 7.00 et 9.15 P.M.

**LE GENOU DE CLAIRE**  
d'après le roman de JEAN-CLAUDE CARRIÈRE  
réalisé par ERIC POMMER

**L'EDEN & APRÈS**  
Catherine JOURDAN  
Lorraine RAINER  
EASTMAN-COLOR  
Avec ALAIN ROBBE-GRIFFIT

**LE BOUCHER**  
UN FILM DE CLAUDE CHABROL  
avec STEPHANE AUDRAN  
JEAN YANNE

**VENDOME**  
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

### échos

APCQ: L'Assemblée générale de l'Association professionnelle des cinéastes du Québec qui devait avoir lieu ce soir à la Bibliothèque nationale, a été reportée à demain soir, mardi, à 20 heures. Cette assemblée se tiendra au sous-sol de la Caisse populaire St-Louis-de-France (755 est. rue Roy). A l'ordre du jour: démission de trois membres de l'exécutif et election d'un nouvel exécutif.

"POPSY POP": Henri Charrière cinéaste ne remporte pas auprès des autorités vénézuéliennes le même succès que "Papillon" bagnard évadé. La municipalité de Caracas a en effet interdit vendredi la projection de "Popsy Pop" film dont, après en avoir écrit le scénario, il partage la vedette avec Claudia Cardinale. Selon les autorités municipales de Caracas, le film contient des mots et des phrases obscènes, qui constituent "une atteinte au moral et aux coutumes du peuple vénézuélien", et il donne une image déformée de la réalité du pays. "Popsy Pop" raconte les aventures d'un truand, (Henri Charrière) qui, avec l'aide d'une prostituée (Claudia Cardinale) organise au Venezuela le hold-up d'une mine de diamants.

Acclamé comme le plus beau et meilleur film québécois!  
Dernière représentation ce soir à minuit

**En collaboration avec C.K.V.I.**  
**EXCEPTIONNELLEMENT DANS 3 SALLES POUR TOUS**

**POPSY POP**  
CLAUDIA CARдинаLE STANLEY BAKER  
HENRI CHARRIERE le fameux "PAPILLON"  
JEAN-TALON - 775-7000 MAISONNEUVE - 525-7174  
FLEUR DE LYS - 887-3703

### les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Horizontalement  
1-Appareil électronique pour le redressement des courants alternatifs de faible intensité et de haute tension. — Suc tiré d'une chose par pression.  
2-Substance osseuse qui forme la plus grande partie des dents. — Aime avec passion.  
3-Personne qui donne à louage (fém). — Mouvement pour s'élever.  
4-Interjection espagnole. — Cruauté horrible.  
5-Révolte. — En les.  
6-Sert à lier. — Cadmium. — Pronom personnel.  
7-Faire sonner lentement une cloche. — Qui n'agit pas avec promptitude.  
8-Lieu planté de rosiers. — Expression de la voix.  
9-Préfixe privatif. — Cérémonial quelconque. — Pas sûr.  
10-Etre imaginaire. — Faire tort à.  
11-Utilise. — Contenu d'un panier.  
12-Qui a de l'érudition. — Orient.

Verticalement  
1-Relatif au kilomètre.  
2-Série de transformations successives. — Strontium.

3-Linge noué dans lequel on a enfermé une substance qu'on veut faire infuser. — Notre-faire. — Incendie.  
4-Personne soignée. — Jaurisse.  
5-Métier de truand.  
6-Résultat de la soustraction. — Rongeur. — Platin.  
7-Se trompe. — Victoire de Napoléon sur les Prussiens en 1806.  
8-Sodium. — Potage d'origine espagnole. — Sans inégalités.  
9-Révéler. — Biographie.  
10-Beau. — Met en terre.  
11-Sel de l'acide urique. — Exerces le métier de toréador.  
12-Qui présente de la sénescence. — Sert à lier.

Solution de samedi

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12												
NASSE	APRECE	OPPOSER	AIRU	VIOLONCELLE	ETRENNERA	SB	MOT	LEAO	BI	BI	FRAUDEUSE	REBORD	ICTUS	EMOI	ESTRADE	ERSE	UMIR	ANE	PLEURERA	ITALIENNE	AU	LAUETTE	PIS

### God is not dead...

### Des poètes parcourront la province pour le crier

par Germain Beauchamp

Les poètes du Québec ne veulent plus seulement s'exprimer avec des textes écrits. On sait le succès de La Nuit de poésie. Les poètes ont vu que la poésie pouvait être dite et entendue et que le temps des solitudes romantiques se terminait. Gilbert Langevin eut alors l'idée de réunir les poètes et le projet d'un festival estival naquit. Plusieurs écrivains donneront leur accord et il est fort probable que d'autres se joindront au groupe. Il y aura Duguay, qui a de l'expérience comme on sait dans la poésie orale, ainsi que Péloquin. On comptera comme participants les noms de Patrick Straram, Francine Tellier, Pierre Léger, Yves-Gabriel Brunet, Gilbert Moore, Claude Dubois, Miron sans doute et peut-être Gauvreau. Il y aura aussi Robert Lalonde de Sudbury. L'équipe comme on voit n'est pas exclusivement québécoise.

cette démarche s'inscrit dans une des données essentielles de notre mode d'être. Nous sommes de grands parleurs et le temps des déclamations et des beaux discours n'est pas si loin qu'il faille l'oublier. Nous entrons comme dit McLuhan, dans un monde tribal qui demande une information charnelle et vivante que les poètes par un spectacle comme "God is not Dead", reprennent et comme le disait Raoul Duguay à la dernière rencontre des écrivains, il appartient à ceux-ci que la monopolisation de la parole par les média d'information soit contrée par la parole poétique. Tous les moyens sont bons. Il n'y a pas que le livre.

Le Front de libération poétique du Québec (FLPQ) qui présentera ce "Concert anti-cancer" participera de façon certaine aux Fêtes de la St-Jean à Montréal et se joindra sans doute aux fêtes de l'île d'Orléans près de Québec. Le Front pense pouvoir aussi se présenter à Trois-Rivières. Il est certain en plus que le Front ira en Ontario où des engagements sont pris déjà dans quelques Cégeps. Comme disait Langevin, il y a en Ontario des hots canadiens-français qui ne faut pas oublier. Ils passeront peut-être dans votre quartier ou dans votre ville, qui sait? Un autre de leurs slogans le proclame: "La poésie passe partout pour aller jusqu'à vous."

Le spectacle ne se veut pas politique mais poétique. Un des slogans des poètes est d'ailleurs: "A travers la vie vers le pays." Inutile de dire que cette entreprise marque un pas décisif dans la prise de conscience des poètes et que ceux-ci ne veulent plus être confinés à leurs livres. La poésie orale renaît et si on peut remonter jusqu'aux grecs pour en trouver les sources, on peut aussi remonter jusqu'à nos traditions orales de conteurs pour comprendre que

### Takeuchi Keigo et ses danseuses impériales japonaises



Mettant aussi en vedette: Les Sabusawa Sisters

Un des spectacles les plus populaires au Reine Elizabeth. Un pétillant répertoire de chansons, de danses et de comédie. Nick Martin et son orchestre vous offre la musique de danse. Aucun frais de couvert du lundi au vendredi. Le samedi, \$4.00 seulement. Pour réservations, téléphonez: 861-3511.

La Salle Bonaventure du Reine Elizabeth

## La raison d'État

## Ankara met en veilleuse les libertés fondamentales

ANKARA (AFP) — Les libertés fondamentales en Turquie pourront être restreintes par la loi "aux fins de sauvegarder l'indivisibilité de l'Etat et de la nation, le régime républicain, la sécurité nationale, l'ordre public, la morale et la santé générales", aux termes de l'amendement à la constitution de 1961 dont le texte définitif a été communiqué samedi par le gouvernement aux partis politiques, apprend-on de bonne source à Ankara.

Le document, qui doit être rendu public demain soir par le premier ministre, M. Nihat Erim, à la radio et à la télévision turques, prévoit que ces restrictions s'appliqueront légalement à la liberté individuelle, au secret des communications, à la liberté d'association, de réunion et de manifestation politique, ainsi qu'aux droits syndicaux, à la presse et à la liberté d'opinion et de croyances.

La dissolution des associations, les perquisitions à domicile, le contrôle des communications privées, l'enquête sur la vie privée pourront, ainsi, intervenir sans décision judiciaire préalable. "dans les cas où un retard serait jugé préjudiciable par l'autorité légalement habilitée, à la sécurité nationale et à l'ordre public". Cette "autorité habilitée" devra être préalablement désignée par une loi spéciale.

Le premier ministre turc a élaboré personnellement le texte de l'amendement. Ce dernier porte sur quarante articles et en ajoute sept aux dispositions actuelles de la constitution qui en compte 157. Il constitue le plus important amendement depuis l'adoption de la constitution par référendum, au lendemain du coup d'Etat du 27 mai 1960.

Aux termes de cet amendement, qui devra être proposé au parlement par le tiers au moins des membres des deux Chambres, le gouvernement, indique-t-on de même source, pourra proclamer l'état d'urgence en cas de sinistre, d'épidémie et de crise d'ordre économique ou politique, avant de recourir à l'état de siège.

Les nouvelles dispositions instaurent d'autre part le décret-loi en Turquie. L'objectif, la portée et la durée des pouvoirs quasi-législatifs ainsi accordés à l'exécutif devront cependant être préalablement déterminés par une loi spéciale, sauf pour les "cas d'urgence" où le gouvernement "prendra des décrets-lois en toute matière qu'il jugera utile, sous réserve d'approbation par le parlement dans les trois jours".

L'amendement prévoit enfin les dispositions suivantes:

• Justice: les nominations, mutations et radiations des juges ne relèveront plus, en dernier ressort, du conseil supérieur de la magistrature mais de la présidence de la république.

• Radio et télévision: l'office national de radio-télévision turque recevra le statut d'une "personnalité juridique publique" soumise au contrôle de l'Etat "en application des principes constitutionnels".

• Université: l'autonomie universitaire est réduite à la seule "autonomie scientifique", avec droit de regard du ministre de l'éducation en cas d'abus des privilèges accordés par l'Etat aux universités. Seul l'Etat sera habilité à créer des universités en Turquie.

• Fonctionnaires: le personnel de direction et d'inspection de l'administration publique et des entreprises nationales ne pourra plus s'inscrire à un parti politique ou à un syndicat. Les syndicats de fonctionnaires seront dissous et remplacés par des associations.

## Le grain est solidement semé

## Moscou verrait d'un bon oeil le bilan des travaux de l'OTAN

par Jean Raffaelli, de l'AFP

MOSCOU — Le gouvernement soviétique n'est pas mécontent dans l'ensemble du bilan des travaux de l'OTAN à Lisbonne. En façade, Moscou affiche, en une première réaction peut-être hâtive, son insatisfaction qu'une "réponse claire" n'ait pas été donnée à ses propositions. L'URSS se réjouit en même temps des divergences apparues au cours de la session atlantique.

Mais, selon les meilleurs observateurs, les Soviétiques, réalistes, n'attendaient pas plus, et plutôt moins, de cette session. Ils n'ont pas eu le "mauvais" communiqué final qu'ils redoutaient. Le verrou de Berlin est moins brutalement tiré qu'à la précédente session de Bruxelles. Enfin l'espoir est renforcé ici que le grain est solidement semé et que le dossier atlantico-européen peut continuer à évoluer lentement mais plus sûrement.

Les milieux diplomatiques à Moscou, qui analysent les réactions so-



Au sommet d'une colline déshabitée par les bombes américaines, dans la vallée d'A Shau, les troupes sud-vietnamiennes viennent de déloger ce qu'elles disent être un bataillon nord-vietnamien. Le bilan, selon Saigon, de cette bataille de 11 jours: 200 "ennemis" tués contre 12 Saïgonnais seulement. (Téléphoto AP)

viétiques, le font cependant moins à la lumière du communiqué de Lisbonne que dans l'optique beaucoup plus large de la stratégie européenne de l'URSS pour les années 70 et 80. Le Kremlin se place, estiment-ils, dans une double position ayant chacune son objectif.

• La première est de faire admettre officiellement la RDA dans la famille des nations européennes. Tel est le but immédiat des propositions pour la convocation d'une conférence sur la sécurité européenne, ou d'une négociation sur la réduction des forces et des armements "en Europe centrale".

• La seconde s'inscrit dans la perspective à moyen-terme, mais considérée comme certaine, d'un retrait considérable des forces américaines d'Europe occidentale. Le Kremlin jugerait à cet égard que la réponse, même imprécise, donnée à Lisbonne par l'OTAN ne va pas à l'encontre des orientations historiques de cette perspective.

Toutes les facettes, multiples, de ce second problème tel que le Kremlin l'analyse se sont cependant pas perçues par les observateurs. A la lumière des réactions, jusqu'à présent négatives mais susceptibles, semble-t-il, d'évolution, de l'URSS face à une rapide adhésion britannique au "marché commun", et dans la perspective d'un désengagement militaire américain d'Europe occidentale, on saisit mal encore ce que Moscou souhaiterait: la prolongation d'un dialogue sérieux mais difficile avec Washington, ou la perspective de la création d'une défense militaire ouest-européenne autonome, autour de l'axe nucléaire Paris-Londres.

## Au-dessus du Pacifique

## La France ouvre sa campagne 71 d'expérimentation nucléaire

PARIS (AFP) — Un essai nucléaire a eu lieu samedi au-dessus du centre d'expérimentation français du Pacifique. C'est le premier d'une série de six à huit prévue au cours de cette campagne d'été 1971 qui doit se terminer vers le début du mois de septembre.

Au cours de cette campagne, dite "lourde", en raison du nombre élevé d'explosions, les techniciens de la direction des applications militaires du commissariat à l'énergie atomique et les militaires ont de nombreux objectifs à atteindre, dont le but ultime est de doter, à partir de 1976 la force de dissuasion française de charges thermonucléaires opérationnelles. Bien que, depuis 1968, la France ait fait exploser plusieurs bombes "H" (thermonucléaires) dans le Pacifique, prouvant par là que ses techniciens savaient réaliser de telles bombes, il reste à mettre au point les formules les plus économiques au point de vue rendement. Il s'agit, d'une part de miniaturiser les charges, tout en conservant, voire en accroissant leur puissance spécifique et, d'autre part, les rendre insensibles aux moyens de parades ennemis, c'est-à-dire, disent les techniciens, de les "durcir", afin que leur électronique ne soit pas déréglée, par exemple, par le flux intense que dégagerait une autre charge nucléaire exposant à leur proximité.

Par ailleurs, un des tirs de la nouvelle campagne consistera à vérifier les solutions de sécurité trouvées par les techniciens, afin que les bombes, même si elles étaient larguées par accident — comme cela s'est produit, à plusieurs reprises, chez les Américains — ne puissent exploser. Il s'agit donc de vérifier si les dispositifs de verrouillage mis au point fonctionnent de façon satisfaisante.

Enfin, plusieurs essais porteront, soit sur des charges atomiques, dites "dopes", c'est-à-dire comportant des éléments de fusion qui accroissent considérablement leur puissance, soit sur des charges dites tactiques de puissance relativement faible.

L'essai de samedi est le 40ème réalisé par la France depuis la première explosion atomique au Sahara, le 13 février 1960 et le 23ème effectué dans le Pacifique.

Les essais français dans le Pacifique sont faits avec des charges nucléaires accrochées à des ballons situés à 500-600 mètres d'altitude. Cette technique, mise au point par les techniciens français, a l'avantage de réduire considérablement les retombées radioactives, la boule de feu ne "léchant" pas l'atmosphère et le nuage radioactif se propageant rapidement dans la haute atmosphère.

## Attentat contre le consulat du Portugal au Luxembourg

LUXEMBOURG (AFP) — Huit hommes armés et masqués ont fait irruption vendredi soir vers 18 heures dans l'immeuble abritant le consulat du Portugal à Luxembourg, en plein centre de la ville. Ils ont ligoté le consul, M. Mendez Costa, et son personnel et se sont emparés de 230 passeports vierges et oblitérés ainsi que de sceaux, de formulaires et de dossiers divers. Après avoir minutieusement fouillé tous les bureaux, ils ont coupé le courant et les fils téléphoniques, ont piégé les portes fermées à clés et ont quitté tranquillement les locaux sans être inquiétés.

Ce n'est que vers 20 heures que le consul a pu se libérer de ses liens et est sorti par la cave pour prévenir la police. Celle-ci, arrivée immédiatement sur les lieux, a appelé le service de déminage de l'armée: les agresseurs avaient en effet laissé un message annonçant que les portes étaient piégées.

D'après les déclarations faites au consul par les agresseurs eux-mêmes, il apparaît que les huit hommes appartiennent à un mouvement d'opposition au gouvernement de Lisbonne: l'ARA. Ils ont indiqué que les passeports devaient servir à aider des résistants portugais.

LISBONNE (AFP) — Le maire de Moita, localité industrielle sur la rive sud du Tage, a été blessé samedi par l'explosion d'un engin.

## À la suite d'incidents sur le campus

## Mobutu ferme l'université Lovanium et conscrit les étudiants pour 2 ans

KINSHASA (AFP) — Tous les étudiants congolais de l'université Lovanium de Kinshasa sont renvoyés de l'université et seront enrôlés dans l'armée pour une période de deux ans, en application d'une décision gouvernementale rendue publique samedi par la radio nationale congolaise.

Cette décision fait suite à des incidents qui se sont déroulés samedi à l'université, faisant cinq blessés dont un grièvement atteint. Le gouvernement a décidé d'autre part de fermer l'université Lovanium (la plus importante des trois universités congolaises avec 4.000 étudiants) pour une durée illimitée et de refuser les démissions du recteur et du secrétaire général.

Ces décisions, a précisé la radio, ont été prises par le chef de l'Etat, le général Mobutu, qui était entouré des plus hautes autorités gouvernementales réunies de toute urgence.

Selon les précisions données par la radio, tout a commencé vendredi, quand les étudiants ont organisé une cérémonie funèbre au cours de laquelle ils ont entré un cercueil vide recouvert d'un drapeau congolais, avec l'épithète "A nos glorieux morts", en mémoire de leurs camarades tués pendant les incidents du 4 juin 1969.

Le général Bossango, commandant en chef par intérim de l'ANC (Armée nationale congolaise), connu pour sa modération, ajoute la radio, reçoit pour mission de se rendre à l'université et de faire disparaître toute trace de la tombe.

La mission est accomplie sous les moqueries des étudiants qui promettent de recommencer dès le départ du général.

Le général, accompagné de quatre soldats, est rejoint par un professeur étranger, au moment où il quitte l'université. Ce dernier lui annonce que la vie du recteur, Mgr Tharcisse Tshibangu, séquestré depuis deux heures par les étudiants, est menacée.

Le général décide alors de revenir sur le campus où il est accueilli par des jets de pierres qui endommagent sa voiture. Devant le danger, le garde du corps du général Bossango tire en l'air, ajoute la radio congolaise. Une débandade se produit parmi les étudiants. L'un d'eux est atteint au thorax par une balle et quatre autres sont légèrement blessés. Mgr Tshibangu, précise la radio, souffre de "nombreuses contusions".

A la suite de ces événements, la création d'une commission de réforme de l'enseignement en république démocratique du Congo rassemblant les plus hautes autorités de l'Etat, a été décidée hier au cours d'une réunion extraordinaire groupant le bureau politique du mouvement populai-

re de la révolution et le gouvernement.

Le directeur du bureau politique, M. Prosper Madrandele, a déclaré à l'issue de la réunion que les participants avaient constaté "qu'il y avait une faille, tant en ce qui concerne la structure, que la teneur, de l'enseignement supérieur au Congo", ce qui a motivé la création de la commission. Son secrétaire général et son secrétaire général-adjoint sont deux membres du bureau politique, MM. Zola et Kitima. Elle comprend douze membres parmi lesquels, MM. Mario Cardoso, ministre des affaires étrangères, Paul Mushiete, ministre de la

culture et des beaux-arts, Rissasi, ministre de l'éducation nationale, Jean Umba di Lutete, ministre de l'énergie et Thomas Lwango, ministre du commerce extérieur.

L'objectif assigné à cette commission est de repenser "la conception philosophique de l'enseignement, et sa structure, c'est-à-dire celle du corps enseignant". Ses travaux porteront également sur la teneur de l'enseignement prodigué aux étudiants, notamment en sciences humaines et sur l'encadrement des étudiants par le parti.

## Minh dénonce la loi électorale

## Thieu pourrait se trouver dans la position du candidat unique

SAIGON (AFP) — Le général Duong Van Minh (le "Grand Minh") a déclaré samedi que la loi électorale adoptée jeudi par la Chambre des députés sud-vietnamiennes et ratifiée samedi par le président Thieu est "anti-constitutionnelle".

Prie de dire s'il sera candidat, tout de même, le général Minh a répondu: "Ce qui me concerne personnellement est insignifiant. C'est la façon dont on traite le peuple vietnamien qui est important".

Le général Minh a fait ces déclarations devant le domicile de son collègue aux élections de 1967, M. Tran Ngoc Lieng qui célébrait le deuxième anniversaire de son groupement d'opposition "Forces nationales progressistes". L'entrée du domicile de Me Lieng était interdite, sur ordre du préfet de Saigon, par un cordon de policiers casqués. Les rares observateurs qui étaient présents se demandent si les déclarations du "Grand Minh" signifient que le héros de la révolution de novembre 1963, qui renversa le régime du président Ngo Dinh Diem, se retire de la course à la présidence.

L'adoption de la loi électorale stipulant notamment que les candidats aux élections présidentielles doivent être "présentés" par 40 parlementaires ou 100 conseillers municipaux a provoqué au cours du week-end un certain nombre de réactions dans la presse de Saigon.

Le "Duoc Nha Nam" (pro-gouvernement) sous la signature de son directeur, M. Tran Tan Quoc, estimait samedi matin qu'avec l'adoption du texte on

peut "tenir pour raisonnable" qu'en dehors de la liste du président Thieu (s'il se représente), "le vice-président Ky et même le général Minh n'arriveront pas à réunir les cautions nécessaires".

L'éditorialiste estimait cependant que le président Thieu, qui n'avait pas encore ratifié cette loi, pourrait "faire un geste démocratique en vue de s'assurer la sympathie populaire" annulant ce principe.

Le "Cong Luan" (opposition), considère pour sa part, sous la signature du sénateur Ton That Dinh, que si les élections se déroulent selon la lettre de la loi, le président Thieu pourrait se trouver dans la position de candidat unique, "aux côtés de quelques listes façonnées par le gouvernement". Le sénateur souligne qu'on ne pourrait de ce fait "créer une ambiance politique et démocratique qui tente réellement les électeurs".

## À l'ONU... à dos de chameau

NATIONS UNIES (AFP) — Dans une lettre datée du 2 juin, le premier ministre et ministre des affaires étrangères d'Oman, M. Tarik Bin Talmur pose la candidature de son pays devant le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations unies et affirme que son gouvernement "adhère aux buts et principes de la charte des Nations unies".

Ancien protectorat britannique Oman est situé dans le sud-est de la presqu'île arabique, sur la mer d'Oman.

écoute  
une minute...

IL Y A DU NOUVEAU  
AU SUJET DE L'INTERURBAIN!

LES TARIFS DES APPELS QUE VOUS  
COMPOSEZ VOUS-MÊME  
SONT RÉDUITS DE

$\frac{1}{3}$

LE SOIR

de 6 h p.m. à 11 h p.m.,

DU LUNDI AU SAMEDI INCLUSIVEMENT.

□ Ces nouveaux tarifs s'appliquent aux appels faits par l'interurbain automatique dans le territoire desservi par Bell Canada au Québec, en Ontario, au Labrador et dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest. Si l'interurbain automatique n'est pas encore disponible là où vous demeurez, la téléphoniste acheminera votre appel aux tarifs de l'interurbain automatique. □ Pour tout autre genre d'appels, un nouveau tarif est en vigueur 7 jours par semaine, 24 heures par jour. La période minimum est alors de 3 minutes.



Bell Canada

DU LUNDI AU SAMEDI			DIMANCHE
8 a.m. - 6 p.m.	6 p.m. - 11 p.m.	11 p.m. - 8 a.m.	JOUR ET NUIT
TARIF	MOINS $\frac{1}{3}$	MOINS $\frac{1}{2}$	

# Pass Catcher "fait la passe" à Canonero II et gagne le Belmont



POUR UNE SURPRISE... c'en fut toute une ! Ci-haut, le gagnant du Prix Belmont, Pass Catcher, mené au cercle des vainqueurs par son propriétaire Peter Kissel. Le jockey Walter Blum monte évidemment le gagnant. (Photo Le Devoir UPI)

NEW YORK (AFP) — Le sacre de "Canonero II" n'a pas eu lieu. Le cheval, né au Kentucky mais vénézuélien d'adoption, le premier des trois admis à porter des couleurs étrangères dans la Triple Couronne américaine, n'a pas pu ajouter le prix de Belmont à ses succès dans le Derby du Kentucky et dans le Prix du Preakness. Comme une demi-douzaine de concurrents, ces vingt dernières années, il a échoué de justesse dans sa tentative de remporter les trois courses de la célèbre série des États-Unis, mais non sans avoir tenté sa chance et surtout vaillamment lutté jusqu'au bout.

A l'enthousiasme, puis à l'espoir de millions de Vénézuéliens qui, grâce à la télévision, purent voir leur idole galopade mener crânement pendant 1.500 des

2.400 mètres de la course, a succédé la déception. "Canonero II", le cheval-miracle de MM. Pedro Baptista et Edgar Caibett, entraîné par Juan Arias et monté par Gustavo Avila, n'a terminé que quatrième, à plus de quatre longueurs de "Pass Catcher", inattendu vainqueur, comme lui-même le fut à Louisville dans le Derby.

"Pass Catcher" dont la victoire fut aussi inattendue que celle de "Canonero II", dans le Derby du Kentucky, couvrit les 2.400 mètres de la plus longue des trois grandes épreuves américaines en 2:30.2 5, soit loin du record de 2:26.3 5 établi par "Gallant Fox" en 1930. Au pari mutuel, pour une mise de deux dollars, il a rapporté 71 dollars gagnant et 21 places, contre 3.60 à "Jim French" et 4.80 à "Bold Reason". Le prix de Belmont, surnommé le "Test des champions", parce qu'il éprouve la résistance des trois ans, était doté de 162.850 dollars de prix. Le vainqueur en a rapporté 97.710 à ses propriétaires.

#### Après "Citation"

"Canonero II" qui remporta plus de 302.000 dollars par ses deux grands succès précédents, dut se contenter cette fois du quatrième prix de 9.771 dollars.

Il a subi le même sort qu'une bonne demi-douzaine de concurrents qui, après avoir réalisé le double Derby-Preakness comme lui, échouèrent dans le Belmont dans leur tentative de devenir le neuvième à accomplir la "passe de trois" comme "Citation", le dernier en date qui l'a réussie en 1948.

#### A 8 contre 1

"Pass Catcher", monté par le jockey américain Walter Blum et dont la cote n'était que de 8 contre 1, relaya "Canonero II" au commandement après 1.600 mètres de course et se détacha pour entrer dans la dernière ligne droite, à la surprise générale, avec cinq bonnes longueurs d'avance sur ses poursuivants. "Jim French", le second favori derrière le cheval vénézuélien, produisit alors un superbe effort sous la conduite du jockey portoricain Angel Cordero et combla spectaculairement son retard pour ne s'incliner que d'une demi-longueur.

"Bold Reason" dont le jockey était le Français Jean Cruquet, souffla d'une encolure la troisième place à "Canonero II" mais passa le poteau distancé de quatre longueurs par le vainqueur.

"Epic Journey" qui partit du box de départ numéro un, soit le plus

près de la corde, se classa cinquième, devançant de trois-quarts de longueur par "Canonero II". Il avait été le leader pendant les premiers moments de la course avant que les trois ans vénézuélien de MM. Pedro Baptista et Edgar Caibett, soit porté en tête par Gustavo Avila dans une couraieuse tentative pour signer un succès complet dans la Triple couronne.

#### La fatigue

"Nous n'invoquerons aucune excuse, mais c'est assurément la fatigue, et elle seule, qui l'a battu plus que Pass Catcher", confirma Avila qui s'efforçait d'adopter une attitude de beau joueur, mais dont le visage ne pouvait dissimuler la tristesse. "La course s'est déroulée comme je l'avais prévu. Nous avons essayé, mais c'était trop long. Il a craqué", expliqua-t-il encore.

L'avenir de "Canonero II" qui est passé à la postérité vénézuélienne, va se décider dans les prochaines vingt-quatre heures. M. Pedro Baptista a eu, tout juste avant la course, un entretien de deux heures avec les représentants d'un groupe floridien qui veut "louer" et non acheter son pur-sang. Rien n'a encore été confirmé, mais le groupe américain aurait mani-

festé l'intention de s'attacher les services de "Canonero II" pour cinq ans et pour une somme de 3.1 millions de dollars. Il appartenait ainsi toujours à MM. Baptista et Caibett et regagnerait son pays d'adoption en 1976 pour y être mis au haras.

#### 13 partants

- (162.850 dollars de prix - 13 partants):  
1 - Pass Catcher à M. Peter Kissel - jockey: Walter Blum - les 2.400 mètres en 2:30.2 5  
2 - Jim French - Frank Caldwell - Angel Cordero - à 1 2 long.  
3 - Bold Reason - William Levin - Jean Cruquet - à 4 long.  
4 - Canonero II - Pedro Baptista - Gustavo Avila  
5 - Epic Journey - Mrs. Ethel Jacobas - J. Velasquez  
6 - Purse Finder - Brardale Farm - D. Ruane  
7 - Salem - Christiana Stable - R. Duane  
8 - Twist The Axe - Pastoral Stable - J. Patterson  
9 - High Binder - Tartan Stable - R. Woodhouse  
10 - Royal Jd - James Davis - A. Vasquez  
11 - Good Behavior - Neil Hellman - R. Turcotte  
12 - Adobe Ed - James Harris - E. Maple  
13 - Sense A Fear - Steve Stavro - K. Hinojosa

## L'Olympique fait match nul 2-2 suite à un lancer de punition

par Pierre Latraille

L'Olympique de Montréal a été obligé de se contenter d'un match nul, hier après-midi à l'Autostade devant une assistance de 2.091 contre les Étoiles de St-Louis. En effet, Puls, un demi, a compté sur un lancer de punition et la partie s'est terminée 2 à 2 au grand désappointement des spectateurs.

Au début de la deuxième demie, les Étoiles furent plus menaçants et essayèrent de s'inscrire au pointage car Montréal menait 2 à 0. Correira vint près cependant de marquer pour l'Olympique lorsqu'à cinq pieds des buts il lança en plein sur la barre horizontale. A 60:00 de jeu, Popovic, laissé à dévotement devant les buts de Baker, compta avec un magnifique coup de tête dans le coin gauche, sur une passe de Frankiewicz.

arrêté par le gardien des Étoiles. Et vers la fin de la partie, après que Miranda eut sauvé un but certain pour St-Louis, survint la décision controversée de l'arbitre Bell qui accorda un lancer de punition qui fut fatidique pour l'Olympique.

véritable imbécile". L'instructeur Campo ajouta: "Nos joueurs ont ralenti durant la deuxième demie, mais nous nous reprendrons dimanche prochain contre Washington". Vendredi soir une foule très attendue de 3.269 spectateurs avait vu l'Olympique de Montréal perdre 4 à 1 contre le Lanerosi Vicenza d'Italie. L'Olympique avait cependant joué une forte partie et son jeu de passes avait été plus précis que lors des matchs précédents. Le rapide et populaire Gallina a compté pour Montréal pendant que Maraschi se distinguait avec 2 buts pour le club italien. Toute la partie fut envyante et le rythme du jeu très rapide.

## Kodes réussit le double

PARIS, (AFP) — Pour la deuxième année consécutive, le Tchecoslovaque Jan Kodes a été la vedette des internationaux "open" de France de tennis en remportant brillamment le titre du simple messieurs au dépend du Roumain Ilie Nastase en quatre sets: 8/6, 6/2, 2/6, 7/5, ainsi, depuis 1945 Kodes est le cinquième joueur à réussir le "double", après les Américains Parker et Trabert, le Tchecoslovaque Trobny et l'Italien Pietrangeli.

Succès australiens  
Auparavant, en simple dames la hiérarchie avait été respectée. L'Australienne Evonne Goolagong (tête de série NR 3) prit avec une relative facilité le meilleur sur sa compatriote Helene Gourlay (6/3 et 7/5). La jeune aborigène, 20 ans, après avoir connu quelques ennuis au départ pour s'adapter au jeu de son adversaire âgé de 25 ans, doté d'un excellent revers, survola le match. Sans prendre de risques au filet, elle se contenta d'assurer. A cinq jeux partout, dans la deuxième manche, alors que Gourlay avait inscrit quelques jolis points à la volée, Goolagong s'octroyait le service adverse et remportait le match. Goolagong recevait ainsi 13.500 francs. Quant à Gourlay elle touchait 7.500 francs.

## Les choix de "M. Lee" à B.B.

Notre as-handicap M. Lee n'a pas eu trop de peine jusqu'ici dans le présent "meeting" à Blue Bonnets. Il se console à la pensée qu'il conserve néanmoins encore la meilleure moyenne chez les handicapés montréalais.

- sur le 1 en Win.  
Quatrième course: 6 (Nicole's Pride) 5 (Demonstration) et 3 (Rash Statement.) Roulette.  
Cinquième course: 5 (Pegasus Choise) 7 (Ace Boon) et 6 (Rusty Moko).  
Sixième course: 4 (Golden Michele) 1 (Arbro Lucky) et 7 (E. B. Time.) Roulette.  
Septième: 6 (St-James Street) 5 (Su Mat Liz) et 3 (Top Deck Lobe).  
Huitième: 3 (Tarbed) 7 (Pier Mac) et 5 (Coal Adios). Roulette.  
Neuvième course: 5 (Boss Allen) 4 (Primo Hanover) et 1 (Mr Spring Brook).  
Dixième course: 2 (Black Tar) 7 (Sir Chief) et 4 (Royal Bachelor). Roulette reversée.  
Parlay: 3e course: le 4, \$2. show 5e course: le 5 show 7e course: 6 show 7e course: 6 show 9e course: le 5 show.  
Total des mises \$10.

## Les sports à la pige

UNE RECRUE DE CHOIX sera sélectionnée par les White Sox de Chicago, demain alors qu'aura lieu la séance annuelle de repêchage des ligues majeures de baseball. La direction des White Sox croit voir en Danny Kay Goodwin, un étudiant du High School de Peoria, Illinois, une future vedette des majeures. Goodwin, âgé de 17 ans seulement, fait les 6 pieds et 2 pouces et son poids est de 195 livres. Il évolue au poste de receveur et frappe de la gauche.

CANONERO II a échoué bien sûr dans sa tentative pour raffer les honneurs de la Triple Couronne (Derby du Kentucky-Preakness-Belmont) en terminant perdant dans le Belmont, mais cela n'enlève rien à sa valeur. Dès la fin de la course, nombreux étaient les millionnaires intéressés à faire son acquisition. Trois groupes différents étaient même disposés à obtenir le cheval sous location pour une période de quelques années. Victor Scialom, porte-parole du propriétaire, a révélé: "Nous avons reçu une proposition de Californie nous offrant de \$100.000 à \$250.000 de plus que l'offre la plus avantageuse". Mais aucune décision ne sera prise quant à l'avenir immédiat du fameux cheval avant quelques jours.

Quel saut! Les amateurs d'athlétisme qui ont assisté à la dernière rencontre disputée à Schielleiten, en haute Autriche, ont été éblouis par la performance fantastique de l'Autrichienne Ilona Gusenbauer. Celle-ci a pulvérisé son record personnel de saut en hauteur et réalisé, de ce fait, la deuxième performance mondiale de tous les temps. Elle a sauté 1 mètre 90. Le record du monde, pour ceux qui l'ignorent, est détenu par la Roumaine Yolanda Balas et il est de 1 mètre 91.

Un canadien deuxième! JORMAA KINNUNEN (donc toujours en athlétisme) détenteur du record du monde du lancer du javelot, n'a déappointé personne en fin de semaine en Californie en exécutant sa sortie américaine. Pour le dernier concours de sa tournée aux États-Unis, le Finlandais a réalisé la meilleure performance mondiale de la saison avec un lancer de 87,78 mètres aux Jeux Kennedy, à Berkeley. Avant la performance du Finlandais, l'épreuve était menée par le Canadien étudiant Gary Feldman, lequel avait réussi 81,51 mètres, à 20 centimètres de son record national du Canada.

On fera la fête à JEAN BELIVEAU, mercredi au Parc Jarry, chez les Expos. Des personnalités du hockey telles que Frank Selke Sr, Punch Imlach, Maurice Richard, Bernard Geoffrin, Dickie Moore, Marcel Bonin, Doug Harvey, Claude Provost et bien d'autres encore, seront sur les lieux pour participer à l'hommage que veulent rendre les Expos de Montréal au capitaine des Canadiens Jean Béliveau.

Et hop... du football. Le camp d'entraînement des Alouettes de Montréal s'ouvre aujourd'hui à l'Autostade de Montréal. Souignons tout de suite qu'il s'agit en réalité du camp d'essai "pré-recrues" (terme batarde, est-il possible de faire pire!) canadiens repêchés, des agents libres canadiens et américains, et spécialistes des bottés. Tous les candidats choisis lors du camp se joindront, le 11 juin, à la Cité des Jeunes de Vaudreuil, aux autres joueurs déjà sous contrat, nous informe l'instructeur Sam Etcheverry. Enfin, le 16 juin, ce seront les vétérans qui se rapporteront à Vaudreuil en vue du premier match inter-équipe qui aura lieu le 22 juin à l'Autostade.

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES 844-3361  
Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.  
Tous nos tarifs sont en dollars et cents.  
L'heure de l'annonce est mise pour l'édition du lendemain.

PETITES ANNONCES DU DEVOIR  
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.  
Toute erreur doit être souignée immédiatement.  
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES 844-3361  
Le prix des petites annonces encadrées est de \$4.20 le pouce de hauteur.  
L'heure de l'annonce est mise pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENT A LOUER  
VILLE MONT-ROYAL: 3 1/2 grandes pièces, chauffées, 2 minutes train, \$135 par mois. Libre juillet. Tél. 739-1892 après 6 p.m. 8-6-71

CHALET A LOUER  
LAC L'ACHIGAN: plage privée, tennis, couples, groupes, luxeux, tout équipé 430 avenue. Tél. 684-8499 ou 384-2811 9-6-71

FEMME DEMANDÉE  
SECRETIRE BILINGUE POSTE:  
Secrétaire pour administrateur de Compagnie d'Assurance-Vie, ayant juridiction dans les Provinces de Québec et de l'Atlantique.  
QUALIFICATIONS:  
Steno anglaise et française et expérience dans le domaine des affaires.  
SALAIRE:  
Selon les qualifications, jusqu'à \$130 par semaine, plus bénéfices marginaux généreux.  
Les intéressées doivent appeler  
Le Directeur du Personnel  
861-1497 8-6-71

HOMME DEMANDÉ  
CONCIERGE couple bilingue, temps partiel, références dans Montréal, petit immeuble situé près centre d'achats Wilderton Information. 488-9261 1-7-71

CASGRAIN-VILLERAY (parc Jarry) demi sous-sol, 3 grandes pièces (doubles), chauffées, eau chaude, 220 cuisinière gaz, taxes d'eau. Tél. 334-3548 ou 331-0325 14-6-71

CHALET A VENDRE  
Beau domaine à 501 chemin Rivière l'Assomption, St-Félix-de-Valois, 50 milles de Montréal, coin enchanteur d'environ 100.000 pieds carrés, avec résidence d'été de 6 grandes pièces, parfait confort intérieur, chauffage électrique, terrain tout gazonné, longe la rivière sur distance de 1.000 pieds, comporte plage privée. Tél. 255-3619 8-6-71

ÉTUDE LÉGALE  
située Place Ville-Marie recherche  
SECRETIRE  
steno-dactylo - bilingue - expérience légale - Bon salaire.  
Pour rendez-vous appeler:  
878-1721 8-6-71

PROFESSEURS  
Animateurs de Groupes - adultes - pour septembre  
● Hommes ou femmes (avec voiture)  
● Temps plein ou partiel (soir)  
● Seminars de Créativité humaine  
● \$30 par soir plus allocation  
● Sessions de formation (5 jours)  
Montréal le ou vers le 3 juillet, Québec le ou vers le 10 juillet.  
NOS BESOINS:  
Régions: Montréal (5), Québec (8), Trois-Rivières (4), Cantons de l'Est (6), Abitibi (4), Hull (4), Laurentides (3), Chicoutimi (4), Rimouski (4).  
Frais d'appel acceptés (10 a.m. - 4 p.m.)  
Les Productions Psycho-Vox, 440 Boul. Curé Poirier ouest, Longueuil.  
Tél. (514) 679-8314 12-6-71

Gregor house  
1550 ave. McGregor  
Côte des Neiges, haut Sherbrooke  
5 PIÈCES - \$510.00

DEMANDE D'EMPLOI  
Diplômé d'université (commerce, concentration, économie), bonne expérience de l'édition, rédaction, traduction, révision de textes, etc. cherche travail approprié. Tél. 276-8448 8-6-71

FRANCHISE A VENDRE  
POSSEDE UN TERRAIN DE CAMPING PAYANT.  
Devenez l'un des membres à succès de KOA, la plus vaste entreprise de terrains de camping de luxe, pour toute la famille. Investissez dans le domaine le plus prometteur des loisirs-récréations. Un placement minime représente un revenu instantané et intéressant. Méthodes d'opération déjà prouvées. Terrains de choix dans régions canadiennes encore disponibles. Écrire à: KOA (Canada) Ltd., Dept. MO, 614 Sixth Ave. S.W., Calgary 1, Alberta, pour renseignements gratuits. 8-6-71

MAISON A LOUER  
LAVAL: Ile Bigras: bungalow 6 pièces, garage, grande galerie, 15.000 pieds de terrain, bail 2 ans, libre 1er juillet. Tél. 737-1459 9-6-71

3 1/2 PIÈCES A PARTIR DE \$222.50  
4 PIÈCES A PARTIR DE \$240.00  
4 1/2 PIÈCES A PARTIR DE \$282.50  
POUR OCCUPATION IMMEDIATE ET OCTOBRE LE 1er.  
Immeuble luxueux surélevé. Très grandes fenêtres panoramiques. Air climatisé. Laveuses de vaisselle. Piscine intérieure. Bois sol. Service de portiers. Stationnement souterrain.  
CONTACTEZ LE BUREAU DE LOCATION 935-1973  
WESTMOUNT REALTIES  
Administrateurs d'Immeubles Courtiers licenciés. 8-6-71

ENTRETIEN, REPARATION  
Brique, tirage de joint, foyer, cheminée, pierre, plastrage, ciment, menuiserie, porte, châssis, redresser plancher, creuser cave, enlèvement eau, mur briques, toit, assurance, service 24 h. Tél. 386-2137 21-6-71

FEMME DEMANDÉE  
2 ASSISTANTES DENTAIRES (Anjou)  
EXPERIENCE SOUHAITABLE Bilingue  
● Âge: 25 à 35 ans  
● Personne disciplinée - rapide - habile de ses mains - agréable - accueillante - aimant les enfants - raffinée - propre.  
● Bonne éducation.  
SECRETIRE-RECEPTIONISTE bilingue  
● Âge: 25 à 35 ans  
● Dactylo  
● Heures de travail sujettes à changement, travail le soir.  
● La personne désirée doit surtout avoir une personnalité très remarquable et une cordialité évidente.  
Écrire: Case postale 36, Succursale K, Montréal 427 10-6-71

PROPRIETE A VENDRE  
BORD DE L'EAU CARTIERVILLE (Montréal)  
Propriété impeccable, 10 grandes pièces sur terrain splendide, 12.000 p.c., terrasse bord de l'eau, arbres et fleurs, clôture pour enfants, permettant profiter grand air toute l'année. Moderne, tout confort, 5 chambres à coucher, 3 salles de bains complètes, plus "powder room", salle de jeux 27' x 19', garage double. Votre maison de campagne en ville. Propriétaire.  
Tél: 334-5120 14-6-71

ANTIQUITES DEMANDEES  
Mobilier salle à manger, salon, chambre, lustre, horloge grand-père, argenterie etc., venant de particuliers seulement. Tél. 374-1224 8-6-71

BUREAU A LOUER  
BOUL. PIE IX: coin Jean-Talon, 1.000 p.c. ou 2025 p.c. chauffé, climatisé, électricité, très propre, stationnement. Tél. 271-4631 1-7-71

\* ASSURANCE-VIE \*  
Compagnie d'Assurance-Vie "Canadienne" à clientèle spéciale.  
NOTRE OFFRE D'EMPLOI: Marché exclusif; liste de noms et prospects à visiter.  
- Revenu au-delà de la moyenne; \$350 à \$650 par mois.  
- Emploi stable, permanent et avec chances de promotion.  
Pour rendez-vous appeler:  
937-9305 9-6-71

PERSONNEL  
AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berr, suite 3106, Marthe Gaudet, L.B., B. Ped., B. Ph., L. es Lettres. Tél. 288-2332 J.N.C.

SHERBROOKE-DELOIRIER 2.600 p.c.  
Édifice moderne, air climatisé, ascenseur, service complet, bail 1 an, option 1 an. Occupation immédiate. Appeler N. D'Angelo 845-3151.

BUREAU A LOUER  
BUREAUX idéaux pour médecins, situés Sherbrooke est, face à la Croix Rouge. Pour information 526-3497 11-6-71

SECRETIRE POUR PRESIDENT demandée  
bilingue, expérimentée, steno dactylo capable d'assumer des responsabilités. - conditions de travail excellentes. - bon salaire - emplacement: St-Hubert, Rive Sud  
Pour rendez-vous, appeler:  
Mme Raphael 678-4010 8-6-71

RENCONTRES but amical, matrimonial, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG 6365 Delorimier. Pour rendez-vous 729-0680 8-6-71

# Les Expos sont très généreux et perdent deux autres fois

**SAN DIEGO (Le Devoir)** — Les Expos sont généreux, surtout le dimanche. Pour un deuxième dimanche consécutif, ils ont perdu les honneurs d'un programme-double, sur la Côte du Pacifique, cette fois face aux Padres de San Diego qui les ont rossés de belle façon, 8-0 dans la première partie et 8-4 dans le second match. Une autre preuve de leur générosité le dimanche: sept circuits avec les buts remplis ont été frappés dans la ligue Nationale cette année et les Expos en ont accordés deux le dimanche. Hier, un grand-contre du meilleur frappeur des Padres, Nate Colbert, contre John Strohmayr a fait la différence dans la seconde partie. Après que les Expos eurent pris l'avance 3-0, Colbert a renversé la situation en 5e manche après que Ron Brand eut commis une erreur coûteuse à l'arrêt-court, sur un roulant destiné à un double-jeu. Colbert ne devait pas manquer cette opportunité et il claqua son 11ème circuit de l'année tout en portant son total de points produits à 35. Howie Reed s'était montré d'une générosité semblable envers Roger Freed le 11 avril.

C'est encore un gaucher qui a eu raison des Expos dans cette partie. Dick Kelley (1-3) débutait sa première partie dans les majeures depuis le 5 septembre 1969. Il a lancé

les cinq premières manches pour recevoir le crédit de la victoire. Les droitiers Al Santorini et Al Severinsen ont terminé la rencontre pour lui. Les Padres ont frappé 13 coups sûrs contre trois lanceurs des Expos dans cette seconde partie. Mike Marshall devait être victime des trois derniers points des Padres, à la septième en allouant quatre coups sûrs. Un simple de Ed Spiezio, bon pour deux points devait être le meilleur coup de cette dernière poussée des vainqueurs.

Les Expos ont pris les devants 2-0 à la troisième à la suite du premier triple de la saison pour Bateman, bon pour ses 18ème et 19ème points produits. Gary Sutherland et Clyde Mashore l'avaient précédé avec des simples. Les perdants ont ajouté un troisième point à la suite d'une erreur du deuxième-but Dave Campbell, à la manche suivante.

Les Expos ont bien frappé quatre coups sûrs en neuvième mais n'ont pu faire mieux que de compter un seul point. Bailey a été retiré sur trois prises avec les buts remplis et Bateman a terminé le tout avec un ballon à l'arrêt-court. Trois hommes laissés sur les buts. Un seul circuit aurait fait 8-8.

## Padres 8, Expos 0

ab	p	c	s	pp	ab	p	c	s	pp
Staub, cd	4	11	0	0	Hernandez, ac	5	11	0	0
Sutherland, 2b	3	11	0	0	Campbell, 2b	5	11	0	0
Mashore, cf	3	11	0	0	Gaston, cf	5	11	0	0
Day, lf	2	11	0	0	Colbert, 1b	4	11	0	0
Bailey, rf	4	11	0	0	O'Brien, 3b	4	11	0	0
Fairly, 1b	2	11	0	0	Strohmayr, cf	4	11	0	0
Brand, ss	3	11	0	0	Mason, 2b	4	11	0	0
Strohmayr, 1b	1	11	0	0	Brown, cf	4	11	0	0
M. Jones, lf	1	11	0	0	Murphy, cf	4	11	0	0
Marshall, 1b	1	11	0	0	Spiezio, 2b	4	11	0	0
Freed, 1b	1	11	0	0	Wier, ac	4	11	0	0
Fairey, lf	1	11	0	0	Morton, 1b	2	11	0	0
Reed, 1b	1	11	0	0	Morton, 1b	2	11	0	0
Mashore, lf	1	11	0	0	Roberts, 1b	4	11	0	0
Raymond, 1b	1	11	0	0	Raymond, 1b	1	11	0	0
Totaux	35	113	0	0	Totaux	34	113	0	0

**SAN DIEGO (Le Devoir)** — Les Padres de San Diego ont fait preuve de beaucoup d'opportunité et le lanceur gaucher Dave Roberts a mis fin à une série de trois défaites d'affilée en conduisant les siens à une victoire de 8-0 sur les Expos dans la première joute d'un double, hier après-midi. Les Padres remportaient donc leur première partie contre les Expos après deux défaites cette saison. Roberts est le quatrième lanceur gaucher à blancher les Expos cette année. Il a eu raison de Carl Morton, maintenant 4-8, en espaçant bien neuf coups sûrs et en accordant un seul but sur balles. Il a été bien appuyé d'une solide défense qui a réussi trois double-jeux au cours des trois premières manches, ce qui mettait fin à chacune de ces manches. Les Expos ont laissé un total de huit hommes sur les sentiers à raison d'un par manche, excepté la sixième, la seule de la partie où Roberts retirait les Expos dans l'ordre.

Roberts, maintenant 4-5, a aussi été aidé par les bâtons de Enzo Hernandez avec trois simples et du receveur Bob Barton qui a fait compter trois points à la suite de deux simples. Les Padres ont frappé d'aplomb les offres des lanceurs des Expos. Dave Campbell et Clarence Gaston y allaient d'un triple chacun tandis que Ollie Brown et Nate Colbert ont aussi chacun réussi un double. Les vainqueurs ont réussi 11 coups sûrs contre les neuf des Expos qui

## Padres 8, Expos 0

ab	p	c	s	pp	ab	p	c	s	pp
Staub, cd	4	11	0	0	Hernandez, ac	5	11	0	0
Sutherland, 2b	3	11	0	0	Campbell, 2b	5	11	0	0
Mashore, cf	3	11	0	0	Gaston, cf	5	11	0	0
Day, lf	2	11	0	0	Colbert, 1b	4	11	0	0
Bailey, rf	4	11	0	0	O'Brien, 3b	4	11	0	0
Fairly, 1b	2	11	0	0	Strohmayr, cf	4	11	0	0
Brand, ss	3	11	0	0	Mason, 2b	4	11	0	0
Strohmayr, 1b	1	11	0	0	Brown, cf	4	11	0	0
M. Jones, lf	1	11	0	0	Murphy, cf	4	11	0	0
Marshall, 1b	1	11	0	0	Spiezio, 2b	4	11	0	0
Freed, 1b	1	11	0	0	Wier, ac	4	11	0	0
Fairey, lf	1	11	0	0	Morton, 1b	2	11	0	0
Reed, 1b	1	11	0	0	Morton, 1b	2	11	0	0
Mashore, lf	1	11	0	0	Roberts, 1b	4	11	0	0
Raymond, 1b	1	11	0	0	Raymond, 1b	1	11	0	0
Totaux	35	113	0	0	Totaux	34	113	0	0

Morton a connu des troubles dès les premiers instants de la partie. Le premier homme à l'affronter, Enzo Hernandez, a frappé une flèche en sa direction et Morton a mal lancé au premier but mais on a accordé un simple à l'arrêt-court recure. Après le retrait de Don Mason, au champ droit, Gaston y allait de son deuxième triple de l'année et il faisait du même coup compter son 28ème point de l'année. Colbert domine chez les Padres dans ce domaine avec 31. Et Brown faisait ensuite compter Gaston alors qu'il y allait de son neuvième double et faisait compter son 20ème point. Les Padres menaient déjà 2-0 après une seule manche.

## Le toit s'effondre

Mais le même Hernandez qui avait parti le bal en première, a de nouveau joué le même rôle au début de la sixième où les Padres ont présenté neuf hommes au bâton pour porter leur avance à 6-0. Comme premier frappeur, Hernandez a recouvert un simple tout juste entre Bailey, au champ gauche, Swoboda au champ centre et Wine à l'arrêt-court. Il devait se rendre au troisième sur le même jeu à la suite du mauvais lancer de Swoboda. Après le retrait de Mason, Gaston a obtenu un but sur balles. Colbert faisait ensuite compter Hernandez avec un double. Morton accorda un but sur balles intentionnel à Brown pour remplir les sentiers mais Ivan Murrell a fait compter un autre point à la suite d'un retrait au champ intérieur. Morton a de nouveau rempli les buts avec un but sur balles à Dave Campbell frappant à la place de Ed Spiezio et ce devait être la fin de sa journée de travail. Howie Reed est venu le remplacer mais après un compte complet, il alloua un simple de deux points au receveur Bob Barton. Et de 6-0.

Morton s'est ensuite ressaisi et n'a ni affronté que 12 frappeurs au cours des quatre manches suivantes, accordant un but sur balles à Ivan Murrell, mais ce dernier étant retiré en tentant de voler le deuxième but.

## Raymond malmené

Les vainqueurs ont complété leur pointage en comptant deux points à la suite de quatre coups sûrs contre Claude Raymond, à la huitième. Un simple de Brown suivi d'un triple de Campbell a porté le compte à 7-0. Campbell a enregistré le dernier point des siens sur un autre simple du receveur Barton qui faisait ainsi compter son troisième point de la première partie.

Roberts est le meilleur lanceur des Padres. Avec sa moyenne de points mérités de 2,76, il vient au 15ème rang de la ligue Nationale... Morton a maintenant une fiche à vie de 1-1 contre les Padres... Ce dernier connaît beaucoup de difficultés cette saison; il a accordé jusqu'à date un total de 101 coups sûrs en 95 manches lancées dont 10 circuits... La seule erreur de la partie, celle de Swoboda qui était sa première de l'année, était la 42ème des Expos, en 47 parties... Les Expos reviendront en ville demain soir alors qu'ils recevront les Giants de San Francisco, au parc Jarry, à compter de 20h.05...

## Champagne et Talbot ex-aequo au 1er rang

Benoit Champagne, du club Laval-sur-le-lac, et le jeune Daniel Talbot, du club Bédouin, ont terminé sur un pied d'égalité au premier rang, hier, lors du quatrième tournoi annuel Rousseau-Dejordy présenté au club de St-Hyacinthe et auquel 320 concurrents ont participé. Les deux golfeurs ont joué des 67, soit deux coups de mieux que le professionnel Philippe Giroux, du club Montreal.

Voici la liste des meilleurs comptes enregistrés hier: par les joueurs de hockey: Robert Rousseau 35-35 - 70; Jean Ruelle 37-35 - 72; Richard Martin 34-38 - 72; Jean-Guy Gendron 36-39 - 75; Gilles Marotte 40-38 - 78; Jean Beliveau 38-44 - 82; Carol Vadnas 41-43 - 84; Rodrigue Gilbert 41-46 - 87; Phil Goyette 43-46 - 89; Dollard St-Laurent 43-49 - 92; Denis Dejordy 49-50 - 99; Réal Lemieux 58-63 -

121; par les professionnels: Philippe Giroux 33-36 - 69; Jean Millaire 34-37 - 71; Adrien Bigras 34-38 - 73; André Gagnier 36-37 - 73; Paul Pouliot 37-37 - 74; Louis Michaud 36-36 - 72; Gordon LeRiche 39-34 - 73; Guy Lancot 38-39 - 77; Dave Shea 43-38 - 79; Yves Nadon 41-39 - 80; André Morin 43-38 - 81; Jean Jacques Côté 40-40 - 81; Jean Vuau 41-40 - 81; Guy Desrosiers 40-42 - 82. Par les personnalités: Willie Lamothe 48-47 - 98; Roland Hébert 44-47 - 91; Roland Lussier 47-48 - 95; Jean Pierre Mason 47-49 - 96; Zolique Lésperance 50-48 - 98; Yves Jasmin 42-63 - 105; Jocelyne Bourassa, la seule femme participant au tournoi, a joué 37-40 - 77. Par les journalistes: Jacques Barrette 41-39 - 80; Gilles Terroux 40-43 - 83; Marc Thibault 41-46 - 87; Pierre Proulx 41-47 - 88; Ronald Corey 41-47 - 88.

## Au tournoi d'Atlanta

# Dickinson triomphe de Nicklaus après 73 trous

**ATLANTA (PA)** — Le vétéran golfeur Gradner Dickinson, malgré une humidité étouffante, a battu hier, en éliminatoire instantané, le brillant Jack Nicklaus après que les deux golfeurs eurent terminé sur un pied d'égalité à l'issue de 72 trous réglementaires du tournoi d'Atlanta, doté d'une bourse de \$125.000, dont \$25.000 au

vainqueur. Nicklaus, qui est certainement le joueur le plus redouté du circuit américain, a permis au vétéran de 43 ans de reculer son 8ème triomphe lorsqu'il obtint un bogey en ratant un roulé de 2 pieds et 1/2 au premier trou supplémentaire.

Dickinson, qui est l'un des protégés du grand Ben Hogan, de participer à l'éliminatoire en manquant un roulé pour un aigle au dernier trou, a présenté hier une carte de 70. Player a joué 72.

# BASEBALL

### CLASSEMENTS LIGUE NATIONALE

St. Louis	Pittsburgh	New York	Chicago	Montreal	Philadelphia
34 21 618	33 21 611	30 20 500	26 28 481	21 27 438	20 32 385

### Ouest

San Francisco	29 16 527
Los Angeles	29 28 491
Houston	25 31 445
Atlanta	22 33 400
Cincinnati	18 37 327

### Hier

San Diego 8, Montreal 0
1ère partie
San Diego 8, Montreal 4
Cincinnati 4, St-Louis 2
Pittsburgh 9, Houston 2
Chicago 6, Atlanta 3
Philadelphia 6, San Francisco 0
1ère partie
San Francisco 4, Philadelphia 3
12 manches
Los Angeles 4, New York 3

### Samedi

Montreal 2, San Diego 1
Atlanta 6, Chicago 4
11 manches
Los Angeles 3, New York 0
Philadelphia 5, San Francisco 3
St-Louis 5, Cincinnati 3
Houston 4, Pittsburgh 1

### LIGUE AMERICAINNE

Baltimore	Boston	Detroit	Cleveland	New York	Washington
31 19 620	31 22 585	28 25 528	23 28 451	23 30 434	19 33 363

### Ouest

Oakland	37 18 673
Kansas City	23 23 531
Minnesota	27 27 500
California	26 29 473
Chicago	20 28 417
Milwaukee	20 29 408

### Hier

New York 5, Kansas City 2
California 5, Boston 2
Oakland 8, Washington 1
Baltimore 4, Milwaukee 3
Chicago 8, Detroit 1
2e partie remise, plus
Minnesota 4, Cleveland 3

### Samedi

Baltimore 12, Milwaukee 4
Cleveland 10, Minnesota 2
Detroit 7, Chicago 3
California 3, Boston 2
Kansas City 11, New York 7
Oakland 6, Washington 1

### LIGUE NATIONALE

St-Louis	001 000 010 - 2 4 0
Cincinnati	003 100 008 - 4 10 1
Cleveland	002 001 002 - 8 7 0
Los Angeles	000 001 002 - 5 7 0
Boston	000 001 100 - 2 7 1
Baltimore	000 001 001 - 3 8 0
Washington	005 000 008 - 5 10 0
Chicago	002 001 001 - 3 8 0
Pittsburgh	001 001 002 - 3 8 0
Atlanta	000 000 000 - 0 10 1

### 1ère partie

Detroit	100 000 001 - 2 10 1
Chicago	510 001 108 - 8 11 1

Coleman, Kilkenny, Niekro 3e. Denehy 8e et Freehan; Bradley, Kealey 9e et Egan. G - Bradley 8-4. P - Coleman 6-2. C - McAuliffe 7e, Johnstone 2, 5e et 6e, Melton 7e.

### Samedi

#### LIGUE NATIONALE

New York	000 000 000 - 0 10 1
Los Angeles	100 101 008 - 3 8 0
Ryan, Sadecki 5e, Frisella 7e et Grote; Sutton, Mikkelsen 6e et Sims; G - Sutton 4-5. P - Ryan 6-2. C - Garvey 3e. A - 27,801.	
Chicago	200 000 101 - 4 12 0
Atlanta	000 020 001 - 03 - 6 12 2

#### 11 manches

Bonham, Tompkins 5e, Newman 6e, Stephenson 7e, Regan 8e, Holtzman 11e et Breedon; Stone, Upshaw 10 et King. G - Upshaw 6-4. P - Regan 11-2. C - Jackson 2e, Lum 4e. A - 14,024.	
Houston	000 100 021 - 4 12 0
Pittsburgh	001 000 000 - 1 10 1

Dierker, Gladding 9e et Hiatt; Blass, Grant 8e, Veale 9e et Sanguillen, Sands 9e. G - Dierker 10-1. P - Blass 5-3. A - 23,783.

### Philadelphia

000 001 031 - 5 11 0	
San Francisco	000 030 000 - 3 5 1

Reynolds, Hoerner 7e et Ryan; Bryant, Johnson 8e, McMahon 9e et Dietz. G - Hoerner 2-1. P - Johnson 6-2. C - McCarver 3e. A - 10,945.

### LIGUE AMERICAINNE

Oakland	200 210 012 - 8 14 1
Washington	001 000 000 - 1 4 1
Blue et Tenace; McLain, Gogolowski 6e, Riddelberger 8e, Lindblad 9e et Casanova. G - Blue 12-2. P - McLain 4-10. C - Monday 8e, Tenace 1er. A - 40,246.	
Denny McLain a maintenant subi le plus de défaites dans les majeures.	
Baltimore	000 100 300 - 4 6 3
Milwaukee	000 002 010 - 3 5 0
McNally, Watt 9e et Hendricks; Patten, Sanders 8e et Rodriguez. G - McNally 8-4. P - Patten 6-5. C - F. Robinson 2, 5e et 6e. Hendricks 2e, Yates 1er. A - 11,605.	

(Des circuits consécutifs de Frank Robinson et de Ellie Hendricks ont procuré la victoire aux Orioles.)

### LIGUE AMERICAINNE

Detroit	004 110 010 - 7 15 1
Chicago	001 000 200 - 3 5 4

Cain, Zepp 7e, Scherman 7e et Freehan; John, Johnson 5e, Kealey 8e et Egan. G - Cain 3-1. P - John 3-6. C - Brown 4e. A - 23,075.

### Cleveland

103 030 000 - 10 14 0	
Minnesota	000 001 001 - 2 7 5

Lamb, Hemming 9e et Fosse; Kaat, Corbin 5e, Strickland 5e, Peranoski 6e, Williams 8e, et Mitterwald. G - Lamb 3-2. P - Kaat 4-4. C - Fosse 3e, Killebrew 9e. A - 10,331.

### Los Angeles

000 000 000 - 0 10 1	
San Francisco	002 000 000 - 3 8 0

Reuss, Liny 9e, Shaw 9e, Drabowsky 9e et Simmons; Cloninger, Merritt 7e, Granger 9e et Bench. G - Reuss 6-4. P - Cloninger 2-4. C - Hogue 2, 9e et 10e. A - 18,144.

### LIGUE AMERICAINNE

Detroit	004 110 010 - 7 15 1
Chicago	001 000 200 - 3 5 4

Cain, Zepp 7e, Scherman 7e et Freehan; John, Johnson 5e, Kealey 8e et Egan. G - Cain 3-1. P - John 3-6. C - Brown 4e. A - 23,075.

### LIGUE AMERICAINNE

Oakland	200 210 012 - 8 14 1
Washington	001 000 000 - 1 4 1

Blue et Tenace; McLain, Gogolowski 6e, Riddelberger 8e, Lindblad 9e et Casanova. G - Blue 12-2. P - McLain 4-10. C - Monday 8e, Tenace 1er. A - 40,246.

### LIGUE AMERICAINNE

Detroit	004 110 010 - 7 15 1
Chicago	001 000 200 - 3 5 4

Cain, Zepp 7e, Scherman 7e et Freehan; John, Johnson 5e, Kealey 8e et Egan. G - Cain 3-1. P - John 3-6. C - Brown 4e. A - 23,075.

### LIGUE AMERICAINNE

Oakland	200 210 012 - 8 14 1
Washington	001 000 000 - 1 4 1

Blue et Tenace; McLain, Gogolowski 6e, Riddelberger 8e, Lindblad 9e et Casanova. G - Blue 12-2. P - McLain 4-10. C - Monday 8e, Tenace 1er. A - 40,246.

### LIGUE AMERICAINNE

Detroit	004 110 010 - 7 15 1
Chicago	001 000 200 - 3 5 4

Cain, Zepp 7e, Scherman 7e et Freehan; John, Johnson 5e, Kealey 8e et Egan. G - Cain 3-1. P - John 3-6. C - Brown 4e. A - 23,075.

## Samedi

# Bailey couronne un 6e gain à Renko

**SAN DIEGO (PA)** — Bob Bailey a couronné une remontée de deux points à la sixième manche, samedi, en brisant une égalité de 1-1 et ainsi permettre aux Expos de Montréal de prendre la mesure des Padres de San Diego 2-1 alors que les lanceurs montréalais Steve Renko et Mike Marshall limitaient leurs adversaires à seulement 6 coups sûrs.

Clay Kirby, le lanceur débutant des Padres, possédait une avance d'un point, à la 6ème manche, lorsque Gary Sutherland frappa un simple et compta ensuite sur le double de Ron Fairly. Ce dernier marqua ce qui devait s'avérer le point victorieux lorsque Bailey obtint un simple dans la gauche.

Gary Sutherland, qui a été l'instigateur de cette remontée, ne devait pas prendre part au match car Ron Hunt débuta la rencontre au 2ème cousin, comme d'habitude. Mais Hunt se blessa à un doigt, après avoir frappé son bâton. Ne pouvant tenir solidement son bâton, le géant Gene Mauch n'eut d'autre alternative que de le remplacer par Sutherland qui répondit à l'appel de son gérant en frappant trois simples en quatre apparitions au bâton, haussant ainsi sa moyenne de 185 à 258.

**1er cs à la 5e**  
Renko, (6-4), qui a connu un excellent début de partie, s'accorda son premier coup sûr et son unique qu'à la 5ème manche. Après un retrait dans la 5ème, Ivan Murrell frappa un simple au centre et compta ensuite sur

## Samedi

# Bailey couronne un 6e gain à Renko

le double d'Ed Spiezio. Après cette légère défaillance, les Padres n'obtinrent qu'un seul coup sûr jusqu'à la 8ème reprise.

Après que Renko eut accordé un double à Larry Stahl et un but sur balles après deux retraits à la 8ème, il fut remplacé par Mike Marshall qui obligea Don Mason à cogner un ballon dans les mains du champ centre Boots Day.

Marshall connut quelques difficultés à la dernière manche mais il s'en tira indemne lorsqu'il retira le dernier frappeur à lui faire face alors qu'un Padre se trouvait au troisième coussin.

**MONTREAL (S)**    **SAN DIEGO (S)**  
Staub, cd    2 0 1 0    Hernandez, ac    2 0 0 0  
Hunt, 2b    2 0 0 0    Jestiadi, 2b    1 0 0 0  
Sutherland, 2b    4 1 1 0    Mason, 2b    3 0 0 0  
M. Jones, cf    4 0 0 0    Gaston, cf    4 0 0 0  
Bailey, rf    4 0 1 1    O'Brien, 3b    4 1 1 0  
Fairly, 1b    3 1 1 1    O'Brien, 3b    4 1 1 0  
Bily, lb    4 0 1 1    Murrell, cf    4 1 1 0  
Labov, 3b    0 0 0 0    Spiezio, 2b    2 0 1 0  
Wier, ac    4 0 0 0    Stahl, lf    1 0 1 0  
Morton, 1b    3 0 1 0    B. Miller, 1b    0 0 0 0  
Marshall, 1b    1 0 0 0    Barton, r    2 0 0 0  
Totaux    35 282    Totaux    30 161  
Montréal    000 002 000 - 2  
San Diego    000 010 000 - 1  
E - Murrell, DJ - Montréal 1, LSB - Montréal 1b, San Diego 6, 2b - Spiezio, Fairly, Stahl, Bateman, Colbert, S - Staub, HS - Jestiadi, M. J.    ml cs p gm bb r

**Renko, g 44**    7-3 4 1 1 3 2  
**Marshall, 1b**    1-5 2 0 0 1 1  
**Kirby, p 3-5**    8 6 2 2 3 0  
**B. Miller**    1 2 0 0 1 0  
Durée: 2:27. A - 2,748.

## Vendredi: double de Bateman et gain

# la semaine

## Revue boursière

### L'annonce de la date de présentation du budget fédéral a stimulé les cours

par Peter Leichnetz de la PC

La plupart des marchés canadiens ont mis un terme à six semaines de fléchissement, en enregistrant des hausses au cours de séances assez actives, cette semaine.

L'annonce, par le gouvernement fédéral, de la présentation du budget le 18 juin, a été l'un des principaux facteurs responsables de la hausse.

Les analystes financiers ont noté que des investisseurs, prévoyant une réduction des taxes dans le budget, ont effectué de nombreux achats vers la fin de la semaine, ce qui a provoqué une majoration des prix.

M. D. G. Lawson, président

du Conseil des gouverneurs de la Bourse de Toronto, a déclaré qu'il ne s'attendait pas à des variations de la Bourse canadienne, d'ici à l'annonce du budget.

Mais certains analystes prétendent, au contraire, que les investisseurs peuvent, au cours de la semaine prochaine, vendre une partie de leurs actions, pour détenir plus d'argent liquide au moment de la divulgation du budget.

Au cours de la semaine, les industrielles de Toronto ont pris 1.30 à 179.95.

A la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne, les indices composés ont pris 3.98 à 178.71.

Les transactions ont été nombreuses tout au long de la semaine. Le volume total, à Toronto, se chiffrait par 11.83 millions d'actions, pour 7.63 millions, la semaine dernière. Le volume combiné, à Montréal, a été de 7.70 millions d'actions.

Les pressions exercées par Wall Street ont constitué un autre facteur déterminant de la hausse générale. Parmi les principales valeurs cotées à la Bourse américaine, plusieurs ont enregistré de fortes avances à New York, cette semaine.

À Wall Street, l'indice des 30 industrielles Dow Jones

a pris 14.33 à 922.14.

Le volume était de 62.86 millions contre 66.03 millions, la semaine précédente. Cependant, les transactions américaines ont été interrompues, lundi, le 31 mai, Memorial Day.

Les pétroles de l'Ouest étaient plutôt à la hausse au cours de la semaine, et ce, surtout à cause de l'annonce récente d'un deuxième gisement de pétrole dans la région du delta McKenzie.

À Toronto, les pétroles de l'Ouest ont battu un record pour l'année, marquant, à la fermeture, 217.32, une hausse de 8.37 points.

Lor continuait à refléter la situation incertaine de la monnaie à travers le monde. Au cours des trois dernières semaines, les spéculateurs pensaient que les États-Unis allaient majorer le prix fixe; ils se sont trompés et cette erreur s'est reflétée par une baisse continue de l'or.

À Toronto, l'or a perdu 6.72 à 172.22. Au cours des trois dernières semaines, il avait baissé de 22 points.

Du côté des métaux de base, il y a eu à dire qui pourrait intéresser les investisseurs. La seule hausse de la semaine a été enregistrée chez Noranda, qui a annoncé une découverte d'or en Australie. La compagnie ne peut cependant pas préciser immédiatement la valeur de ce gisement.

À la Bourse de Toronto, les métaux de base ont pris 63 à 94.17.

# financière

## Faiblesse du dollar

Le dollar a de nouveau continué à s'affaiblir vendredi à la bourse des devises de Francfort. Son cours officiel moyen s'est établi à 3.5258 DM contre 3.5300 DM la veille, soit une prime de 3.8 p.c. par rapport à la parité officielle.

La Bundesbank a continué de vendre des dollars en "petite quantité" avant l'ouverture officielle au cours de 3.5250 DM. Sa nouvelle tactique "flexible" semble entraîner lentement mais sûrement le dollar vers le bas. De nouveaux développements sont prévisibles.

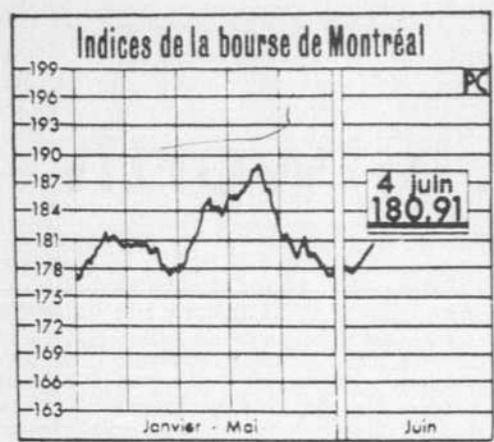
## La Compagnie d'Assurance du Canada contre l'Incendie



Y. Vikander, président de La Compagnie d'Assurance du Canada contre l'Incendie, annonce l'élection de Fernand Bélanger et de W.T.G. Hackett au Conseil d'administration de la société, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle tenue récemment.

M. Bélanger est le doyen de la faculté des Sciences de l'administration de l'Université Laval et membre du Conseil d'administration de plusieurs sociétés.

M. Hackett a acquis une expérience enviable dans le domaine de la finance, notamment dans le placement et au cours de ses 27 années au service de la Banque de Montréal, où il occupait le poste de vice-président, Gestion financière, au moment de sa retraite en 1970.



Les indices des valeurs industrielles ont reflété une excellente tendance, la semaine dernière aux bourses de Montréal et Toronto. Ainsi, l'indice industriel de Montréal a grimpé de 2.56 pour terminer la semaine à 180.91 (contre 178.35 le vendredi précédent). À Toronto, la hausse a été de 2.11, l'indice marquant 179.95 en clôture vendredi, contre 177.84 la semaine précédente. Cette tendance favorable a également été observée à Wall Street où l'indice Dow-Jones pour les valeurs industrielles a monté de 14.33 points pour terminer la semaine à 922.15.

## Les perspectives boursières en fonction des diverses politiques gouvernementales

texte de Seymour Friedland Ph.D. (Dominion Securities)

Une révision de nos prévisions originales est aujourd'hui rendue nécessaire par l'important facteur que constitue le présent déséquilibre de la situation monétaire internationale. Ces nouvelles projections portent également sur les changements de direction possibles de la politique du Gouvernement canadien, changements qui étaient discernables mais non pas évidents au début de l'année, et les variations probables de la politique du Gouvernement américain en réponse aux pressions nationales et internationales.

On s'attendrait à une augmentation de 10% dans les fourchettes de maisons, les réfrigérateurs, les appareils de télévision et l'an prochain, selon l'Association des détaillants d'achat; ce qui sera bien vu des détenteurs d'actions des compagnies fabriquant ces produits.

Les raisons de l'augmentation des taux d'intérêt sont considérablement plus complexes que celles de la baisse des actions. La masse monétaire a augmenté, au Canada, à un taux annuel de 14% au cours du mois dernier, un taux d'augmentation inférieur à celui du premier trimestre mais bien supérieur à celui de la seconde moitié de 1970. La masse monétaire a augmenté à un taux encore plus rapide aux États-Unis: 16%, en incluant les dépôts à terme. Il est possible que l'on assiste cependant à une réduction du taux de croissance de la masse monétaire, en raison de l'augmentation du taux réel de croissance du Revenu National Brut aux États-Unis, d'un taux élevé d'inflation, et des pressions exercées sur les États-Unis par les milieux financiers internationaux.

Il faut tenir compte également du taux d'inflation et du niveau élevé du chômage dans les deux pays. Traditionnellement l'inflation se reflète dans le niveau des taux d'intérêt mais seulement après que celui-ci ait été présenté pour une longue période. Les relations de l'inflation et des taux d'intérêt ont fait l'objet d'une telle publicité que le public peut avoir été sensibilisé aux changements récents du taux d'inflation, ce qui pourrait réduire le déphasage des deux phénomènes.

La multiplicité des moyens de contrôle dont dispose le gouvernement japonais. Les Américains seraient manifestement favorisés par la revalorisation du Mark et bénéficieraient également d'une revalorisation du Yen puisque les producteurs américains, et sur le marché local et sur les marchés d'exportation, sont en concurrence directe avec l'Allemagne et le Japon. Les Américains ont cependant raison de s'inquiéter de la crise actuelle. Tout d'abord, des capitaux ont été drainés du marché américain en faveur de spéculations internationales. Deuxièmement, et ceci est peut-être plus important, les pressions exercées sur le gouvernement américain doivent forcer celui-ci à porter son attention sur les problèmes d'inflation et de taux d'intérêt.

L'augmentation des taux d'intérêt aux États-Unis aurait des répercussions au Canada. Ce même mouvement de fonds tendrait aussi à relever les taux d'intérêt. De plus, le mouvement de capitaux du Canada vers les États-Unis affaiblirait le dollar canadien, du moins jusqu'au moment où un écart satisfaisant entre les taux d'intérêt aux États-Unis et au Canada serait établi.

## la chronique de Marcel Clément

En marge de l'assemblée annuelle de la CUA, tenue sur la fin de la semaine au Château Montebello

L'Association Canadienne des Assureurs, mieux connue sous l'abréviation C.U.A. (Canadian Underwriters Association) a tenu, sur la fin de la semaine dernière, son assemblée annuelle au Château Montebello. Les représentants de 100 compagnies membres ou groupes de membres s'étaient réunis à cet endroit enchanté les 2, 3 et 4 juin 1971, sous la présidence de M. Merlin W. Donald, président sortant de charge. Dans ses remarques aux membres, ce dernier paya un tribut d'hommage à M.M. C.G. Angus, G.S. Murray, W.H. Bell et W.H. Procter, décédés l'an dernier, puis il en vint à parler des nombreuses questions, étudiées en 1970 et 1971. Les commissions se rapportant à la propriété et aux biens personnels de l'Ouest canadien, ont décidé de se mettre sur le même pied que celles de l'Ontario et du Québec. De nouveaux règlements furent mis en vigueur concernant les souscriptions, en janvier 1971. L'assurance automobile fut le sujet le plus discuté par l'association l'an dernier, particulièrement à la suite de ce qui s'est passé au Manitoba, à l'île du Prince-Édouard, et en Alberta. Il ne saurait être question de taux unifiés, vu les diverses variétés de protection. Il importe que le public n'oublie pas qu'il tire et a retiré bien des bénéfices des travaux techniques, exécutés par la CUA. Au dire de M. Merlin Donald les primes d'assurances générales au Canada, à l'exception de celles concernant les accidents et la maladie, ont augmenté de 45.6% de 1966 à 1970 et celles, exigées par les membres de la CUA représentaient 45.8%. A son dire, il est malheureux que tant d'agents considèrent ce organisme comme une forteresse inflexible, alors qu'il se prête à toute innovation et affiche une coopération effective. Comme il fallait s'y attendre, le président sortant de charge de la CUA félicita M. Tom Hanson pour l'excellence de son travail au cours du dernier exercice. Nous en re-

parlerons un autre jour, car nous tenons ce matin à faire remarquer que M. Norman H. Manning, exécutif conjoint en chef du Groupe ROYAL-Exchange de compagnies d'assurances, a été élu en fin de semaine, président de la CUA, groupant 100 compagnies d'assurance, réparties en 24 groupes et ayant fait souscrire en 1970 26.8% des affaires d'assurances générales au Canada.

En marge des activités du Groupe Royal Insurance, faisant partie de la CUA

Comme on sait, 300 compagnies exercent le commerce d'assurances générales au Canada et il va sans dire que ce nombre comprend les entreprises à tarif et celles à non-tarif. Les institutions, membres de l'Association canadienne des assureurs (CUA) font partie du Bureau d'Assurance du Canada qui se tient en relation constante avec les gouvernements — ce qui est une nécessité à cette époque de tendance vers le socialisme, d'autant plus que la hausse inflationniste des primes n'est pas sans avoir d'effets sur le commerce de l'assurance générale. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à s'en rapporter au dernier rapport annuel du Groupe Royal Insurance. L'un des plus importants du genre au Canada. En Ontario seulement, elle possède 18 bureaux et dans le Québec, 9. Incidemment, M. Sébastien Allard est le directeur de la succursale de Montréal située à la Place Victoria. Le groupe Royal Insurance a joué un rôle important dans la CUA et plusieurs de ses gérants y furent nommés à des positions honorifiques, entre autres M. Donald B. Martin, F.I.A., F.C.I.I., président et directeur général de son exploitation dans notre pays, qui fut élu, il y a 2 ans, à la tête de la CUA. Selon M. Martin, les résultats d'exploitation furent plus favorables en 1970 qu'en 1969, puisque l'institution montra un profit d'exploitation d'un peu plus de \$4,000,000 et que les primes nettes souscrites se sont élevées à \$134,607,839, soit \$7,000,000 de plus qu'en 1969. Incidemment, la Compagnie d'Assurance du Québec fait partie du groupe précité, qui affichait, le 31 décembre 1970, un actif global de \$244,002,609. Une analyse de ce dernier révèle pour \$130,695,781 d'obligations, \$14,826,986 d'actions ordinaires, \$53,

639,321 d'actions privilégiées, et pour \$3,821,197 de prêts hypothécaires; ce qui signifie donc, apparemment d'intéressants placements et ce qui ne peut qu'être bien vu de ses assurés. Incidemment l'institution vend, aussi, de l'assurance-vie et son encours atteint les \$378,000,000, soit \$13,000,000 de plus qu'à la fin de 1969.

Les actions de la Société Générale de Financement, qui se vendirent à l'origine à \$10.00 l'unité, cotaient, récemment, aussi bas que \$4.00. Heureusement, ce ce sont les gros qui en détiennent, car les détenteurs individuels seraient peu nombreux.

Nous commenterons lundi prochain le rapport annuel de Forano Lim au service de l'industrie canadienne depuis 1873.

Selon un représentant de la Banque de la Nouvelle-Écosse, le dollar américain vaudrait moins que le nôtre, lorsqu'il est converti dans de petites transactions. Comme on sait, notre dollar est libre depuis 1970 seulement et il cotait au taux fixe de 92 1-2 cts (U.S.) depuis 1962.

Persone n'ignore, sans doute, qu'Hudon et Orsali Limited a succédé, au début de cette année, à Shop & Save (1967) Ltd et ce c'est M. Guy Hudon qui en est le président et directeur général. Comme on sait, la première firme est

une filiale d'Oshawa Wholesale Limited et elle est un important fournisseur de produits alimentaires aux marchés IGA, dans notre ville et à Québec.

Il a été encaissé pour \$78,471,000,000 de chèques dans les 50 Chambres de compensation du pays durant le dernier mois de 1970 et notre province se distingue par une augmentation de 23.9% vs seulement 14.7% pour l'Ontario. Cela devrait inciter les Québécois à acheter des Obligations d'Épargne de leur province, car c'est une preuve évidente que les affaires sont meilleures qu'on le croit généralement en maints milieux.

Il faut absolument que Washington et Ottawa viennent à établir le contrôle des prix et des salaires, afin de freiner, pour de bon, la nouvelle poussée inflationniste en cours, sinon, leur économie en verra de belles et comme l'on ne considère plus maints stocks communs "comme une sauvegarde contre elle" la position de plusieurs de ces derniers nous semble vulnérable.

On s'attendrait à une augmentation de 10% dans les fourchettes de maisons, les réfrigérateurs, les appareils de télévision et l'an prochain, selon l'Association des détaillants d'achat; ce qui sera bien vu des détenteurs d'actions des compagnies fabriquant ces produits.

## Dividendes payables cette semaine

Titre	Taux	Payable
Bowats Paper Corp.	.12	7 juin 1971
Chrysler Corp.	.15	10 juin 1971
Cities Service Co.	.55	7 juin 1971
General Motors	.85	10 juin 1971
International Business	1.30	10 juin 1971
Kewanee Oil Co.	.22 1/2	10 juin 1971
Kraftco Corp.	.42 1/2	10 juin 1971
Mobil Oil Corp.	.65	10 juin 1971
Ronalds Federated	.17	10 juin 1971
Slater-Walker Sec's	.11	8 juin 1971
Standard Oil (Ind)	.57 1/2	10 juin 1971
Texaco Inc.	.40	10 juin 1971
Timken Co.	.45	10 juin 1971
Total Petre. Ser. "A" Pt MINES	17 1/2	11 juin 1971
Granby Mining Co.	.40	11 juin 1971
Granisle Copper	.30	11 juin 1971

SOURCE: Pitt Pitfield, McKay, Ross & Co. Ltd.

## les bénéficiaires

Canadian Vickers Ltd. des bénéficiaires de \$59,227, soit 11 cents l'action, pour le trimestre terminé le 28 février 1971, au regard d'une perte de \$313,069 en 1970.

Dale-Ross Holdings Ltd. des bénéficiaires de \$372,590, soit 44 cents l'action, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1970, au regard de \$254,976 et 25 cents l'action en 1969.

Hayes-Dana Ltd. des bénéficiaires de \$227,000, soit 12 cents l'action, pour le semestre terminé le 28 février 1971, au regard de \$859,000 et 32 cents l'action en 1970.

I.T.L. industries Ltd. des bénéficiaires de \$412,146, soit 14 cents l'action, pour l'exercice terminé le 30 novembre 1970, au regard de \$811,964 et 39 cents l'action en 1969.

**provigo**

— AVIS DE DIVIDENDES —  
PROVIGO INC.  
DIVIDENDE NO 39

Un dividende trimestriel de \$0.04 par action ordinaire, sans valeur nominale de la compagnie, sera payé le 5 juillet 1971 aux actionnaires inscrits le 18 juin 1971.

Par ordre du Conseil  
**Gérard Carrière**  
secrétaire  
Le 2 juin 1971.

**COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND LIMITEE**

**AVIS DE DIVIDENDE**

Avis est par les présentes donné qu'un dividende régulier trimestriel de \$1.06 1/4 par action sur les actions privilégiées cumulatives de la compagnie a été déclaré pour la période commençant à la fin du trimestre finissant le 15 mars 1971 au 15 juin 1971 payable le 15 juin 1971 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 28 mai 1971.

Par ordre de l'administration  
**H.A. LeBlanc**  
Secrétaire

## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 mai 1971 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'acier d'ARMATURE ROYAL-REINFORCING STEEL, INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 1er jour de Juin, 1971, sous le numéro 227901. Ce 1er jour de Juin 1971. La BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 Mai 1971 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'acier d'ARMATURE ROYAL-REINFORCING STEEL, INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 1er jour de Juin, 1971, sous le numéro 227901. Ce 1er jour de Juin 1971. La BANQUE TORONTO-DOMINION.

**FORMULE D'AVIS DE CESSION ET REASSIGNATION**

Avis est par les présentes donné que par un contrat enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de la Ville de Montréal sous le numéro 227834, La Banque Canadienne Impériale de Commerce, ici rétrocédée à la Banque a été réassigné et reporté à Dabern Fashions Ltd., 24 Mount Royal Ouest, Suite 304, Montréal 151, Québec. Manufacturier de Manteaux pour Dames, tout détail, titres et intérêt de la Banque à partir du 26e jour de mai, 1971 en vertu d'un transport général de dettes de livre par le client à la banque en date du 31ème jour de juillet 1970 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 228289.

DATE LE 1er jour de Juin 1971

LA BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE**

No. 808219

DAME LISE LEDOUX, ménagère, de la Ville et du District de Montréal, Demanderesse

vs.

GIOVANNI ORSINI, de Montréal, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, GIOVANNI ORSINI, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de (soixante) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, le 1er juin 1971

(S) Marius D'amours  
Procureur, C.S.M.

**APPEL D'OFFRES**

Offre de services pour gardiennage de différentes écoles de la commission scolaire régionale Massamanoque. Les soumissionnaires doivent posséder un permis provincial pour ce genre de service et présenter leur soumission avant 15:00 heures, le 11 juin 1971 au bureau du directeur du service de l'équipement, 562 avenue des Alouettes.

Point-Viau, ville de Laval.

Pour renseignements, communiquer avec monsieur Yvon Paré, Ing., directeur du service de l'équipement.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE**

No. 569100

ERICH BELLER, homme de service, résidant en la Cité et district de Montréal, Demandeur,

vs.

LUÇIEN PAGE, menuisier, autrefois résidant dans la cité de Laval, District de Montréal, présentement de lieux inconnus, Défendeur,

et

FRANÇOIS LAROSE, régisseur de Laval District de Montréal, Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur LUÇIEN PAGE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 3e jour de juin 1971

P.C.S.M.  
MARIUS D'AMOURS

Marius & Frenier  
101 Beaver Hall Hill suite 405  
Montréal, Qué.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE DIVISION DES DIVORCES**

No. 14894

SALU MONTEIRO, soudeur, époux commun en biens de Maria Manuela Condesso, résidant et domicilié au 1974, boulevard Langevin, appartement 301, ville de Montréal-Nord, district de Montréal, requérant,

vs.

MARIA MANUELA CONDESSO, ménagère, épouse commune en biens de Salu Monteiro, résidant actuellement en des lieux inconnus en Angola, Afrique occidentale, intimée.

L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe des Divorces de Montréal à son intention. Si elle ne comparaît pas avant le 15 juin 1971, elle sera jugée en défaut et un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accompagnant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 1er juin 1971

Procureur DU REQUÉRANT:  
Me Yves TARDIF,  
1591, Boulevard St-Georges,  
Suite 2,  
Montréal-Nord, Québec.

**Hydro-Québec**

**APPEL D'OFFRES GPC-71-10209**

pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 22 juin 1971

Divers postes

**FOURNITURE DE REACTANCES DE MISE A LA TERRE**

(1) - 12.85 kV ET

(2) - 26.4 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Hydro-Québec**

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires  
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**  
Montréal, le 26 mai 1971

**Hydro-Québec**

**APPEL D'OFFRES GPE-71-10163**

pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 22 juin 1971

Divers postes

**FOURNITURE DE REACTANCES DE MISE A LA TERRE**

(1) - 12.85 kV ET

(2) - 26.4 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Hydro-Québec**

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires  
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**  
Montréal, le 27 mai 1971

# Marchés financiers montréalais et québécois

## montréal

Ventes	1970-1971				Chang.	Haut	1970-1971				Chang.
	Haut	Bas	Ferm.	Chang.			Haut	Bas	Ferm.	Chang.	
Alcibi	112975	774	694	714	+34	874	674	674	674	0	
Alcoa	21959	229	219	21	-24	219	219	219	219	0	
Alumina	20355	274	254	274	+20	254	219	219	219	0	
Alumina Ptd.	135	3	3	3	0	3	3	3	3	0	
Alumina Ptd. de Ptd.	375	384	384	384	+9	384	384	384	384	0	
Alumina Ptd. de Ptd. de Ptd.	2315	165	165	165	+20	165	165	165	165	0	
Aquiline	12860	464	454	46	-10	454	454	454	454	0	
Arcus S.P.	1673	474	474	474	+1	474	474	474	474	0	
Argus Ptd.	1192	324	314	314	-10	314	314	314	314	0	
Asbestos	563	214	214	214	0	214	214	214	214	0	
Atlantic Sugar	2025	74	64	74	+10	64	64	64	64	0	
Atlantic Ptd.	50	64	64	64	+10	64	64	64	64	0	
At. Nat. Gas	4231	14	14	14	0	14	14	14	14	0	
B.K. of N.S.	38350	244	244	244	+14	244	244	244	244	0	
B.K. of N.S. Ptd.	6704	124	114	124	+10	114	114	114	114	0	
B.C. Forest	1780	124	124	124	+14	124	124	124	124	0	
B.C. Forest Ptd.	2725	94	104	104	+10	104	104	104	104	0	
Bell Canada	1673	474	474	474	+1	474	474	474	474	0	
Bell Canada Ptd.	1192	324	314	314	-10	314	314	314	314	0	
Bell Canada Ptd. de Ptd.	1463	214	214	214	0	214	214	214	214	0	
B.P. Oil & Gas	19290	674	674	674	+20	674	674	674	674	0	
Brascan	13834	19	174	17	-156	174	174	174	174	0	
Brascan Ptd.	959	204	204	204	+20	204	204	204	204	0	
B.T. Telephone	649	64	64	64	+14	64	64	64	64	0	
Brucor	2025	654	654	654	+1	654	654	654	654	0	
Brucor Ptd.	2025	654	654	654	+1	654	654	654	654	0	
Brucor Ptd. de Ptd.	100	14	14	14	0	14	14	14	14	0	
Brucor Ptd. de Ptd. de Ptd.	100	14	14	14	0	14	14	14	14	0	
Calgary Power	1500	274	274	274	+20	274	274	274	274	0	
Can. Pac. Ptd.	300	40	40	40	+25	40	40	40	40	0	
Can. Pac. Ptd. de Ptd.	424	214	214	214	+24	214	214	214	214	0	
Can. Pac. Ptd. de Ptd. de Ptd.	110	324	324	324	+14	324	324	324	324	0	
Can. Pac. Ptd. de Ptd. de Ptd. de Ptd.	10600	14	14	14	+14	14	14	14	14	0	
Can. Steamships	10600	14	14	14	+14	14	14	14	14	0	
Can. SS Ptd.	104	40	40	40	+50	40	40	40	40	0	
Can. SS Ptd. de Ptd.	1625	12	12	12	0	12	12	12	12	0	
Can. SS Ptd. de Ptd. de Ptd.	1100	30	30	30	+1	30	30	30	30	0	
Can. SS Ptd. de Ptd. de Ptd. de Ptd.	1100	30	30	30	+1	30	30	30	30	0	
Can. SS Ptd. de Ptd. de Ptd. de Ptd. de Ptd.	1100	30	30	30	+1	30	30	30	30	0	
Can. SS Ptd. de Ptd. de Ptd. de Ptd. de Ptd. de Ptd.	1100	30	30	30	+1	30	30	30	30	0	

## toronto

Ventes	1970-1971				Chang.	Haut	1970-1971				Chang.
	Haut	Bas	Ferm.	Chang.			Haut	Bas	Ferm.	Chang.	
Abel Baker	30235	874	874	874	+80	874	874	874	874	0	
Abel Baker Ptd.	1191	114	114	114	+84	114	114	114	114	0	
Abel Baker Ptd. de Ptd.	1191	114	114	114	+84	114	114	114	114	0	
Abel Baker Ptd. de Ptd. de Ptd.	1191	114	114	114	+84	114	114	114	114	0	
Abel Baker Ptd. de Ptd. de Ptd. de Ptd.	1191	114	114	114	+84	114	114	114	114	0	
Abel Baker Ptd. de Ptd. de Ptd. de Ptd. de Ptd.	1191	114	114	114	+84	114	114	114	114	0	

## Marchés financiers québécois

Ventes	1970-1971				Chang.	Haut	1970-1971				Chang.
	Haut	Bas	Ferm.	Chang.			Haut	Bas	Ferm.	Chang.	
Alcibi	112975	774	694	714	+34	874	674	674	674	0	
Alcoa	21959	229	219	21	-24	219	219	219	219	0	
Alumina	20355	274	254	274	+20	254	219	219	219	0	
Alumina Ptd.	135	3	3	3	0	3	3	3	3	0	

## Marchés financiers canadienne

Ventes	1970-1971				Chang.	Haut	1970-1971				Chang.
	Haut	Bas	Ferm.	Chang.			Haut	Bas	Ferm.	Chang.	
Alcibi	112975	774	694	714	+34	874	674	674	674	0	
Alcoa	21959	229	219	21	-24	219	219	219	219	0	
Alumina	20355	274	254	274	+20	254	219	219	219	0	
Alumina Ptd.	135	3	3	3	0	3	3	3	3	0	

Profitez de l'essor du Québec... Achetez les Obligations d'épargne du Québec. Elles rapportent

# 7,37%

lorsque conservées jusqu'à échéance. Encassables en tout temps, sans perte de capital ni d'intérêt.

Voyez ou appelez l'un de nos représentants

129, rue St-Jacques  
Montréal 128  
849-6171

71, rue St-Pierre  
Québec  
692-1800

70 ouest, rue Jean-Talon  
Montréal 327  
279-3214

**GEOFFRION, ROBERT & GÉLINAS, LTÉE**  
Membres des bourses de Montréal, Canadienne, Toronto et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

**COMPTABLES AGRÉÉS**

**BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE**  
Comptables agréés  
3245 est. Bélanger  
Montréal 729-5226

**LUCIEN DAHMÉ, C.A.**  
Comptables agréés  
276 ouest, rue St-Jacques  
Suite 110 843-9140

**PROVOST & PROVOST**  
Comptables agréés  
235 ouest, Boul. St-Joseph  
274-6513

**VIAU & ROBIN**  
Comptables agréés  
LUCIEN VIAU, C.A.  
HUGUEN ROBIN, C.A.  
JACQUES R. CHADON, C.A.  
ARNAUD H. VIAU, C.A.  
S. SERGE BOULAS, C.A.  
WAGUIM GÉLIOS, C.A.

**Thorne, Gunn & Cie**  
Comptables Agréés

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115  
Tél.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

**CARTES PROFESSIONNELLES D'AFFAIRES**

**MEUBLES DE BUREAUX**  
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEBLEMENT SUR LES LIEUX

**STATIONNEMENT**  
Canada Dactylographe Inc. LITAZ ET FAISEZ LIRE LE DEVOIR

**Brevets d'invention**  
MARQUES DE COMMERCE  
Marion, Robic & Robic  
ci-devant  
Marion & Marion  
2100, rue DRUMMOND  
Montréal 288-2152

**SAMSON, BELAIR, CÔTE, LACROIX**  
ET ASSOCIÉS  
comptables agréés

Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 - 861-5741  
71, rue Saint-Pierre, Québec 2 - 692-1201  
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski - 724-4136  
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke - 567-5259

télévision

Table of television programs for CBFT, CFTM, and CFTM 10.

Table of television programs for CBMT and CFCF.

Table of television programs for CFCF 12.

échos

"PAS DE DEUX": Voici le palmarès du festival du film de musique et de danse de Menton...

A l'occasion du 8ème Festival international du film maritime qui se déroule à Toulon...

MUSIQUE: Le jury du Concours international de piano de Montréal vient de révéler le nom des neuf concurrents qui...

participeront à l'épreuve finale avec orchestre du Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts les 11, 12, 13 juin prochain.

cinéma

Table of cinema listings for various theaters and programs.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

La Commission Scolaire Régionale Le Gardeur recherche pour l'année scolaire 1971-72 les services de: - un professeur "Cuisine professionnelle"...

INSTITUT VAL DU LAC INC. DIRECTEUR(TRICE) DES SERVICES CLINIQUES Le poste: Sous l'autorité du directeur général, le directeur ou la directrice des services cliniques organise, coordonne et dirige les services offerts par une équipe multidisciplinaire...

INGÉNIEUR DE PROJET Jusqu'à \$13,500. Nous sommes à la recherche d'un jeune ingénieur diplômé (de préférence en mécanique, mais tout autre considéré) avec un à cinq ans d'expérience dans l'équipement de production ultra-rapide.

L'HÔTEL-DIEU DE SHERBROOKE est à la recherche de DEUX PHARMACIENS(NES) LICENCIÉS(ES) OU BACHELIERS(ES) Fonction: Service régulier dans une pharmacie d'hôpital.

ASSISTANT GÉRANT COMPTABILITÉ LA COMPAGNIE: Une entreprise canadienne du commerce au détail LE CANDIDAT: Comptable agréé Possédant 3 à 5 ans d'expérience dans le domaine industriel Bilingue Possédant un bon jugement et de l'initiative.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE TILLY OFFRE D'EMPLOI POSTE DE PRINCIPAL-ADJOINT POUR LE CAMPUS 1, STE-FOY CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE POSTE 1- Être légalement qualifié et avoir un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans une institution reconnue.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE TILLY OFFRE D'EMPLOI CONSEILLERS EN ORIENTATION FONCTION: Servir de conseiller auprès des étudiants qui cherchent des solutions à leurs problèmes d'orientation dans le choix de leurs études ou d'une profession ou qui rencontrent des difficultés d'adaptation à leur statut d'étudiants.

ARCHIVISTE MÉDICALE Exigence: Posséder un diplôme en archives médicales reconnu par le Ministère de l'Éducation L'intéressé(e) prendra sous sa responsabilité un service d'archives.

Centre Psycho-Social de Valleyfield 412, boulevard du Havre, Valleyfield, Québec Tél.: 373-6252 demande des PSYCHOLOGUES CLINIQUES Salaire: Selon l'échelle du Ministère des Affaires Sociales.

OFFRE D'EMPLOI C-115 Responsable de la bibliothèque de l'école Jean-Baptiste Meilleur Fonctions: Sous la responsabilité du Principal de l'école, assure la bonne marche pédagogique, administrative et disciplinaire de la bibliothèque.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE TILLY OFFRE D'EMPLOI CONSEILLERS EN ORIENTATION FONCTION: Servir de conseiller auprès des étudiants qui cherchent des solutions à leurs problèmes d'orientation dans le choix de leurs études ou d'une profession ou qui rencontrent des difficultés d'adaptation à leur statut d'étudiants.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE TILLY OFFRE D'EMPLOI POSTE DE PRINCIPAL POUR LE COLLÈGE ST-LAURENCE, STE-FOY CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE POSTE: 1- Être légalement qualifié et avoir un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans une institution reconnue.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE TILLY OFFRE D'EMPLOI POSTE DE PRINCIPAL POUR LE COLLÈGE ST-LAURENCE, STE-FOY CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE POSTE: 1- Être légalement qualifié et avoir un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans une institution reconnue.

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU QUÉBEC - La Société de Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Coopératif Desjardins, offre d'excellentes possibilités dans son service d'expansion à des conseillers d'expérience. CONSEILLER RÉGIONAL Le poste: Le titulaire devra représenter notre Société auprès des clients éventuels (individus, compagnies, coopératives, Caisses populaires, etc.) pour leur offrir l'ensemble de nos services (dépôts garantis, fonds mutuel, règlement et planification de succession, gestion de portefeuille, régime de rentes, gestion d'entreprises, financement, hypothèque, courtage immobilier, etc.)